

Non-seulement Léopold ne voulait pas indisposer la France, mais il tenait encore à prévenir les discussions irritantes qui auraient pu s'élever, dans le parlement britannique, entre le ministère whig et le duc de Wellington, créateur des forteresses de 1813. Il crut que le général Goblet, par suite de ses anciennes relations avec Wellington, pourrait servir de conciliateur entre lui et le cabinet. Lieutenant du génie sous le premier empire, cet officier général avait été, en 1813, à la prise de Saint-Sébastien, prisonnier du commandant en chef de l'armée anglaise; en 1815, les vicissitudes politiques l'avaient placé sous ses ordres à Waterloo; employé, après la paix, aux travaux de fortification de la frontière méridionale du royaume des Pays-Bas, il n'avait cessé d'entretenir des relations suivies avec le duc de Wellington, qui daignait même l'honorer de quelque bienveillance. Depuis la guerre de la Péninsule, il était fort lié aussi avec le colonel John Jones, qui exerçait un grand ascendant sur l'esprit du duc.

Le mandataire du roi Léopold arriva à Londres dans la première quinzaine de septembre 1831. Il devait s'efforcer d'abord d'effacer l'impression défavorable produite en Angleterre par la déclaration délivrée, le 8, au cabinet de Paris; bien faire ressortir ensuite l'esprit dans lequel cet acte avait été conçu; démontrer, enfin, que le gouvernement belge, par cette déclaration conciliante, ne s'était pas écarté du principe posé par le protocole du 17 avril. Pour ce qui concernait la désignation des forteresses à démolir, le gouvernement, conformément à la déclaration faite à la France, lui

avait recommandé de reporter toute la négociation sur Charleroi, Mons, Tournai, Ath et Menin.

La tâche acceptée par le général Goblet était hérissée de difficultés. Pour l'accomplir, il fallait la sagacité, le tact, la froide énergie, la persévérance dont était doué à un degré éminent ce militaire distingué. Il a raconté lui-même, dans un livre remarquable, les incidents multiples de sa laborieuse négociation<sup>1</sup>.

Au moment de son départ, le roi Léopold l'avait autorisé à correspondre directement avec lui, s'il jugeait que quelques faits fussent propres à l'intéresser. C'est à cette correspondance inédite que nous empruntons des détails qui seront lus avec intérêt.

Après avoir eu d'abord à Woolwich un long entretien avec le colonel John Jones, sur le système défensif de la Belgique, comme question européenne, le général Goblet fut reçu le 21 septembre par le duc de Wellington. Montrant un vif intérêt pour le prince qu'il avait connu en Angleterre, le duc commença par s'informer de toutes les particularités de la vie du nouveau roi, de sa santé, de ses habitudes, de ses distractions. Abordant ensuite la question des forteresses érigées en 1815, il se prononça contre leur démolition. Il soutint qu'un souverain ne pouvait pas gouverner un État indépendant, d'une capitale dans laquelle un puissant voisin pouvait, à chaque instant, à toute heure, venir lever des contributions; que le roi Léopold ne pouvait plus dormir en sûreté au palais de Laeken si l'on détrui-

<sup>1</sup> *Des Cinq Grandes Puissances de l'Europe dans leurs rapports politiques et militaires avec la Belgique. Une mission à Londres en 1831.* (Bruxelles, 1863, in-8°.)



sait les forteresses qui, vers la France, couvraient Bruxelles. Il ajouta qu'il ne concevait pas un royaume belge et neutre sans l'existence de ces forteresses, et qu'il fallait qu'un État fût fort, soit par la nature, soit par l'art. Il renvoya les développements de son système à une nouvelle et prochaine entrevue. Elle eut lieu, mais le mot *forteresse* n'y fut plus prononcé. La conversation ne manqua pourtant pas d'importance. Le duc déclara que l'état de paix, qui formait le désir le plus ardent de toutes les nations, donnait au roi Léopold l'occasion la plus favorable qui pût exister de fonder un trône durable; en cent années, on trouverait rarement, selon lui, un concours de circonstances plus avantageuses. Si le roi employait la fermeté de son caractère à résister à tout ce qui pourrait le porter vers une des grandes puissances plutôt que vers l'autre, il pourrait jouer un grand rôle en Europe; au contraire, s'il ne restait pas dans une impartialité complète, sa position deviendrait des plus difficiles. Le duc faisait des vœux pour la gloire et le bonheur du roi des Belges, et c'était pourquoi il autorisait le général Goblet à lui transmettre sa pensée sur ce qu'il regardait comme devant être la base de sa conduite. Le général s'empressa de répliquer que si ce que le duc venait de dire était un blâme jeté sur son gouvernement, il ne pouvait se dispenser de lui rappeler la position où la Belgique s'était trouvée. Le moment où l'on était menacé de mort était-il bien celui où l'on devait penser à autre chose qu'à sauver son existence? Et, voyant la flotte anglaise rester dans les dunes, les Belges auraient-ils dû s'abstenir de recourir à la France? Le duc continua

néanmoins ses réflexions. Il dit que la première condition pour se bien conduire était de voir les choses comme elles sont, que les réalités seules dans ce monde ont de la valeur, et que, sous ce rapport, c'était, au moment actuel, un très-fâcheux calcul de s'allier étroitement à une puissance révolutionnaire; que la seule adoption d'officiers étrangers d'une seule et même nation avait rompu la neutralité belge. Le général expliqua que quand la Belgique aurait régénéré ses institutions militaires, elle produirait certainement de bons officiers, mais que son illustre interlocuteur paraissait oublier que le 10 octobre était là, et que c'était pour cette époque que le gouvernement belge devait chercher à obtenir une armée bien commandée dans toutes ses subdivisions. Le duc ne parut pas convaincu <sup>1</sup>.

Ces informations sur les sentiments manifestés par Wellington impressionnèrent le roi. Il sentait plus que personne la nécessité de se concilier le personnage historique que M. Guizot appelait « le plus considérable des hommes considérables de l'Angleterre »; que la reine Victoria devait aussi appeler un jour « l'orgueil, la gloire, le héros de la Bretagne ». Il recommanda au général Goblet de désabuser le duc de Wellington et d'entretenir avec lui les meilleures relations; il lui disait de rassurer le monde sur l'idée qu'il voulait « farcir » toute l'armée belge de Français <sup>2</sup>. Mais il

<sup>1</sup> Le général Goblet au roi Léopold, Londres, 23 et 26 septembre 1831.

<sup>2</sup> Dès le 15 septembre, il avait écrit à son ministre à Paris : « Ne négligez pas lord Granville. On nous accuse d'être entièrement Français; nous sommes amis, mais nous ne désirons autre chose que *notre*



était difficile de ramener Wellington, le duc de fer, comme disaient les Anglais. Le 13 octobre, il écrivit au général Goblet qu'il devait persister dans les appréhensions que lui suggérait l'admission de généraux français au service du roi Léopold. Il soutenait que ce prince, à ses parades, était entouré d'officiers français et que le général Belliard, ambassadeur de France à Bruxelles, était en réalité à la tête de l'armée belge<sup>1</sup>. Quelques jours après, le 29, il s'éleva fortement, dans la chambre des lords, contre cette intrusion d'officiers étrangers dans l'armée belge. « En vous soumettant ces observations, disait-il à ses collègues, je n'ai qu'un but, c'est de faire que le roi Léopold soit quelque chose d'un peu mieux qu'un préfet français. »

La négociation relative aux forteresses devait se ressentir de ces dispositions. Le duc de Wellington s'opposait au démantèlement d'Ath et de Tournai, alléguant les services que ces places avaient rendus en 1813, en forçant l'empereur Napoléon à l'attaquer par Charleroi. Malgré l'opposition énergique de la France, et au grand déplaisir du roi Léopold, qui voyait dans cette substitution un surcroît d'embarras, les places de Philippeville et de Mariembourg remplacèrent sur la liste des quatre cours Charleroi et Tournai, dont l'importance était bien plus grande aux yeux du général anglais. Le prince de Talleyrand imagina un singulier expédient.

*indépendance.* La France a les mêmes intérêts que nous ; et plus les autres puissances nous maltraiteront, et plus elles-mêmes nous forceront de nous en rapprocher... »

<sup>1</sup> Le général Belliard, que Léopold appelait « ce bon Belliard », mourut à Bruxelles, frappé d'apoplexie, le 28 janvier 1832.

pour mettre un terme aux débats : il proposa à la conférence de faire la *cession* de Philippeville et de Mariembourg à la France. « Non, » répondirent presque simultanément le baron de Bulow, ministre de Prusse, et lord Palmerston, « nous préférerions la guerre. Si ces deux forteresses vous portent ombrage, on les démolira. »

Le rôle du roi Léopold devenait plus pénible chaque jour. Par reconnaissance et par intérêt, puisqu'une alliance avec la maison d'Orléans était dans ses vœux et qu'il en pressait la conclusion, il ne voulait donner à la France, selon ses propres expressions, aucun motif de se plaindre de lui. D'un autre côté, il ne pouvait se raidir contre l'Angleterre et les trois cours qui étaient d'accord avec elle. Il s'efforçait donc de servir de médiateur, en invoquant lui-même l'intervention amiable du duc de Wellington. « Ne négligez point le duc de Wellington, écrivait-il au général Goblet; dites-lui bien des amitiés de ma part; malgré nos disputes sur la Grèce, je dois dire que je l'ai toujours beaucoup aimé. »

A cette époque, le roi Léopold n'était pas seulement chagriné par la difficile affaire des forteresses, il se trouvait aussi sous l'impression douloureuse de la mort de sa mère. La duchesse douairière de Saxe-Cobourg avait eu la douce satisfaction de voir son fils sur le trône de Belgique : elle lui avait même rendu visite au château de Laeken. Mais, le 16 novembre, peu de temps après son retour en Allemagne, elle s'éteignit à Cobourg.

La négociation dont était chargé le général Goblet, après avoir été suspendue durant les négociations relatives au traité des vingt-quatre articles, fut reprise après l'adoption de ce traité par les chambres belges.



Un incident extraordinaire vint encore la compliquer. Pendant que le général Goblet était revenu momentanément en Belgique, M. Van de Weyer se vit en quelque sorte contraint par les plénipotentiaires des quatre cours à signer, comme conséquence du traité principal, une convention particulière pour les forteresses; il donna sa signature, mais *sub spe rati*, afin de ne point engager son gouvernement. Sans ratifier ni sans méconnaître non plus la signature de M. Van de Weyer, le cabinet de Bruxelles délivra une sorte de blanc-seing au général Goblet pour conclure et signer une convention définitive. Le roi Léopold lui écrivit : « Finissez le mieux que vous pourrez dans mes intentions, mais finissez. »

La convention définitive fut signée le 14 décembre par le général Goblet avec les plénipotentiaires des quatre cours. Elle ordonnait la démolition des places de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Mariembourg. Elle contenait aussi un article secret qui promettait au roi des Belges, si la sûreté des forteresses conservées venait à être compromise, l'aide des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, toujours sous la réserve de la neutralité de la Belgique. « Je ne sais si Votre Majesté en jugera comme moi, » écrivit le même jour le général Goblet, « mais il me paraît que la négociation qu'elle a daigné me confier se trouve ainsi accomplie de manière à créer le moins possible de jalousie, tout en plaçant la Belgique dans la position que lui destinaient les quatre cours. » Léopold répondit qu'il approuvait l'article secret, rédigé de manière, faisait-il remarquer, à être tout à fait

inoffensif, puisqu'il dit simplement : « Si vos forteresses sont en danger, appelez à votre secours. »

Le roi des Belges avait instruit Louis-Philippe du nombre des places à démolir, ainsi que des difficultés qu'il avait rencontrées à la conférence; mais ses explications furent loin de satisfaire le gouvernement français. Le général Sébastiani se livra aux plus étranges emportements, menaçant de ne point ratifier le traité principal du 15 novembre, si le gouvernement belge ratifiait la convention des forteresses. Louis-Philippe lui-même, dans une lettre autographe adressée au roi des Belges, s'exprima avec beaucoup d'amertume. Il lui écrivit, le 17 décembre, qu'il avait appris avec autant de surprise que de regret la nouvelle que le général Goblet s'était permis de signer un traité en contradiction formelle aux engagements contractés avec lui. « J'attends donc, avec confiance, ajoutait-il, que ce traité ne recevra pas votre ratification, car je dois compter sur vos promesses. »

M. de Talleyrand avait attribué à une *intrigue belge* l'extension du traité à Mariembourg et à Philippeville, ainsi que le secret de sa conclusion, et le général Sébastiani accusait le cabinet de Bruxelles de dissimulation, de faiblesse et de duplicité.

Le roi Léopold devait être profondément blessé, lui qui disait : La bonne foi est ma seconde nature. Aussi repoussa-t-il énergiquement les appréciations injustes du cabinet des Tuileries. Il écrivait, le 24 décembre, à son représentant près de Louis-Philippe :

« Il me semble que c'est chercher midi à quatorze heures que de dire que la Belgique se trouvera consti-



tuée dans un sens hostile à la France, enfin, dans le sens de 1815. C'est dans la neutralité que réside l'immense changement de position de ce pays et l'avantage de la France. La Belgique couvre sa frontière de la mer du Nord jusqu'à la Moselle. La Belgique, constituée comme elle l'est, doit être naturellement liée d'intérêt avec la France, tant que celle-ci ne la maltraitera point et ne songera pas à l'envahir.

« Ce n'est que dans ce dernier cas que les puissances co-signataires doivent intervenir en notre faveur, et qu'il est de la plus haute importance pour la Belgique que cet envahissement ne puisse point avoir lieu, sans attirer à la France une guerre avec les quatre grandes puissances. S'il en était autrement, si la Belgique n'existait que tant que le bon plaisir de l'une ou de l'autre des cinq puissances le lui permettrait, elle cesserait de mériter le nom d'État. Il n'y a donc que l'agression de la France qui donnerait aux quatre puissances le droit d'intervenir; cela n'était point ainsi dans les traités de 1815, et c'est un avantage que la France retire du nouvel ordre de choses.

« Je ne puis pas assez vous exprimer mon étonnement de l'extrême violence et injustice, et je dois ajouter du mauvais goût des propos du gouvernement français, et j'en suis *très-blessé*.

« Je donne avec plaisir tout le temps au gouvernement français pour tâcher de faire ajouter quelques changements au traité; je dis ajouter, puisque, dans les dispositions de la Russie, le traité des forteresses sera peut-être un des moyens qui pourra l'engager à ratifier le traité du 15 novembre.

« Le général Goblet avait finalement des instructions illimitées *de finir*, d'après les possibilités qu'il rencontrerait; il l'a fait, et je n'aurais aucune excuse pour ne pas ratifier le traité.

« La France fera bien de se pénétrer d'une vérité, que si elle ne fait pas bientôt renaître chez elle la confiance publique, l'industrie et le commerce qui, sans elle, ne sauraient vivre, elle sera ruinée. Tant que nos affaires ici ne sont pas arrangées, ou si on s'amuse à les déranger pour des subtilités d'une possibilité de Sainte-Alliance, et que *rien*, dans la position actuelle de la Belgique rend probable de la manière la plus éloignée, cette confiance ne renaîtra point, et l'état de la France empirera d'une manière effrayante.

« La France riche, faisant la guerre en Allemagne et en Italie, comme les Bourbons la faisaient en Espagne, avec des écus de 5 francs, pourrait obtenir quelques grands résultats révolutionnaires, qui finiraient toujours par lui donner à elle-même une violente crise qui ferait sauter la royauté et renverserait ses institutions. Mais les Français pauvres, venant en pillards, trouveront des armées bien autrement organisées que jadis, et des gaillards qui taperont ferme sur les amis qui viendront prêcher la liberté en mangeant leur bien. Napoléon a laissé un fâcheux héritage à la France, en forçant l'Europe entière de se mettre sous les armes au moindre signal d'alarme.

« Pour moi individuellement, je tiens à mon honneur et à ma réputation de loyauté plus qu'à toute autre chose au monde; j'ai su la conserver dans des positions bien difficiles, et certes, ce ne sera pas à



l'occasion d'une question aussi peu *importante* pour moi et pour le pays que cette affaire de forteresses, que je changerais mes principes.

« Le gouvernement de même, comme vous le connaissez, n'a pas pour un instant eu la moindre pensée d'agir avec mauvaise foi, en quoi que ce soit; c'est de son devoir, cependant, de ne rien négliger qui puisse consolider notre indépendance, même si cela devait, quoique injustement, irriter l'amour-propre d'un autre pays... »

De son côté, Casimir Périer se montrait fortement décidé à refuser son concours à la garantie de l'État belge, si la convention du 14 décembre était ratifiée. Tel était aussi l'avis de Louis-Philippe et du duc d'Orléans.

Le général Goblet, qui avait pu apprécier la conduite délicate du roi Léopold, n'hésitait pas à dire que celle du gouvernement français à son égard était d'une iniquité révoltante. Cependant le roi des Belges, voulant, selon ses expressions, mitiger le mal, défendit à son plénipotentiaire de se dessaisir de la ratification de la convention des forteresses, sans son ordre spécial; il le chargea, en outre, de présenter un article additionnel portant que, sur sa proposition, les plénipotentiaires des quatre cours consentaient à suspendre le démantèlement de Philippeville et de Marienbourg. Mais les efforts du général Goblet échouèrent. Avant de faire une démarche officielle, il crut devoir pressentir officieusement lord Palmerston, et lui communiquer le projet de note qu'il se proposait d'adresser aux plénipotentiaires des quatre cours. Lord Palmerston

qui, deux jours auparavant, avait écrit au général Goblet pour presser l'échange des ratifications, ne dissimula point son vif déplaisir, en recevant cette communication inattendue. Il le prévint nettement que pareille démarche ne pouvait avoir aucun résultat, et il exhala sans aucun ménagement, en termes acerbes, son irritation croissante contre le gouvernement français : « Le prince de Talleyrand et le général Sébastiani, disait-il, doivent apprendre qu'ils ne sont plus les organes des volontés impérieuses d'un Napoléon, et il faut aussi que Louis-Philippe sache que les lauriers de Valmy et de Jemmapes ne peuvent pas servir d'épouvantail à l'Europe entière. »

Cette violence était loin de satisfaire le roi Léopold. « Nous sommes, écrivait-il, de pauvres souffre-douleur au milieu de tout cela. » Il ne se borna point à retarder la ratification, il exprima le désir que de nouveaux efforts fussent faits pour contenter la France, sans mettre toutefois en danger le traité principal du 15 novembre, celui qui garantissait l'indépendance de la Belgique. Informé qu'une appréciation plus saine des faits commençait à se manifester dans les hautes régions du gouvernement français, le cabinet de Bruxelles, d'accord avec le roi Léopold, et assuré de l'assentiment de Louis-Philippe, suggéra enfin à la conférence l'idée d'une note explicative, de nature à satisfaire le cabinet des Tuileries. Cet expédient fut adopté. En conséquence, par leur déclaration du 23 janvier 1832, les plénipotentiaires des quatre cours placèrent hors de doute que toutes les clauses de la convention du 14 décembre étaient en parfaite harmonie



avec le caractère de puissance indépendante et neutre qui avait été reconnu à la Belgique par l'Autriche, l'Angleterre, la France, la Prusse et la Russie.

Le roi Léopold avait attendu, non sans humeur, la fin de ce différend. Si la convention des forteresses l'intéressait peu, il attachait une importance capitale à la prompte ratification du traité des vingt-quatre articles. Naguère, le 16 décembre, il écrivait au ministre belge à Paris :

« ... Qu'on doit attendre les ratifications est chose fort naturelle, mais d'attendre le *quasi-consentement* du roi de Hollande, serait une chose vraiment monstrueuse.

« Certes, les événements qui pourraient encore me renverser en Belgique feraient un peu chanceler le trône de Louis-Philippe. Les ratifications une fois arrivées, la Belgique est une puissance reconnue par l'Europe entière hors la Hollande. Cependant ce roi de Hollande n'a d'autres droits que ceux que ces puissances en question ont bien voulu lui donner, nullement pour ses beaux yeux, mais parce qu'elles croyaient établir ainsi un nouveau système d'équilibre européen.

« Élu dans toutes les formes prescrites par la Constitution, par les représentants de la nation, reçu avec acclamation par cette même nation, reconnu par les puissances qui avaient en 1814 et 1815 fait la conquête de la Belgique, je pense que ma position est *diplomatiquement et populairement une des plus* LÉGITIMES EN EUROPE.

« Dire qu'il faut attendre jusqu'à ce que le roi de Hollande aura donné son consentement, c'est lui donner soi-même une prime pour l'engager à ne pas conclure

un arrangement, qui, cependant, dans l'état actuel des choses en France, est de quelque importance pour l'existence même de la royauté et d'un gouvernement dans ce pays. — Et il serait beaucoup plus naturel pour moi de commencer par demander à la branche aînée des Bourbons, si véritablement elle a de bonne foi abandonné ses vues sur la France, et les droits qui ne lui étaient contestés pour des siècles, puisque, si cela n'était point le cas, je pourrais comme voisin me trouver, plus tard, dans une *fausse position* vis-à-vis d'elle. »

La France et l'Angleterre, après avoir transigé sur la question des forteresses, n'ajournèrent pas plus longtemps la ratification du traité du 15 novembre. Cette importante formalité fut accomplie à Londres, le 31 janvier 1832.

Comme l'avait prévu le roi Léopold, l'adhésion finale des autres cours à l'indépendance belge semblait être réellement subordonnée à l'assentiment préalable du roi Guillaume<sup>1</sup>. « C'est, écrivit-il le 20 février, une

<sup>1</sup> Nous empruntons les renseignements suivants à une des lettres inédites du baron de Stockmar (Londres, 49 décembre 1831) : « Aussitôt après avoir eu connaissance du traité conclu entre la Belgique et les puissances, le cabinet de Berlin déclara qu'il ratifierait et qu'il enverrait sa ratification sous peu de jours, pour être échangée. A peine cette nouvelle fut-elle partie, que des lettres du roi Guillaume venaient prier le roi de Prusse de la manière la plus instante de ne pas donner sa ratification. Là-dessus il fit déclarer, par son ambassadeur à La Haye, que, à tout événement, il ratifierait, mais qu'il en différerait l'expédition pour laisser au roi Guillaume le temps de s'arranger avec la conférence. Deux jours après le départ de cette déclaration pour La Haye, une communication du cabinet de Vienne paraît avoir été faite à celui de Berlin, d'après laquelle le prince de Metternich n'aurait pas été entièrement content de la manière



indigne conduite de la part des trois cours, un manque de parole déshonorant. » Il disait encore à son représentant en France : « Vous pouvez assurer au ministre président du conseil que je suis loin de provoquer la guerre, mais que je suis sûr qu'on ne l'évitera avec la Hollande qu'en lui montrant qu'on pourra très-bien la lui faire. »

Léopold avait travaillé sans relâche à la réorganisation de l'armée nationale. Aidé par Charles de Brouckere, ministre de la guerre, qui était lui-même secondé par le général Évain, un des officiers généraux les plus instruits du premier empire, et par le chef d'état-major Desprez, que le roi affectionnait particulièrement, car il l'appelait « mon bien-aimé Desprez », il avait déjà obtenu des résultats satisfaisants. Avant la fin de 1831, la Belgique possédait un effectif de quatre-vingt-sept mille hommes. Quand vint le printemps, le roi voulut prendre à son service quelques-uns des généraux polonais qui se trouvaient en France, en se gardant toutefois « de toutes les têtes qui seraient trop fougueuses », et incorporer dans l'armée belge les soldats

subite avec laquelle le traité a été fait, mais qu'il aurait désiré que la conférence eût fixé un terme au roi Guillaume pour l'acceptation des vingt-quatre articles, en lui déclarant que, ce terme passé, sans plus de scrupules, elle ferait un traité avec la Belgique. En même temps, le cabinet de Vienne a dû demander au cabinet de Berlin s'il avait bien l'intention de ratifier ou non. Ce cabinet a, dit-on, donné la même réponse qu'il a fait donner à La Haye, en invitant en même temps celui de Vienne à en faire autant. A la suite de cela, le cabinet de Vienne a promis de ratifier simultanément avec la Prusse. — J'ai des raisons de croire que la Russie n'a pas encore répondu... Dans le cas où la Russie ne voudrait pas donner sa ratification, l'Autriche et la Prusse n'en paraissent pas moins déterminées à donner la leur... »

polonais qui avaient cherché un refuge à Danzig et à Elbing.

Le 28 février, fut promulguée la loi qui, suivant les prescriptions de la Constitution, fixait la liste civile pour toute la durée du règne de Léopold I<sup>er</sup>. La dotation attribuée au souverain s'élevait à 1,300,000 florins (2,751,323 fr.); en outre, il avait à sa disposition les palais de Bruxelles, de Laeken et d'Anvers. Bien que le chiffre proposé à la législature, en vertu du droit d'initiative, par quelques-uns de ses membres, fût relativement modéré, le Roi ne voulut pas que son gouvernement exerçât une pression quelconque, directe ou indirecte, sur les députés du pays. Il organisa sa maison, aidé par les conseils du baron de Stockmar, qui avait présidé antérieurement aux arrangements de Claremont. « Il résolut avec sagesse d'adapter cette organisation à la nature des circonstances et à l'esprit de l'époque. Au lieu de nommer une foule de chambellans et autres officiers ordinaires des cours, il se borna à nommer un grand maréchal, un grand écuyer, un secrétaire privé et un secrétaire de la liste civile. Il y ajouta quatre aides de camp en service ordinaire et deux aides de camp en service extraordinaire<sup>1</sup>. »

En ce moment où la Belgique était toujours à la veille d'une nouvelle lutte avec la Hollande, où trois puissances refusaient encore de consacrer irrévocablement son indépendance, Léopold voyait dans son rôle de souverain l'accomplissement de devoirs plus militaires encore que civils. Il entretenait avec le général

<sup>1</sup> WHITE, *Révolution de 1830*, t. III, chap. IV.



Desprez une correspondance où il s'occupait attentivement de la sécurité du pays et de l'état moral et physique des troupes; aucun incident, aucun détail, rien ne lui échappait<sup>1</sup>. « Une longue absence, écrivait-il à Paris, pourrait donner d'étranges tentations aux Hollandais, et vous savez que je suis l'Atlas sur lequel repose notre petit royaume. » Dans une autre occasion, il disait plus nettement encore : « Pour la Belgique, comme elle est actuellement, l'État, c'est moi. »

La Belgique était, en réalité, un État naissant sur lequel le chef devait veiller avec une sollicitude qui ne pouvait se relâcher un instant. Toujours habile, toujours prudent, toujours prévoyant, il devait se garder à la fois de froisser la France et d'éveiller la jalousie ou les susceptibilités de l'Angleterre. Si Léopold tâchait de se concilier le duc de Wellington, il n'était pas moins prévenant dans ses relations avec les Tuileries. On avait tort à Paris, disait-il, de croire qu'il existait près de lui des influences hostiles à la France. « Ma politique vis-à-vis d'elle sera toujours la même; elle trouvera toujours en moi un ami fidèlement et également dévoué, tant qu'elle n'envahira point la Belgique. » Il prophétisait, au surplus, que cette idée d'envahissement, à laquelle le parti du mouvement était encore assez attaché, serait une bien fausse politique, et qui coûterait cher à la France.

Afin de consolider l'indépendance belge, Léopold demandait qu'un terme fût fixé pour les ratifications qui manquaient encore au traité du 15 novembre, et

<sup>1</sup> Voir le *Conservateur*, revue de droit international (Utrecht, 1868), pp. 135 et suiv.

que ce traité fût pleinement exécuté. La Belgique, sans débouchés, sans relations régulières avec les autres peuples, ne pouvait, selon lui, que végéter dans l'état provisoire où elle se trouvait. Il blâmait vivement le gouvernement français de ne pas montrer plus d'énergie vis-à-vis de la Russie; que risquait-il, selon ses expressions, à montrer du courage bien placé?

Malgré les assurances qui lui étaient données, le roi finit par désespérer des ratifications des trois puissances du Nord. « Tant que nous ne les tiendrons pas en main, écrivait-il le 20 avril, je n'y crois pas. » Or, deux jours auparavant, les plénipotentiaires d'Autriche et de Prusse, à Londres, avaient procédé à l'échange des ratifications du traité du 15 novembre, mais sous la réserve des droits de la Confédération germanique, quant aux articles concernant la cession et l'échange d'une partie du grand-duché de Luxembourg. Lorsqu'il connut ces restrictions, Léopold ne s'en montra point affecté. « Nous n'avons, disait-il, à considérer que les ratifications d'un traité qui nous a été imposé, que nous avons accepté avec douleur, mais que nous n'échangerons point pour des conditions encore plus mauvaises. »

Le 18 avril, cependant, la Russie ne s'était pas jointe à l'Autriche et à la Prusse. On comprenait que l'empereur Nicolas voulût ménager le plus longtemps possible la famille royale des Pays-Bas, et surtout le prince d'Orange, son beau-frère. Mais il n'aurait pas fallu oublier que la maison de Cobourg s'était aussi alliée aux Romanow et que le prince Léopold avait vaillamment servi dans les camps de l'empereur Alexandre.



Il convenait aussi de respecter la signature donnée le 15 novembre. Le roi des Belges, sous l'empire de ces réflexions, ne pouvait alors parler du gouvernement russe qu'avec amertume. Il écrivait, quatorze jours avant les ratifications autrichienne et prussienne : « Je vois que la Russie a incorporé la Pologne ; c'est un grand événement dont on peut tirer grand parti en faveur de la conclusion de l'affaire belge. Cet acte de la Russie est contraire à toutes les stipulations. La Prusse et l'Autriche doivent en être blessées. Si les puissances y consentent, elles devraient exiger de la Russie une franche adhésion aux vingt-quatre articles. » Enfin, le gouvernement russe vint à son tour sanctionner l'indépendance de la Belgique ; la ratification qui manquait encore fut donnée le 4 mai <sup>1</sup>.

La moitié de l'œuvre des puissances se trouvait alors accomplie, malgré les réserves exprimées par les cours d'Autriche et de Prusse, et les conditions formulées par le cabinet de Pétersbourg. Cette ratification conditionnelle de la Russie avait d'abord vivement froissé le roi des Belges : « En l'acceptant, écrivait-il le 9, nous quittons notre position et nous abandonnons notre traité pour tomber dans le vague. » Toutefois, il se montrait bien déterminé à ne pas laisser introduire dans le traité du 15 novembre des modifications ou des changements sans compensation. Du reste, il reconnut bientôt qu'on s'était effrayé outre mesure des ratifications russes, quoique, disait-il, celles-ci eussent pu être meilleures.

Léopold avait hâte d'achever sa tâche. Ce n'était pas

<sup>1</sup> La convention relative aux forteresses fut ratifiée le lendemain.

tout, en effet, d'avoir fait reconnaître l'indépendance de la Belgique; il fallait faire respecter cette indépendance en obligeant l'ennemi à évacuer le territoire national; il fallait exiger sans relâche l'exécution du traité sanctionné par l'Europe. « Le ciel, disait le roi, m'a gracieusement accordé deux qualités, du courage et de la patience, et je compte en faire usage. »







## VI

Le 28 mai 1832, à six heures du matin, Léopold, accompagné des principaux officiers de sa cour, partit de Bruxelles pour le château de Compiègne, où il devait se rencontrer avec le roi des Français. A la frontière, le duc de Choiseul, le maréchal Gérard, commandant en chef de l'armée du Nord, le préfet du département et d'autres personnages attendaient le roi des Belges.

Arrivé vers deux heures devant Valenciennes, il fut complimenté hors la porte de Mons par le corps municipal; puis il monta à cheval, et, escorté par la garde nationale, fit son entrée dans la ville, salué par l'artillerie de la place. Vers quatre heures, les autorités le reconduisirent jusqu'à la barrière de la porte de Paris, d'où il se dirigea vers Cambrai. Le lendemain, il repartit pour Péronne. A cinq heures de l'après-midi,



il arrivait sur le sommet de la montagne de Mouchy, où l'attendaient, pour lui servir d'escorte, deux escadrons de cuirassiers, sous le commandement du général Merlin. Au pied de la montagne, il fut reçu par le duc de Nemours, accompagné d'un brillant état-major. Le roi Léopold, ayant mis pied à terre, tendit affectueusement la main au jeune prince, l'embrassa avec une cordialité expressive et le pria de prendre place à côté de lui dans la calèche qu'on lui avait préparée. Le cortège fit ensuite son entrée dans Compiègne au bruit de l'artillerie<sup>1</sup>.

Une foule considérable se pressait derrière la haie d'honneur, qui avait peine à la contenir, et de tous côtés, disent les relations contemporaines, on n'entendait que des remarques flatteuses sur l'air à la fois noble et doux de l'auguste voyageur. Bientôt le cortège arriva dans la cour du château. Le roi des Belges fut reçu au bas du grand escalier par Louis-Philippe, qui avait revêtu l'uniforme de la garde nationale. Les deux rois s'embrassèrent affectueusement et montèrent ensemble le grand escalier, au haut duquel les attendaient la reine Marie-Amélie et M<sup>me</sup> Adélaïde d'Orléans. La journée du 30 fut occupée par une grande revue et par une promenade dans la forêt de Compiègne. Ces fêtes et ces démonstrations révélaient l'intimité qui s'était bientôt établie entre les deux rois et qui devait

<sup>1</sup> Le roi des Belges était accompagné, dans ce voyage, du comte d'Arschot, grand maréchal de sa cour; du marquis de Chasteler, grand écuyer; du général d'Hane, premier aide de camp; du major de la Goutellerie, officier d'ordonnance; de M. Jules Van Praet, secrétaire du cabinet; de sir Henry Seton, ancien aide de camp, et de M. Lebeau, médecin.

aboutir à des résolutions importantes. Le 2 juin, à six heures du soir, le roi des Belges rentrait à Bruxelles.

Une alliance avec la maison d'Orléans était vivement désirée par Léopold comme gage irrévocable des intentions de la France à l'égard de la Belgique, et aussi comme un moyen de dissiper les inquiétudes et les susceptibilités persistantes de l'Angleterre<sup>1</sup>. Léopold s'était donc efforcé d'obtenir du roi Louis-Philippe une résolution formelle, et il n'avait cessé de stimuler son ministre à Paris pour qu'il hâtât cette résolution. Malgré toute son impatience d'avoir avec Louis-Philippe une entrevue, dont la signification serait retentissante en Europe, ce n'était qu'avec la plus grande peine, et non sans une certaine appréhension même, qu'il s'était décidé à sortir pour quelques jours de la Belgique. Lorsque, le 2 mai, Léopold avait proposé l'entrevue, qui était désirée de part et d'autre, il fit remarquer que Compiègne serait un peu loin pour faire connaissance avec la princesse Louise. « Nous nous connaissons, disait-il, depuis seize ans : cela me paraît suffisant. » Il aurait donc voulu que le roi des Français lui donnât rendez-vous quelque part d'où il pût, dans les vingt-quatre heures, reprendre la direction des affaires, si les Hollandais tentaient de renouveler

<sup>1</sup> Le baron Stockmar écrivait à M. Le Hon, de Londres, 10 octobre 1831 : « ... Sur l'alliance du roi, je pense tout à fait comme vous. C'est, selon moi, le seul vrai gage de bonne foi que la France peut donner à l'Europe, et, sous plus d'un rapport, je le désire on ne peut plus. Quoique les ministres anglais ne se soient pas encore prononcés sur ce point vis-à-vis de moi, je sais, de bonne part, qu'ils partagent tout à fait notre opinion... »



leur agression. A ses yeux, Lille était le lieu qui convenait le mieux. Un peu plus tard, il déclarait que le rendez-vous à Compiègne ne pourrait avoir lieu que si le roi des Français voulait envoyer à Bruxelles le maréchal Gérard ou au moins le général Sans-Cyr<sup>1</sup>. Il avait fini toutefois par se rendre aux instances de Louis-Philippe.

En recherchant la main d'une princesse de la maison d'Orléans, Léopold non-seulement condescendait aux vœux des Belges, impatients de consolider leur indépendance, mais, répétons-le, il rassurait l'Europe, parce qu'il portait le dernier coup au parti qui préconisait la réunion de la Belgique à la France. Or Louis-Philippe étant encore intéressé à ménager sérieusement ce parti, le projet d'alliance rencontra des lenteurs imprévues et des difficultés qui firent naître quelquefois des doutes pénibles. Parmi les adversaires du projet d'alliance, on retrouvait le prince de Talleyrand : il la déconseillait, parce qu'il voyait dans l'union du roi Léopold avec une princesse d'Orléans l'affermissement de l'indépendance belge.

Léopold surmonta tous les obstacles par sa persévérance et sa conduite à la fois très-digne et très-délicate. Le 7 mars, il s'exprimait en ces termes : « Relativement au mariage, je crois qu'il ne faut pas le presser outre mesure; les démarches actuelles doivent suffire; on pourrait sans cela nous accuser d'importunité. Je le désire sous le rapport de l'individualité de la princesse Louise plus que pour toute autre raison, et certaine-

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Le Hon, 7 mars, 20 avril et 2 mai 1832.

ment je ne connaîtrai de plus vive sollicitude que celle de la voir heureuse<sup>1</sup>. » Il disait encore que les arrangements pécuniaires ne devraient pas être une cause de délai. « C'est l'aimable princesse, ajoutait-il, et non sa dot qui m'intéresse. » Dot, douaire, espérances, il traitait toutes ces questions avec un parfait désintéressement. Enfin, il fit une concession d'un grand prix pour la reine Marie-Amélie et la princesse Louise. « Comme la reine et peut-être la princesse elle-même, disait-il, attachent une grande importance à ce que des enfants d'un mariage contracté avec une de ces princesses soient catholiques; comme cela sera un lien de plus avec le peuple, qui est dévoué à sa religion, je n'y objecte nullement. C'est la vertu et non pas le nom qui fait le véritable chrétien<sup>2</sup>. »

L'entrevue de Compiègne eut lieu, comme nous l'avons dit, et le mariage de la princesse Louise d'Orléans avec le roi Léopold fut décidé. Le *Moniteur belge* du 4 juin annonça officiellement cette nouvelle.

L'exécution du traité des vingt-quatre articles était

<sup>1</sup> Le 19 décembre précédent, le baron Stockmar écrivait de Londres à M. Le Hon : « ... Même dans le cas où le gouvernement ou la famille voudrait différer le mariage jusqu'à la conclusion de l'affaire entre la Belgique et la Hollande, il n'en faudrait pas moins travailler à disposer dès à présent les choses de manière que le public regarde cette alliance comme une affaire entendue et faite. J'espère que le bruit de cette nouvelle fera un très-bon effet tant en France qu'ici et en Belgique et qu'il calmera un peu l'effervescence du roi Guillaume pour une restauration... »

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Le Hon, 15 septembre 1831, 20 février, 7 mars, 12, 16 et 17 mai 1832. Enfin, le 22 mai, il lui écrit : « J'adopte avec plaisir l'itinéraire que le roi m'a proposé et le suivrai en toute chose, quoique je me fusse volontiers passé du cérémonial... »



aussi une des préoccupations dominantes du roi Léopold. En acceptant à Londres la ratification conditionnelle donnée par la Russie le 4 mai, M. Van de Weyer avait cédé à des nécessités dont le gouvernement belge n'apprécia pas tout de suite la valeur. Le ministère n'eut d'abord égard qu'à l'embarras extrême où le plaçait l'acte de la Russie ; il demanda au Roi que M. Van de Weyer fût appelé à Bruxelles jusqu'à ce qu'on pût mieux apprécier les conséquences possibles de l'acceptation dont il s'agissait. Le général Goblet, envoyé à Londres, afin d'y représenter la Belgique auprès de la conférence, reçut pour instructions (25 mai) de faire la déclaration formelle que le roi Léopold ne participerait à aucune négociation sur les articles *réservés*, avant que le traité n'eût reçu son exécution dans les articles *non réservés*, c'est-à-dire avant l'évacuation du territoire encore occupé par les Hollandais.

Le général Goblet arriva à Londres le 30 mai, remit le lendemain ses pleins pouvoirs à la conférence, et le 1<sup>er</sup> juin rendit compte au roi Léopold de ses entretiens avec lord Palmerston, le baron de Bulow et le prince de Talleyrand. Il avait acquis la conviction, disait-il, que les plénipotentiaires des trois puissances du Nord ne voulaient encore que temporiser, que celui de France dissimulait parfaitement bien sa pensée et que celui d'Angleterre paraissait seul avoir envie d'en finir. Léopold trouva cette dépêche à son retour de Compiègne ; le 6, il répondit : « Ma persuasion personnelle est que, tant que la Hollande ne se verra pas forcée d'évacuer la citadelle d'Anvers, elle ne négociera pas. » Il voyait une injustice criante dans l'injonction commune adressée

aux Belges et aux Hollandais de ne pas commencer les hostilités, attendu que les premiers avaient adopté les vingt-quatre articles et que les seconds n'en tenaient aucun compte. Si donc les puissances étaient lentes à exécuter le traité, elles ne devaient pas empêcher les Belges de l'exécuter eux-mêmes. « Faites mes amitiés au prince de Talleyrand, poursuivait-il, et dites que je ne lui écris pas pour lui annoncer mon mariage parce que je sais que M<sup>me</sup> Adelaïde vient de le faire... Tous les jours, il faut demander l'exécution du traité. Talleyrand ne saurait s'y refuser; le roi Louis-Philippe est déterminé d'adhérer à tout ce que l'Angleterre proposera <sup>1</sup>... » Cependant Léopold se fiait si peu encore au célèbre diplomate que le lendemain (7 juin) il écrivait à M. Le Hon de faire tout au monde pour que le roi Louis-Philippe envoyât immédiatement à Londres M. de Flahault comme *voyageur*, parce que le gouvernement anglais n'était pas très-satisfait du silence du prince de Talleyrand.

Informé que les cours du Nord faisaient de grands efforts pour induire le cabinet anglais à accepter un traité avec la Hollande, différent des vingt-quatre articles, il écrit à son plénipotentiaire à Paris : « Vous

<sup>1</sup> C'est la participation personnelle de Léopold I<sup>er</sup> aux mémorables négociations de cette époque que nous voulons faire ressortir ici en nous servant de la correspondance particulière et inédite du roi avec le général Goblet. Quant aux négociations mêmes et aux divers incidents qui aboutirent à des événements décisifs, les uns et les autres sont exactement rapportés dans l'ouvrage publié par cet homme d'État, sous le titre de : MÉMOIRES HISTORIQUES. *Dix-huit mois de politique et de négociations se rattachant à la première atteinte portée aux traités de 1815.* (Bruxelles, 1864, 2 vol. in-8°.)



devez empêcher que le gouvernement français ne se laisse prendre dans ces filets. Les puissances ne peuvent pas, sans le consentement de la Belgique, faire un nouveau traité qui changerait les vingt-quatre articles. » La conférence de Londres ayant, le 11 juin, rédigé trois *articles explicatifs*, d'après lesquels l'évacuation réciproque des territoires respectifs de la Belgique et de la Hollande devait s'effectuer le 20 juillet, Léopold ne dissimule point son déplaisir. « Ces derniers protocoles, écrit-il à son ministre à Paris, sont fort bien; mais c'est du papier, il nous faut des *faits*. Pourquoi donner au roi de Hollande jusqu'au 30 juin, quand il a eu deux ans pour se décider? Et puis de nouveau un autre mois jusqu'au 20 juillet? Il faut faire sentir au ministère français qu'il faut finir; il faut lui dire cela tous les jours. Le prince de Talleyrand va venir avec toutes ses finesses; eh bien, cela ne nous a fait que du mal. Le peu que la Belgique a obtenu, elle ne l'a obtenu que quand la France a été ferme. Si l'intention du prince de Talleyrand est que la Belgique ne doit être faite que pour quelques années, c'est différent. »

Le 14 juin, Talleyrand chargea le général Goblet de dire au roi Léopold, que si, le 30 août, on n'avait pas une réponse satisfaisante du roi de Hollande, la France et l'Angleterre étaient décidées à recourir à la force et que lui-même avait reçu la parole d'honneur des plénipotentiaires des cours du Nord que cette résolution n'altérerait pas la bonne harmonie entre les cinq cours <sup>1</sup>. Talleyrand paraissait alors mieux disposé pour

<sup>1</sup> Le général Goblet au roi Léopold, Londres, 14 juin 1832.



le roi Léopold, et il traitait les affaires belges avec plus de sérieux <sup>1</sup>.

Dans un moment où l'Angleterre était sollicitée à employer la force contre la Hollande, son ancienne alliée, il n'importait pas moins de se concilier le duc de Wellington.

Léopold, connaissant mieux que personne la haute influence du vainqueur de Waterloo, recommandait bien expressément à son représentant à Londres de ne point le négliger. « Dites au duc de Wellington, écrivait-il le 19 juin, que, me promenant hier aux environs de Waterloo, j'ai pensé à sa belle volonté de héros qui lui a valu sa victoire importante. C'est une justice à lui rendre qu'il a obtenu ses victoires par sa bravoure personnelle. Le contraste des riches moissons, de la tranquillité et de la paix de ce paysage, qui doit avoir offert un tableau si horrible de morts et de mourants, ce 18 de l'an 1815, m'a vivement frappé et fait faire bien des réflexions philosophiques <sup>2</sup>. »

Peu de temps après, il écrivait de nouveau à son plénipotentiaire à Londres : « Ce sont des faits qu'il nous faut... Nos bons Belges ne sont plus dupes de bonnes paroles sans résultats <sup>3</sup>. » Dans la prévision des événements que rendait inévitables l'inaction éventuelle des puissances, après le refus du roi des Pays-Bas d'accepter les propositions de la conférence, Léopold hâtait l'organisation de l'armée nationale. En outre, il ordonnait

[ <sup>1</sup> Peu de temps après, il quitta Londres, où il fut remplacé momentanément par M. de Mareuil, jusqu'alors ministre à La Haye.

<sup>2</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 19 juin 1832.

<sup>3</sup> Le roi Léopold au général Goblet, 22 et 27 juin 1832.

le blocus le plus étroit de Maestricht, afin de mettre un terme aux excursions de la garnison hollandaise hors du rayon réservé de la forteresse.

Le 6 juillet, lord Palmerston informa le général Goblet que le roi Guillaume refusait de signer aucun traité dans lequel entreraient les vingt-quatre articles, et qu'il proposait un nouveau projet. Au lieu de recourir sans plus de retard à des moyens coercitifs, la conférence, à son tour, élaborait un projet nouveau, qu'elle voulait opposer à celui qui venait de La Haye. Le général Goblet protesta hautement contre cet oubli des droits des Belges et sa conduite à la fois ferme et habile fut approuvée par le roi Léopold, quoique celui-ci, sous des influences faciles à deviner, se montrât assez disposé à faire quelques sacrifices à l'amour-propre de la Hollande.

Mais une note énergique, adressée le 7 juillet par son plénipotentiaire à la conférence, vint rétablir la vraie situation des Belges à l'égard des puissances qui avaient garanti leur indépendance. La conférence, cependant, réitéra ses démarches auprès du roi Guillaume, afin de l'amener à une exécution amiable du traité du 15 novembre 1831. « Vous pouvez dire à lord Palmerston, écrivit alors le roi Léopold, que la conférence me fait mal au cœur quand j'y pense; la seule chose dont elle paraît capable, c'est de me maltraiter et de protéger le roi de Hollande<sup>1</sup>. »

Il aurait fallu plutôt s'en prendre à Louis-Philippe qui, pour éviter tout différend de nature à altérer le

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Bruxelles, 17 juillet 1832.



bon accord entre les grandes puissances, engageait le roi Léopold à donner sans délai son adhésion aux nouvelles propositions du cabinet de La Haye. Mais, pour rester fidèle à ses engagements envers la législature, le ministre des affaires étrangères<sup>1</sup> repoussait bien loin ce conseil. Le 26 juillet, le capitaine Beaulieu, aide de camp du général Goblet, lui rapportait de Bruxelles les instructions suivantes : « Si des propositions nouvelles, acceptées par le gouvernement hollandais, lui étaient soumises, le plénipotentiaire belge devrait se borner à répondre à la conférence que le gouvernement ne peut se prononcer et ne se prononcera qu'après l'évacuation du territoire belge. »

Tels étaient les remarquables incidents qui se succédaient à Londres au moment où le roi Léopold pressait aussi l'accomplissement de la promesse faite naguère au château de Compiègne.

Après son retour de cette résidence, il s'était affligé de l'idée de la reine Marie-Amélie qui voulait remettre le mariage aux premiers jours du mois d'août. Le 16 juin, il écrivait à son ministre à Paris : « Il faut emporter l'affaire belge dans ces deux mois-ci. C'est autant de l'intérêt de la France et de Louis-Philippe que du mien. » Le lendemain, il s'exprime avec plus de force : « ... J'espère que ma lettre au roi influencera heureusement sa détermination... Je vous invite à suivre votre système d'agression avec la plus grande énergie... Répétez éternellement qu'il faut absolument, pour le bien-être de la France, de l'Angleterre et de la

<sup>1</sup> M. de Muelenaere.



Belgique, que cela soit terminé aussitôt que possible... » Il supposait que Louis-Philippe voulait attendre l'évacuation de la citadelle d'Anvers pour fixer l'époque du mariage. « En diplomatie, disait-il à ce sujet, c'est un grand mérite quand on ne veut pas tromper les autres de ne pas se laisser tromper soi-même. » Du reste, comme nous l'avons déjà dit, il se montrait facile et coulant dans les questions d'intérêt. « Tout ce que je possède au monde, écrivait-il, le 23 juin, à son représentant près de Louis-Philippe, sera au service de la *regina in spe*, et tout ce qui pourra lui être agréable ou utile, je serai trop heureux de le lui offrir. » Il n'était pas moins explicite quatre jours après. « Je viens de recevoir, disait-il, les trois copies du contrat de mariage. Pour le douaire je vous ai écrit positivement que je ne vois point d'objection aux trois cent mille francs, quoique, proportion gardée, je trouve que le douaire est considérable, quand on n'en assurait qu'un de cinq cent mille francs à une impératrice des Français. — Je présume que la Chambre le votera, et si elle n'en votait pas tout le montant, contre toute attente, je pourrais toujours lui assurer de mon bien particulier le complément... » Louis-Philippe consulte ensuite le roi Léopold sur le lieu où le mariage sera célébré : « Mon opinion qu'on m'a demandée, répond Léopold, est pour Compiègne, puisque à Paris cela ne serait ni une chose ni une autre. Je promets cependant, en ce cas, de revenir, au mois d'octobre, pour une série de fêtes à Paris. » Vers la fin de juillet, le représentant du roi des Belges à la cour des Tuileries combattit de tous ses efforts et par tous les moyens d'influence

dont il pouvait disposer le projet de retarder encore l'époque de cette union si désirée. Fermant l'oreille à certaines insinuations diplomatiques, Louis-Philippe décida enfin, le 1<sup>er</sup> août, que le mariage serait définitivement fixé au 9.

Le 6, vers le soir, le roi Léopold fit son entrée à Compiègne. Il était dans une calèche découverte où avaient pris place les ducs d'Orléans et de Nemours; dans d'autres voitures se trouvaient le duc de Choiseul et le marquis de Marmier, qui avaient été au-devant du roi des Belges jusqu'à la frontière, et les personnages qui accompagnaient ce prince. Ceux-ci étaient MM. Le Hon et Van de Weyer, représentants de la Belgique à Paris et à Londres; le comte d'Arschot, le comte Félix de Mérode, le général d'Hane de Steenhuyse, le colonel sir E. Cust, ancien aide de camp, le général de Chasteler, M. J. Van Praet, le baron Stockmar et le colonel Prisse. Un arc de triomphe, pavoisé de drapeaux français et belges, avait été élevé à l'entrée de la ville, sur le pont.

Des fêtes signalèrent les deux jours suivants.

Le jeudi, 9 août, à huit heures et demie du soir, le roi Louis-Philippe, donnant la main à la princesse Louise, alors âgée de vingt ans<sup>1</sup>, et suivi des membres de sa famille, entra dans le grand cabinet du château où le roi Léopold prit également place, avec ses témoins désignés ainsi que les autres personnes qui l'avaient accompagné à Compiègne. Plusieurs ministres et les plus hauts personnages de l'État se trouvaient

<sup>1</sup> Elle était née à Palerme le 3 avril 1812.



parmi les assistants. Le baron Pasquier, président de la Chambre des pairs, remplissait les fonctions d'officier de l'état civil. Les témoins du roi des Belges étaient le comte d'Arsehot, grand maréchal de sa cour et membre du Sénat, et le comte Félix de Mérode, ministre d'État et membre de la Chambre des représentants. Quatre pairs et quatre députés servaient de témoins à la princesse Louise; les premiers étaient : le lieutenant général duc de Choiseul, le marquis de Barbé-Marbois, premier président de la cour des comptes, le comte Portalis, premier président de la cour de cassation, et le duc de Bassano. Le maréchal Gérard, M. Dupin, procureur général près la cour de cassation, M. Bérenger et M. Benjamin Delessert appartenaient à la Chambre des députés.

Lorsque les deux conjoints eurent prononcé l'assentiment exigé par la loi, M. Pasquier dit : « Par ordre du roi, et au nom de la loi, nous déclarons que très-haut, très-puissant et très-excellent prince Léopold, premier du nom, roi des Belges, duc de Saxe, prince de Cobourg-Gotha, et très-haute et très-puissante princesse Marie-Louise-Thérèse-Caroline-Isabelle, princesse d'Orléans, sont unis en mariage. » L'évêque de Meaux leur donna ensuite la bénédiction nuptiale dans une des salles du château qui avait été convertie en chapelle. Après la cérémonie catholique, la famille royale et les assistants se rendirent dans une autre salle où un pasteur protestant donna aux augustes époux la bénédiction nuptiale selon le rite luthérien.

Quatre jours après, le roi et la reine des Belges quittèrent le château, et leur voyage depuis Compiègne



jusqu'à Laeken ne fut qu'une marche triomphale. Il faut avoir été témoin de la joie spontanée de nos populations pour pouvoir apprécier le prestige qui, dès lors, entoura en quelque sorte la jeune reine. Les maisons étaient décorées de fleurs et de drapeaux aux couleurs de la France et de la Belgique; partout une foule immense; partout aussi des acclamations qui disaient : Soyez la bienvenue parmi nous<sup>1</sup>.

La reine Louise apportait la consolidation de l'indépendance de la Belgique. « L'union bénie dans la chapelle de Compiègne, disait plus tard un éloquent orateur, révéla aux nations étonnées deux faits du premier ordre : l'alliance de la France et de l'Angleterre, formée à cette occasion même, et qui fut alors la sauvegarde de la paix du monde; la reconnaissance de la neutralité belge, qui fixa, d'une manière rationnelle et durable, les limites si longtemps incertaines et disputées des nations voisines. »

Cependant le cabinet de Bruxelles persistait à subordonner, d'une manière absolue, la négociation directe entre la Belgique et la Hollande, qui était désirée par

<sup>1</sup> Tout s'évanouit. On ne lira pas sans émotion les lignes suivantes tracées par le comte Félix de Mérode le 14 août 1853 et adressées de Trélon au roi Léopold : « ... Naguère, revenant d'un voyage jusque près des frontières d'Espagne,... j'ai voulu revoir le lieu où j'étais, Sire, le témoin de votre mariage, il y a vingt-cinq ans. Je me suis promené solitaire dans les appartements du château de Compiègne, où j'avais vécu une semaine avec tant de personnages illustres. J'ai exploré le parc magnifique et toujours charmant, entretenu avec un soin parfait. Un ancien domestique de M<sup>me</sup> Adélaïde me conduisait. Vous pouvez juger, Sire, si j'ai pensé à vous, à notre reine si digne d'éternel souvenir, à sa famille, devenue la vôtre... »

*Vie du comte Félix de Mérode*, par J.-J. THONISSEN, p. 370.

les puissances, à l'évacuation préalable du territoire national. Mais, après avoir énergiquement adhéré à ce système, après avoir même promis de recourir aux armes, dans l'hypothèse où les ratifications réservées mettraient obstacle à l'adoption des vingt-quatre articles par la Hollande, le roi Léopold comprit que le pays se trouverait dans une situation périlleuse, si l'on s'obstinait à repousser toute proposition transactionnelle<sup>1</sup>. Quant à M. de Muelenaere, il resta inébranlable; il résistait et aux conseils patriotiques du général Goblet, et aux puissantes instances du baron Stockmar, de même qu'aux raisons d'ordre européen et aux prophéties presque menaçantes de lord Palmerston.

Depuis le mois de mai, le général Goblet supportait tout le poids de ces difficiles négociations. Le 18 août, M. Van de Weyer reprit les fonctions de ministre plénipotentiaire près la cour de Saint-James et près la conférence. Il eut avec lord Palmerston une entrevue de plusieurs heures qui fut suivie d'un second entretien non moins important. Pour se conformer à ses instructions, il rappela à lord Palmerston ce que le roi Léopold avait écrit de Compiègne et ce qu'il lui avait répété à Tournai, qu'il voulait qu'on en finît le 30 septembre et que, en tout cas, les ratifications de la Hollande et l'évacuation du territoire eussent lieu immédiatement. Mais lord Palmerston s'éleva avec énergie contre le système auquel le cabinet de Bruxelles s'attachait obstinément : « Le dévouement que j'ai pour

<sup>1</sup> *Mémoires historiques* du général Goblet, t. I, p. 135.



le roi Léopold, dit-il, est réel et véritable. Je vois donc avec une véritable douleur la politique de ses ministres; elle compromettra le sort du roi et l'indépendance de la Belgique... Ils veulent l'évacuation préalable! Mais cette évacuation n'est possible qu'en vertu de l'adhésion du roi Guillaume aux vingt-quatre articles... Cette adhésion pure et simple, comment l'obtenir? Par des moyens coercitifs? Eh bien, je vous déclare que nous n'y aurons point recours : nous serions inexcusables de les employer, au moment où nous avons lieu de croire que les négociations peuvent amener une solution conforme aux engagements que nous avons pris avec la Belgique. Jamais la nation ne sanctionnerait une pareille mesure; et si l'Angleterre se refuse, comme elle le doit, à recourir à la force, la France, à coup sûr, ne suivra pas une route différente. Mais, dans ce cas, dites-vous, la Belgique fera seule la guerre; elle contraindra seule la Hollande à signer les vingt-quatre articles! Je réponds que la guerre dont on parle si légèrement en Belgique est le parti le plus dangereux pour votre avenir, votre indépendance et le trône du roi, en même temps que le plus nuisible à vos intérêts commerciaux et industriels. » Lord Palmerston entretint M. Van de Weyer d'un moyen qui avait été suggéré par l'empereur de Russie à lord Durham, ambassadeur du roi Guillaume IV à Saint-Pétersbourg, pour amener l'évacuation de la citadelle d'Anvers : c'eût été de la faire occuper par des troupes anglaises, avec lesquelles le roi de Hollande consentirait à capituler. M. Van de Weyer répondit que la Constitution belge s'y opposait formellement et que le ministre qui



autoriserait une semblable occupation serait indubitablement mis en accusation<sup>1</sup>.

Le 17 août, le roi Léopold mandait au général Goblet qu'il fallait en finir pour le 10 septembre; mais il ajoutait toutefois que la grande affaire du moment était d'écouter et de voir si la Hollande était de bonne foi. Après avoir reçu les dernières dépêches de Londres, il écrivit : « Nous devons écouter les propositions de la Hollande : si elle nous offre une fin acceptable et prompte, les accepter; si elles sont perfides, les rejeter et insister sur le traité<sup>2</sup>. » Cédant aux instances du roi et appréciant d'ailleurs toute la délicatesse de son collègue, le général Goblet avait consenti à poursuivre, de concert avec M. Van de Weyer, ces durs labeurs. Le 9 septembre, il revint inopinément à Bruxelles, porteur de propositions émanant de lord Palmerston. Concertées avec les plénipotentiaires belges, rédigées en partie par M. Van de Weyer, elles posaient des bases au delà desquelles le cabinet du roi Léopold ne pourrait être entraîné dans la négociation directe qu'il s'agissait d'ouvrir avec la Hollande. On appela cette sorte d'ultimatum le *thème de lord Palmerston*.

Le roi y souscrivit sans peine; mais M. de Muele-naere demeurait inébranlable. Alors, le 15 septembre, Léopold convoqua tous les ministres en conseil sous sa présidence et les invita à faire connaître individuellement leur opinion sur les propositions apportées de Londres. Ils déclarèrent en substance que, par suite des engagements qu'ils avaient pris devant les cham-

<sup>1</sup> M. Van de Weyer au roi des Belges, Londres, 21 août 1832.

<sup>2</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 31 août 1832.

bres, ils ne pourraient concourir à la nouvelle négociation. M. de Muelenaere ayant déposé le portefeuille des affaires étrangères, le général Goblet consentit, le 18, à s'en charger provisoirement. Les autres ministres, également démissionnaires, restèrent à la tête de leurs départements, mais comme administrateurs temporaires, et jusqu'à ce que le cabinet fût reconstitué. Du reste, ils ne firent rien pour hâter ce moment : aucun des membres de l'ancien ministère ne voulut même contre-signer la nomination du général Goblet. On dut faire chercher presque mystérieusement le comte Félix de Merode, qui se trouvait à son château de Trélon, sur la frontière française : il fut amené directement dans le cabinet du roi, et là il donna, comme ministre d'État, membre du conseil, le contre-seing qui devait rendre valable la nomination du général Goblet. Celui-ci écrivit alors au baron Stockmar : « Le roi a montré une patience, je dirai même une impassibilité admirable dans les circonstances pénibles où ses conseillers l'ont placé. »

Ce qui rendait la position du général Goblet plus difficile, c'est qu'il n'était compris par personne : il se trouvait, comme il l'a dit lui-même, réellement isolé dans le pays. N'ayant d'autre auxiliaire que M. Nothomb, secrétaire général du ministère des affaires étrangères, il restait néanmoins impassible et confiant. M. Van de Weyer, ayant reçu des pleins pouvoirs pour ouvrir une négociation directe avec la Hollande, notifia à la conférence, dans une note du 20 septembre, que son gouvernement se réservait de réclamer l'exécution des engagements contractés par chacune des puissances, si



la nouvelle négociation n'amenait aucun résultat. On entrevit promptement le dénouement de ce drame diplomatique. Le 26, la conférence entendit le plénipotentiaire hollandais en personne <sup>1</sup>, après avoir reçu préalablement des réponses écrites aux questions qui lui avaient été posées. Elle constata que tout espoir de conciliation semblait, pour le moment, devenir illusoire, et qu'il ne lui restait plus que de se concerter sur la marche ultérieure à adopter. La conférence, à l'unanimité, prit, le 1<sup>er</sup> octobre, une décision plus grave : elle reconnut que des mesures coercitives étaient devenues nécessaires. Toutefois, les représentants des cours du Nord s'arrêtèrent à mi-chemin : ils déclarèrent, en effet, que leurs cours ne pouvaient s'associer à d'autres mesures qu'à des mesures pécuniaires.

Louis-Philippe se montrait hésitant : mais les événements l'entraînèrent. Le 11 octobre, s'était constitué, sous la présidence du maréchal Soult, le cabinet où le duc de Broglie avait le portefeuille des affaires étrangères, M. Thiers le ministère de l'intérieur et M. Guizot le département de l'instruction publique. Dès le lendemain, le représentant de la Belgique à Paris signifiait au duc de Broglie que tous les moyens de temporisation étaient épuisés ; que, le 20 octobre au plus tard, le gouvernement belge, à défaut d'action de la part des puissances, serait forcé d'agir et agirait sans aucun doute. Le cabinet du 11 octobre, exposé aux plus violentes attaques de l'opposition, devait faire acte de vigueur ou périr en naissant. Aussi, le duc de Broglie répondit-il

<sup>1</sup> C'était le baron de Zuylen.



au ministre belge : « Nous agirons et de suite si l'Angleterre y consent <sup>1</sup>. » Le cabinet de Saint-James, qui redoutait l'avènement en France d'un ministère de l'extrême gauche, donna son assentiment. La convention signée le 22 octobre entre la France et l'Angleterre stipulait que si, le 15 novembre, il se trouvait encore des troupes hollandaises sur le territoire assigné à la Belgique, une armée française y pénétrerait pour le faire évacuer <sup>2</sup>.

M. Lebeau, l'ancien ministre du régent, et M. Charles Rogier, ancien membre du gouvernement provisoire et du Congrès, venaient de s'associer au général Goblet, le premier comme ministre de la justice, le second comme ministre de l'intérieur. Ces trois hommes, dont l'énergie et le patriotisme étaient au niveau des événements, avaient décidé, le 21 octobre, que si, au 3 novembre, la France et la Grande-Bretagne n'étaient pas sorties de l'inaction, ils proposeraient au roi de reprendre immédiatement les hostilités, et que, si le chef de l'État ne croyait pas pouvoir adopter ce parti, les ministres résigneraient leurs portefeuilles. Mais déjà Léopold avait autorisé les représentants belges à Londres et à Paris, MM. Van de Weyer et Le Hon, à faire connaître son immuable résolution de se mettre, par ses propres forces, en possession du territoire

<sup>1</sup> M. Le Hon au général Goblet, Paris, 12 octobre 1832.

<sup>2</sup> Quelques mois après (30 août 1833), le roi Léopold écrivait au général Goblet : « ... Ce que l'on dit sur l'assistance des deux puissances est une bonne plaisanterie : le ministère Broglie était mort sans Anvers, et le ministère anglais a jugé plus sage de laisser faire que d'avoir un ministère de l'extrême gauche qui menait à la guerre générale... »

occupé par l'ennemi, si l'Angleterre et la France demeureraient inactives. Pour lui, il désirait ardemment, en combattant avec l'armée nationale, qui s'élevait alors à cent dix mille hommes, de faire oublier les cruels revers du mois d'août 1831. L'occupation de la citadelle d'Anvers par les Hollandais était d'ailleurs une humiliation permanente : tant que les canons de cette forteresse menaceraient la métropole commerciale du pays, l'indépendance de la Belgique restait chancelante.

Mais la France et l'Angleterre tinrent leurs engagements. Le 5 novembre, leurs flottes combinées firent voile pour les côtes de Hollande. Le 15, l'armée française du Nord, sous le commandement du maréchal Gérard, franchit la frontière de Belgique, et, le 19, l'avant-garde se trouva sous les murs d'Anvers. Le roi Léopold ne pouvait se dissimuler que le rôle imposé à l'armée belge par la conférence de Londres devenait dès lors très-pénible. Il se rendit cependant, le 30 novembre, à son quartier général de Lierre « pour se trouver, disait-il, plus à proximité ». Bien qu'il n'ajoutât pas foi entière à la menace d'un nouveau bombardement, il voulait, selon ses expressions encore, « être près de ceux de ses enfants qui se trouvaient le plus exposés au danger <sup>1</sup>. » Le vieux général Chassé, qui commandait dans la citadelle, fut informé par une lettre confidentielle du prince d'Orange qu'il n'avait aucun secours à attendre. Il se défendit néanmoins avec opiniâtreté, avec héroïsme, et, le 23 décembre, il

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Desprez, 30 novembre 1832.



ne remit aux Français qu'un monceau de ruines <sup>1</sup>. Le 31, les troupes belges prirent possession de la citadelle et, quelques jours après, les Français repassaient la frontière <sup>2</sup>.

Les principaux organes du parti légitimiste, en France, soutenaient hautement que, si les Bourbons de la branche aînée s'étaient trouvés encore sur le trône, la Belgique se faisait française. Cette assertion au moins téméraire fut énergiquement relevée par les journaux catholiques belges. Le plus influent répondit : « On ne finirait pas si on voulait relever toutes les inexactitudes, toutes les exagérations que nos voisins débitent chaque jour sur notre compte. Telle est, entre autres, l'illusion qu'ils se sont formée sur une prétendue tendance de la Belgique à se laisser incorporer à la France. Ils ne reviennent pas de cet aveuglement. Cependant, après les deux expéditions que l'armée

<sup>1</sup> *Seelig op de citadel van Antwerpen (1830-1832) door W.-J. KNOOP, lieutenant-generaal bij het nederlandsche leger, passim. (Schiedam, 1867, 2 vol. in-12.)*

M. Van de Weyer écrivait au général Goblet, le 28 novembre : « Pour ce qui regarde l'intervention de la France et l'attaque de la citadelle d'Anvers, je crois pouvoir vous annoncer que ni la Prusse ni l'Autriche ne blâment sérieusement cette mesure. Si elles paraissent, par quelques démonstrations de mécontentement, s'éloigner des intentions des cabinets de Londres et de Paris, j'ai lieu de penser que c'est uniquement pour ne pas indisposer la Russie, et qu'au fond, les cabinets de Berlin et de Vienne approuvent l'intervention armée, en faisant des vœux pour la prompte conclusion de l'affaire. Toutes nos difficultés nous viennent de la Russie... »

<sup>2</sup> Louis-Philippe au roi Léopold, 27 décembre 1832 : « ... Ce dont je suis très-pressé, c'est que rien n'arrête le mouvement rétrograde de notre armée, qu'il me tarde beaucoup de voir rentrer en France... » *Revue rétrospective*, p. 327.



française a faites dans nos provinces, ils auraient bien de quoi se tromper, et il faut qu'ils se plaisent dans leur erreur, pour ne pas changer de langage, depuis cette double expérience. Ils savent que nos alliés ont été reçus avec bienveillance, mais sans enthousiasme; comme des amis, mais non pas comme des compatriotes. Les Belges sont demeurés Belges à la vue du drapeau tricolore; nos soldats, en embrassant d'anciens frères d'armes, n'ont pas oublié leur patrie; les deux armées ne se sont point confondues, chacun est demeuré sous ses drapeaux; nos libérateurs ont pu partir, sans avoir à se défendre contre notre empressement à les retenir; ils emportent nos sentiments de gratitude et de reconnaissance, mais ils n'emportent pas nos regrets sur cette séparation... »

Louis-Philippe s'était rendu à Lille pour distribuer aux troupes qui revenaient d'Anvers les récompenses qu'elles avaient si bien méritées. Il fit, le 12 janvier 1833, son entrée dans le chef-lieu du département du Nord, où l'avaient précédé le roi et la reine des Belges. Il y eut entre les deux souverains de longs entretiens sur les moyens de revivifier la Belgique. Louis-Philippe posa comme principe que celle-ci, devenue nation indépendante, devait être pour le moins aussi bien que lors de sa réunion à la Hollande; et ce fut avec cette déclaration que les deux rois se quittèrent<sup>1</sup>, Prenant acte de la promesse du roi des Français. Léopold rechercha sans relâche les moyens de remédier aux souffrances du commerce et de l'industrie, et il ne

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Le Hon, Bruxelles, 29 janvier 1833.

cessait aussi de protester contre le désastreux blocus de la Meuse et de l'Escaut. Des vues prévoyantes dirigeaient sa politique.

Pendant que la reconnaissance solennelle du premier roi des Belges s'accomplissait en Europe, l'Amérique applaudissait à notre indépendance et son gouvernement établissait également des rapports officiels avec le nouvel État. M. Behr, envoyé aux États-Unis, était arrivé à Washington, le 3 juin 1832, et, le surlendemain, y avait eu une première entrevue avec M. Livingston, secrétaire d'État, et le vrai chef du gouvernement, sous le président André Jackson, alors considéré comme un vieillard à moitié retombé en enfance. Mais l'ancien et implacable adversaire de J.-Q. Adams et des *fédéralistes*, le vieux chef des *républicains*, celui qui se déclarait *l'homme du peuple*, n'avait rien perdu de son prestige sur la multitude. Le général Jackson était toujours pour le peuple l'Annibal de l'Ouest, le défenseur des libertés du monde, le vainqueur des vainqueurs du grand Napoléon<sup>1</sup>.

L'envoyé belge fut très-bien accueilli du bizarre et célèbre personnage qu'on appelait aussi le Marius de l'Amérique.

M. Behr écrivit à Bruxelles que le président, les ministres et tous les Américains avec lesquels il s'était entretenu, lui avaient témoigné le désir d'entrer en relation intime avec la Belgique<sup>2</sup>. Il profita de ces

<sup>1</sup> Élu, en 1829, président, à une grande majorité, A. Jackson obtint une majorité plus forte encore en novembre 1832, lorsqu'il se présenta pour la seconde fois aux suffrages.

M. Behr au ministre des affaires étrangères, Washington, 9 juin 1832.

bonnes dispositions pour entamer des négociations, qui devaient aboutir à la conclusion d'un traité de commerce. Il rendit encore un autre service : il combattit habilement les préventions très-fortes qui existaient, à New-York principalement, contre la Belgique et sa révolution.

Après les États-Unis, ce fut l'Autriche qui noua des négociations régulières avec la Belgique nouvelle. Dès le 18 mai 1832, le prince de Metternich écrivait à sir Robert Adair, représentant de l'Angleterre à Bruxelles : « Le roi Léopold, auquel je vous prie d'offrir mes hommages, doit avoir reçu l'invitation par le baron Wesseberg d'adresser à l'empereur une lettre pour lui notifier son avènement, c'est-à-dire de refaire ce qui, lors du premier essai, n'a point été accueilli. » Trois mois se passèrent néanmoins avant que cette formalité diplomatique, comme disait Metternich, fût accomplie, et le roi Léopold s'impatientait plus d'une fois des difficultés qu'opposaient l'Autriche et la Prusse à la réception d'envoyés belges. « Il est temps, écrivait-il à Londres, le 10 juin 1832, que toutes ces petites choses finissent. » Enfin, le 5 août, le comte de Lalaing fut reçu à Baden en audience particulière par l'empereur François, et il lui remit la lettre de notification du roi des Belges. L'empereur se montra très-bienveillant, amical même. Il dit qu'il allait répondre à la lettre du roi et que personne plus que lui ne formait des vœux pour le bonheur de ce prince et celui de son peuple. Le comte de Lalaing ne faisait que précéder le baron de Loë, accrédité comme ministre plénipotentiaire près la cour d'Autriche. Le roi Léopold l'avait choisi, non



à cause de sa supériorité, mais parce qu'il avait une bonne réputation, qu'il était un peu parent de plusieurs familles autrichiennes et qu'il parlait allemand. Reçu également à Baden, le 19 août, le baron de Loë trouva l'empereur François plus réservé, mettant de la froideur, même une certaine amertume dans son langage. Il dit qu'il y avait eu de l'injustice à dépouiller le roi de Hollande; mais que celui-ci, ayant lui-même reconnu l'indépendance belge en principe, l'Autriche avait, avec les autres puissances, concouru à l'établissement du royaume de Belgique, quoique l'Autriche n'aimât point à consacrer les injustices. Reportant ensuite sa pensée vers la fin du siècle précédent, l'empereur ajouta qu'il avait toujours eu beaucoup à se louer des Belges, mais qu'il était charmé cependant que ses États ne touchassent plus les frontières de France; que, pour le bonheur de ses sujets, il voulait éviter le contact des opinions de ce pays. Parlant, enfin, des dernières propositions de la conférence, il exprima l'opinion que la Belgique devait les accepter et que le roi devait être *discret*. L'accueil fait par le prince de Metternich au second envoyé belge avait été moins raide; il s'était néanmoins vivement récrié lorsque le baron de Loë lui eut annoncé la ferme et inébranlable résolution du roi et de son gouvernement de ne plus traiter sur *rien* qu'après l'évacuation au moins de la citadelle d'Anvers<sup>1</sup>.

Léopold regardait Berlin comme un « poste délicat », et il voulait y envoyer le général Goblet. Mais celui-ci,

<sup>1</sup> Le baron de Loë au ministre des affaires étrangères, Baden, 21 août 1832.

ayant été retenu à Londres, puis à Bruxelles, fut remplacé par le général de Merx. Le 13 septembre, ce dernier remit à Frédéric-Guillaume III, au château de Charlottenbourg, ses lettres de créance ainsi que la notification du mariage du roi des Belges. Frédéric-Guillaume dit être très-sensible aux sentiments du roi Léopold, qu'il connaissait, ajouta-t-il, depuis sa tendre jeunesse, dès l'âge de douze à treize ans ; puis il exprima fortement le désir de voir finir à l'amiable le différend avec la Hollande. « Des hostilités, poursuivit-il, ne pourraient être tolérées cette fois-ci, pas plus qu'elles ne l'avaient été l'année dernière<sup>1</sup>. »

Le jour même où le général de Merx était reçu au château de Charlottenbourg par Frédéric-Guillaume III, M. le vicomte Charles Vilain XIII remettait au président de la Confédération helvétique, à Berne, les lettres de notification de l'avènement du roi Léopold I<sup>er</sup> et celles de son mariage. « La Belgique, dit le représentant du roi Léopold, est aujourd'hui, comme la Suisse, constituée en État indépendant et neutre... Quoique éloignés, nous nous unissons pour écarter la guerre des rives du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut... » Le président répondit : « En recevant des mains de Votre Excellence les lettres destinées à la Confédération suisse, les avoyer et conseil d'État du canton de Lucerne, directoire fédéral, s'empressent de vous exprimer combien ils sont sensibles aux assurances amicales qui y sont consignées... La confédération, éclairée par une longue expérience, apprécie pleinement les bienfaits de sa

<sup>1</sup> Le général de Merx au ministre des affaires étrangères, Berlin, 15 septembre 1832.



position neutre; elle y voit le gage de sa liberté et celui des rapports bienveillants qu'elle entretient avec tous les États de l'Europe. Ces mêmes principes qui l'ont guidée jusqu'ici, elle les observera avec plaisir envers une nation qui, comme elle, doit sa prospérité à l'industrie, et qui trouvera, comme elle, dans une neutralité honorable et forte, la garantie de son indépendance. »

M. Vilain XIII était également accrédité près des cours d'Italie; mais, dans ces foyers d'absolutisme, l'accueil qu'il reçut fut moins expansif. Arrivé à Turin, le représentant du roi Léopold remarqua partout une grande crainte de la France et une horreur pour sa révolution qu'on ne cherchait pas à déguiser; toutefois, les personnes avec lesquelles s'entretenait M. Vilain XIII s'efforçaient de le persuader, par politesse sans doute, qu'on ne confondait pas les Belges avec les révolutionnaires français. Le roi Charles-Albert, qui le reçut le 5 octobre 1832, se montra gracieux, quoique très-peu communicatif<sup>1</sup>. Il demanda des nouvelles du roi Léopold, qu'il avait connu, et des nouvelles de la reine; puis il ne dit plus un mot de politique ni rien qui eût le moindre rapport avec les affaires de la Belgique; il causa de beaux-arts, surtout de peinture et de l'école flamande, qu'il connaissait bien.

Marie-Louise, duchesse de Parme, reçut le ministre de Belgique, le 17 octobre; elle ne dit pas un mot de politique, mais elle parla du château de Laeken, qu'elle avait habité lorsqu'elle était impératrice des Français, et s'informa beaucoup du roi et de la reine.

<sup>1</sup> Charles-Albert occupait le trône de Sardaigne depuis le 27 avril 1831.



Le 23 novembre suivant, le représentant du roi Léopold fut admis à l'audience solennelle du pape Grégoire XVI. Il garda un précieux souvenir de la bienveillance du pontife. « Le pape m'a dispensé, écrivit-il, de toute l'étiquette d'usage, des génuflexions, du baisement de pied, même du baisement de main ; il m'a pris les deux mains, me les a serrées à l'anglaise et m'a fait asseoir tout à fait à côté de lui. Il m'a gardé trois quarts d'heure pendant lesquels il m'a raconté en détail toutes les tribulations que le roi Guillaume lui avait fait éprouver, en qualité de cardinal Capellari, lors du concordat de 1826 : il me disait tout cela avec cette bonhomie, ce laisser-aller, ce plaisir d'un ancien ami qui raconte à son compagnon de fatigues les dangers passés et qui aime à s'appesantir sur les détails de la tempête. » Grégoire XVI, élevé à la chaire de Saint-Pierre depuis la destruction du royaume des Pays-Bas (2 février 1831), résuma cette longue conversation par les paroles suivantes : « Je vous charge, monsieur le Ministre, d'exprimer au roi toute ma reconnaissance de la loyauté avec laquelle il maintient l'article de la Constitution qui a rendu à l'Église son indépendance du pouvoir civil et au saint-siège ses droits sur le gouvernement de l'Église. »

Arrivé à Naples vers la fin de décembre 1832, alors que la Belgique était redevenue le théâtre d'événements qui pouvaient de nouveau embraser l'Europe, M. Villain XIII fut mal accueilli dans une capitale dont les légitimistes français avaient fait un nouveau Coblentz. Le prince de Cassaro, ministre des affaires étrangères, fervent adepte de la diplomatie rétrograde, montra une

froideur et une hauteur remarquables. Il ne put, toutefois, empêcher le ministre d'un État révolutionnaire de remettre, le 20 décembre, au roi de Naples les lettres qui annonçaient le triomphe de la révolution de septembre. Ferdinand II, alors âgé de vingt-deux ans, se montrait assez embarrassé. Il dit ou plutôt il balbutia qu'il était charmé d'établir de bons rapports entre lui et son cousin et qu'il était persuadé que sa cousine serait très-heureuse. « J'ai essayé, écrivit M. Vilain XIII, de parler de Naples, du Musée, du Vésuve, de l'armée napolitaine, dont les uniformes sont superbes, mais rien n'a réussi, et l'audience a cessé au bout de peu d'instant<sup>1</sup>. »

Subordonnant l'intérêt dynastique à l'intérêt du pays, Léopold ne désirait pas avec une ardeur extrême la fin de ses différends avec la Hollande, c'est-à-dire un arrangement qui lui aurait valu, à la vérité, la reconnaissance du roi Guillaume I<sup>er</sup>, mais qui eût obligé la Belgique à remplir les charges du traité du 15 novembre. « Si, en Belgique, disait-il<sup>2</sup>, tout le monde pensait comme moi, on prendrait son parti pour ne pas avoir le traité définitif. Il nous coûtera environ vingt-quatre millions de francs par an, et cela est immense pour un petit pays; et la cession de beaucoup de bonnes gens qui nous aiment est chose vraiment douloureuse. »

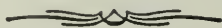
Comme les Hollandais avaient refusé, après la capitulation de la citadelle d'Anvers, de rendre les forts de Lillo et de Liefkenshoeck, le gouvernement belge, de

<sup>1</sup> Le vicomte Vilain XIII au ministre des affaires étrangères, Naples, 21 décembre 1832.

Le roi Léopold à M. Le Hon, 18 janvier 1833.

son côté, se maintenait en possession des territoires du Limbourg et du Luxembourg, séparés de la Belgique par le traité du 15 novembre.

Une flotte britannique continuait cependant de bloquer étroitement les ports de la Hollande, malgré les réclamations de la cité de Londres. Bientôt les plaintes de la classe prépondérante des commerçants devinrent tellement vives, que le roi Guillaume se vit contraint de plier. Des pouvoirs furent donnés à ses agents pour discuter les conditions d'un armistice indéfini, qui était proposé par le cabinet de Saint-James. Dans la nuit du 21 au 22 mai, le prince de Talleyrand et lord Palmerston, d'une part, stipulant pour la France et l'Angleterre, M. Dedel, ministre du roi des Pays-Bas, de l'autre, signèrent une convention qui laissait à la Belgique les parties contestées du Luxembourg et du Limbourg jusqu'à la conclusion du traité définitif, et qui obligeait le roi des Pays-Bas à déposer les armes et à débarrasser de leurs entraves la navigation de l'Escaut et celle de la Meuse.





## VII

Depuis 1832, la Belgique indépendante était reconnue par les cinq grandes puissances de l'Europe. Mais cette indépendance devait maintenant se manifester, s'affirmer, disons même se naturaliser au point de ne plus rencontrer ni un antagoniste, ni un incrédule, ni un sceptique. La nationalité belge devait secouer le linceul qui l'avait recouverte pendant les derniers siècles et resplendir comme aux jours glorieux des Artevelde et durant l'époque également mémorable des puissants ducs de Bourgogne.

Ce fut en s'identifiant avec sa nouvelle patrie, en la guidant habilement à travers tous les obstacles et les périls, que Léopold I<sup>er</sup> parvint à remplir sa haute et glorieuse destinée. Il disait très-bien (car il en avait le droit) aux anciens membres du Congrès national : « Vous autres, vous avez fait la Belgique ; moi, je l'ai introduite au dehors. »

Jusqu'à son avènement au trône, le prince de Saxe-Cobourg n'avait pas eu l'occasion, si l'on excepte la négociation relative à la souveraineté de la Grèce, de se signaler réellement comme politique et comme diplomate. Jusque-là, il avait honorablement figuré, comme général russe, dans l'armée libératrice de 1813-1814 et, depuis son mariage avec la princesse Charlotte de Galles, comme feld-maréchal dans l'armée anglaise. Roi des Belges, il fut mêlé, avec la Belgique elle-même, à tous les grands événements qui remplirent trente-cinq années.

C'est cette participation, commandée par sa position officielle, accrue de tout ce que ses qualités personnelles lui donnaient d'importance et d'autorité, que je me propose maintenant de rappeler.

Léopold I<sup>er</sup> embrassait l'Europe entière dans sa sollicitude et nul n'avait mieux étudié, mieux suivi les phases diverses de l'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle. Il eut des relations avec tous les souverains qui ont successivement occupé l'attention des hommes depuis l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> jusqu'à l'empereur Napoléon III; il vit de près tous les politiques influents depuis le duc d'Otrante jusqu'au duc de Morny, depuis lord Castlereagh jusqu'à l'honorable M. Gladstone. Et ce qui fit sa renommée et caractérisa sa personne, c'est qu'il apporta une grande abnégation dans les affaires qui pouvaient passer pour les siennes et une extrême impartialité dans celles des autres. La sagesse de ses conseils, la fermeté et la droiture de son esprit, le tact avec lequel il cherchait toujours à écarter ou à aplanir les difficultés, ces qualités, qui le firent respecter en

premier lieu par les Anglais, qui le rendirent ensuite l'objet des vœux et des désirs des Hellènes, qui fixèrent enfin sur lui le choix des Belges, ces mêmes qualités lui valurent aussi d'être si souvent accepté comme arbitre par les princes et les peuples. Ils venaient de concert soumettre leurs contestations à son jugement impartial et universellement respecté. Du haut d'un phare qui, selon l'image d'Homère, était protégé contre le vent, il suivait les mouvements tumultueux du monde; et partout où il portait ses conseils amis, c'était pour apaiser les tempêtes.

Il n'aura pas dans l'histoire une place à côté des Gustave-Adolphe ou des Joseph II, à côté des conquérants et des réformateurs. Mais il vivra dans le souvenir des siècles comme le fondateur d'un État qui, avant lui, avait vainement cherché l'indépendance; comme le premier chef de cette Belgique constitutionnelle que, par sa sagesse, il sut élever au rang d'État modèle.

Il vivra dans la mémoire des hommes comme le confident, souvent consulté et écouté, des autres monarques, comme un des plus fermes soutiens de cette politique sagement progressive, qui seule peut assurer le bonheur des nations et la paix du monde. Enfin, il conservera dans l'histoire le beau nom de juge de paix de l'Europe, le nom de pacificateur, qui vaut mieux que celui de conquérant.

Parlons du souverain constitutionnel. Il n'est pas exact, comme on l'a dit, que Léopold I<sup>er</sup> n'accepta qu'en murmurant le pacte voté par le Congrès. Il constata seulement que la royauté n'ayan t pas été là pour se défendre, les constituants belges, qui délibéraient



au milieu d'une révolution, avaient donné au pouvoir législatif la part du lion. Il adopta néanmoins l'avis d'un sage et loyal conseiller : après avoir examiné attentivement la constitution, il l'accepta, décidé à tenter l'épreuve confiée à son dévouement. C'était une tâche pleine de difficultés. Pour l'accomplir avec succès, il fallait, selon la remarque d'un excellent publiciste, une certaine nature de supériorité, plus conciliante que dominatrice, plus éclairée qu'élevée, prétendant moins au génie qu'au bon sens et à la raison. Et les Anglais rendaient un bel hommage à cette supériorité lorsqu'ils disaient : L'esprit du roi Léopold semble avoir été taillé exprès par la nature pour les Belges.

Léopold I<sup>er</sup> se garda bien de provoquer des conflits avec les assemblées législatives qui succédèrent au Congrès. Lui aussi resta fidèle aux traditions de 1831. N'outrepasant point ses prérogatives, il s'efforça de les maintenir avec une tranquille fermeté et de les exercer avec modération et avec tact. Faible d'abord, l'influence du roi s'accrut lorsqu'on eut reconnu en lui un chef vraiment habile et prévoyant. Réservé dans son attitude, quoiqu'il eût une haute idée de la dignité royale, prudent dans son langage, bien qu'il laissât percer quelquefois une certaine susceptibilité, il finit par acquérir, mais par la persuasion seule, un ascendant incontestable dans son pays comme au dehors. Cette influence personnelle, dont il évitait l'apparence, était plus grande, comme l'a constaté M. Guizot, que celle dont Louis-Philippe se préoccupait tant pour lui-même.

On a remarqué que Léopold n'avait pas eu ce que les Français appelaient un ministre du règne. Quelles

que fussent ses sympathies, il les dissimulait pour se soumettre aux vœux de l'opinion publique. Que cette abnégation lui coûtât parfois, pourquoi le nier? Mais reconnaissons néanmoins qu'il n'a cessé de remplir fidèlement son rôle constitutionnel. Loyal dans ses rapports avec les ministres, il résistait quelquefois à leurs propositions, il les discutait assez vivement et s'efforçait même de les écarter; mais souvent aussi il encourageait ses conseillers par de nobles et affectueuses paroles. Et lorsque les vicissitudes du gouvernement parlementaire l'obligeaient à se séparer des uns ou des autres, il ne perdait point le souvenir des services rendus. Jusqu'à son dernier jour, il conserva des relations affectueuses avec la plupart des hommes qui avaient siégé dans ses conseils.

Toujours attentif et vigilant, mais ne se prodiguant point, selon la maxime de Périclès, il savait contenir les partis sans se livrer à eux, et se faire respecter des libéraux comme des catholiques, des progressistes aussi bien que des conservateurs. Il ne recherchait point l'initiative, rarement il la prenait, car il n'était pas entraîné vers les résolutions promptes et décisives.

Dans la plupart des occasions, la conciliation, qui faisait le fond de son caractère, l'emportait vite sur l'énergie d'un premier mouvement. Il supportait la contradiction, mais il savait aussi marquer son mécontentement : il n'oubliait pas cependant que la justice, selon les expressions de Bossuet, est la véritable vertu des monarques. Heureux de la félicité publique et s'efforçant de l'accroître encore, il ne recherchait point



les ovations populaires, et pourtant il était très-sensible à ces manifestations de la reconnaissance du pays.

En résumé, on peut affirmer que le régime constitutionnel, loin d'amoindrir Léopold I<sup>er</sup>, a mieux fait ressortir les éminentes qualités dont ce prince était doué.

Si le roi des Belges, content des avantages que lui assurait la convention du 21 mai 1833, ne hâtait plus de ses vœux la conclusion d'un traité définitif avec la Hollande, il ne pouvait néanmoins se soustraire à une stipulation essentielle de cette convention. Il avait été dit que les hautes parties contractantes s'engageaient à s'occuper sans délai du traité définitif qui devait fixer les relations entre les États du roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, et la Belgique. En conséquence, les plénipotentiaires d'Angleterre et de France se concertèrent avec leurs collègues d'Autriche, de Prusse et de Russie, et la conférence se réunit de nouveau à Londres, le 15 juillet 1833. M. Verstolk de Soelen, ministre des affaires étrangères du roi Guillaume I<sup>er</sup>, vint s'adjoindre à M. Salomon Dedel, comme plénipotentiaire des Pays-Bas; de son côté, le général Goblet, ministre des affaires étrangères du roi Léopold, rejoignit M. Van de Weyer. « C'est à présent aux Hollandais, écrivait le roi des Belges, de venir faire leurs propositions, et à nous à ne pas les accepter, si elles sont onéreuses : ce qu'elles seront bien positivement <sup>1</sup>. »

Ces prévisions devaient se réaliser. Les plénipotentiaires hollandais élevèrent des prétentions excessives

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Le Hon, Bruxelles, 18 juin 1833.



quant à la navigation de l'Escaut, en même temps qu'ils exigeaient le paiement intégral des arrérages de la dette, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1830, ne tenant aucun compte des charges énormes qu'avait imposées à la Belgique la non-exécution du traité des vingt-quatre articles par le roi Guillaume. « La position des plénipotentiaires belges, écrivait le roi Léopold au général Goblet <sup>1</sup>, exige la plus grande prudence pour ne pas être de nouveau dupés par la diplomatie étrangère. La Hollande, vis-à-vis de nous, suit la politique dont on faisait usage du temps du régent et d'Alberoni... Tout est bon pourvu qu'on puisse brouiller les affaires et gagner du temps. »

Le roi était également mécontent du ministère français : il savait de bonne source que, à l'exception du duc de Broglie, ce cabinet était d'une grande mollesse relativement aux intérêts les plus chers de la Belgique. Ce qui lui donnait un peu d'espoir, c'était la déclaration réitérée par Louis-Philippe qu'il ne ratifierait aucune stipulation qui n'eût, au préalable, reçu la sanction et l'approbation du roi des Belges.

Parfaitement secondé par ses plénipotentiaires à Londres, Léopold défendait avec une grande persévérance les droits de la Belgique; il rédigeait même de sa main de volumineux mémoires sur les questions les plus ardues, arrérages de la dette, navigation de l'Escaut, etc. Sa recommandation constante était : « Tenez-vous-en au thème de lord Palmerston. » Bien que la conférence eût déjà été en mesure de suspecter

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 22 juillet 1833.

l'apparente volonté de la cour de La Haye d'aboutir à un arrangement, elle appuyait pourtant quelques-unes de ses prétentions, notamment le maintien des arrérages de la dette au détriment de la Belgique. Cet appui froissait, chagrinait le roi Léopold. « Réellement, disait-il, si on faisait un traité avec des nègres sur une des côtes de l'Afrique, on aurait honte de prétendre des choses aussi déloyales... Je recommande, en finissant, les ressources de notre pauvre pays. Si les puissances veulent que la Belgique ne tombe pas entre les griffes de puissants voisins, qu'elles la traitent avec loyauté ; nulle part nous n'avons manqué à nos engagements, mais qu'elles aussi s'y conforment...<sup>1</sup> » Il arriva même un moment où sa patience parut épuisée. « Bien souvent, écrivit-il alors, je suis tenté de mettre le feu aux poudres, car les traitements qu'on m'a fait essayer passent le maximum de patience que le ciel donne aux hommes. Voilà deux ans qu'on me laisse personnellement dans la position la plus avilissante, qu'on ne me tient à peu près rien de tout ce qu'on m'avait promis<sup>2</sup>... »

Mais déjà les négociations étaient rompues. Le roi Guillaume avait promis de faire auprès des agnats de la maison de Nassau et auprès de la Confédération germanique les démarches indispensables pour l'échange des territoires tel qu'il était stipulé dans le traité des vingt-quatre articles. Or, une brusque interpellation de lord Palmerston aux plénipotentiaires hollandais fut suivie d'une réponse prouvant clairement que le roi

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 12 août 1833..

<sup>2</sup> Le même au même, 30 août 1833.



des Pays-Bas n'avait nul dessein de conclure un arrangement définitif avec la Belgique. Avant de quitter Londres, le général Goblet, conjointement avec M. Van de Weyer, adressa, le 28 septembre, à la conférence une note dans laquelle la responsabilité de la rupture était énergiquement attribuée au cabinet de La Haye. De son côté, la conférence donna aux plénipotentiaires belges l'assurance que leur note indiquait avec exactitude les incidents qui avaient entravé les négociations.

Si le roi des Belges se plaignait de la mollesse du cabinet français, il conservait néanmoins les relations les plus affectueuses avec Louis-Philippe et sa famille. « La reine, ma belle-mère, écrivait-il le 22 mars, a été bien contente de la Belgique. » Il avait surtout une grande confiance dans le duc d'Orléans et il entretenait avec lui une correspondance confidentielle.

Au mois de novembre suivant, le roi Léopold et la reine Louise, venus à Paris, assistèrent à la soirée dansante que, selon des expressions contemporaines, la garde nationale offrait aux royautés française et belge, dans la magnifique salle de l'Opéra.

Mais le printemps de 1834 fut triste pour le roi Léopold; il avait le pressentiment d'un grand malheur domestique, ce qui lui ôtait souvent, disait-il, toute disposition de s'occuper d'affaires. Au commencement du mois de mars, on eut déjà des inquiétudes sérieuses relativement à la santé du prince royal, né le 24 juillet précédent. Peu à peu cependant le danger sembla s'éloigner et disparaître. Mais, le 13 mai, le roi écrivait : « Le docteur Clark, dans lequel j'ai la plus grande confiance, a bien voulu quitter sa nombreuse



clientèle pour venir ici; il a trouvé l'enfant si réduit, si faible, qu'il est impossible de répondre de l'avenir. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que cet enfant était si fort et si beau, et que, s'il eût appartenu à quelque paysanne, il serait probablement frais et dispos maintenant; mais, à force de timidité et d'ignorance, on avait permis à un état inflammatoire des membranes muqueuses de s'établir. Au commencement de l'année, les soins les plus ordinaires suffisaient pour y obvier... Dieu sait si à présent nous pouvons encore espérer<sup>1</sup>... » Les pressentiments du roi se réalisèrent; le jeune prince mourut au château de Laeken, le 16 mai. Léopold fut un instant comme foudroyé. « Il est, disait un témoin de cette profonde douleur, abattu et affligé à un point qui attendrirait l'être le plus insensible. »

La nation aussi était profondément émue. Beaucoup de membres de la Chambre des représentants étaient même d'avis de prier le roi d'assurer éventuellement la ligne de succession au trône, en faisant usage du droit que lui donnait la Constitution. On désirait que son choix se portât sur l'un de ses neveux, fils du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary. Mais ce projet n'eut pas de suite.

La maladie du prince royal avait coïncidé avec des événements regrettables.

Le 6 avril, Bruxelles était le théâtre de graves désordres. Bravé et surexcité par des manifestations orangistes, mollement contenu par la police municipale, le peuple saccagea quelques-unes des plus opu-

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Le Hon, 13 mai 1834.

lentes demeures du quartier du Parc. Témoin indigné de ces violences, qui attristaient le repos d'un dimanche, sir Robert Adair, ministre d'Angleterre, alla rendre compte au roi de ce qu'il avait vu. Léopold n'hésita pas : il se fit amener un cheval, et, suivi de quelques officiers, se rendit sur le théâtre du désordre. Les contemporains rapportent qu'il lui suffit de quelques paroles énergiques pour faire cesser le pillage. Ils disent que partout le peuple, abandonnant les habitations des orangistes, l'accueillait par des acclamations chaleureuses, et que partout l'ordre semblait renaître comme par enchantement. Trêve trop courte : le roi parti, les pillards reprirent leur œuvre. Pour mettre un terme à ces tristes scènes, le gouvernement dut à certains égards se substituer au pouvoir municipal<sup>1</sup>.

Un incident diplomatique, très-inattendu, était venu accroître encore les contrariétés de Léopold. Le général Goblet avait, le 27 décembre 1833, déposé le portefeuille des affaires étrangères : il devait se rendre à Berlin où sa nomination comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du roi des Belges était agréée depuis longtemps. En effet, Frédéric-Guillaume III, répondant, le 5 juillet 1832, à une lettre du roi Léopold, avait non-seulement exprimé le désir de pouvoir former avec la Belgique des relations diplomatiques directes et soutenues, mais il avait aussi donné son acquiescement au choix du général Goblet en qualité de ministre plénipotentiaire. « Comme le

<sup>1</sup> Voir *La Belgique sous le règne de Léopold I<sup>er</sup>*, par THONISSEN (Louvain, 1861), t. II, p. 176 et suiv.



général Goblet, disait-il, a la confiance du roi, je ne doute pas qu'il ne mérite la mienne par sa sagesse et sa mesure, et je ne tarderai pas à accréditer près de Votre Majesté un ministre du même caractère et à former ainsi avec elle des relations plus intimes. » Le roi de Prusse accrédita, en effet, près de la cour de Bruxelles le baron d'Arnim; mais le général Goblet, ayant été envoyé près la conférence de Londres pour devenir ensuite ministre des affaires étrangères, fut remplacé provisoirement à Berlin par le général de Mercx. Lorsque le général Goblet eut volontairement renoncé au portefeuille des affaires étrangères, ses anciens collègues le pressèrent vivement d'accepter la position pour laquelle il était désigné depuis l'année précédente. Il se rendit à leurs instances, et, au commencement de 1834, le capitaine Beaulieu, son aide de camp, nommé secrétaire de légation, partit pour Berlin, afin de l'y précéder de quelques semaines, en qualité de chargé d'affaires. La nomination du général Goblet avait été très-bien accueillie en Allemagne; c'était, selon la *Gazette d'Augsbourg*, une mesure de bon augure pour les relations ultérieures du nouveau royaume avec le cabinet prussien. « Nous nourrissons, disait-elle, l'espoir que, par l'entremise de cet homme d'État, les Allemands tendront une main amicale à la Belgique pour ne pas l'obliger à se donner entièrement à la France contre son propre intérêt et, ce dont chacun doit convenir, contre l'intérêt de l'Allemagne et par conséquent de toute l'Europe. » Mais la *Gazette d'Augsbourg* ne tenait pas compte des ressentiments de la cour de La Haye. Là, on ne pardonnait point au



général Goblet les éminents services qu'il avait rendus à la Belgique indépendante, et on conservait un souvenir amer de la note si énergique qui, le 28 septembre précédent, avait clos les derniers et inutiles efforts de la conférence de Londres. On se souvint que le général Goblet, aide de camp du roi Léopold, inspecteur général des fortifications et du corps du génie, ancien ministre des affaires étrangères, était, moins de trois ans auparavant, capitaine du génie au service des Pays-Bas. Les alliances qui unissaient la maison de Prusse à celle d'Orange devaient favoriser les adversaires de la révolution belge : la reine de Hollande était sœur du roi Frédéric-Guillaume III ; le prince Albert de Prusse avait épousé la princesse Marianne des Pays-Bas. et le prince Frédéric, fils puîné de Guillaume I<sup>er</sup>, était gendre du roi de Prusse. Les princes Albert et Frédéric, qui se trouvaient alors à Berlin, exerçaient, en outre, une irrésistible influence sur le ministre Ancillon, regardé comme l'instrument des absolutistes.

Le 3 février, M. Bresson, ministre de France à la cour de Prusse, avertit le général Goblet de la question de forme que M. Ancillon élevait relativement à sa nomination. « Ne vous inquiétez pas, ajoutait-il, et suivez votre marche. On a cherché, probablement de Hollande, à vous desservir, en donnant à penser que vous aviez sans ménagement quitté le service du roi des Pays-Bas. »

M. Ancillon, mis le lendemain par le capitaine Beau lieu en demeure de s'expliquer, avoua qu'en effet les deux princesses hollandaises avaient porté à sa con-

naissance des faits sur lesquels il avait cru devoir demander des explications au baron d'Arnim avant de répondre à la notification de la nomination du général Goblet<sup>1</sup>.

Le 6, M. Beaulieu remit à M. Ancillon une note pour réclamer une déclaration écrite. Le ministre prussien fit savoir le lendemain que le roi, son maître, et les membres de son cabinet professaient une grande estime pour le caractère et les talents du général Goblet; mais que, s'il n'entendait pas exiger que l'agent diplomatique belge, quel qu'il pût être, fût muni d'autre témoignage que celui de son souverain, il maintenait néanmoins la « question de forme » qu'il avait précédemment soulevée.

Le général Goblet, qui s'était déjà mis en route pour Berlin, reçut à Gotha une dépêche par laquelle le roi Léopold lui communiquait, sous la date du 18 mars, une lettre confidentielle de Frédéric-Guillaume III. C'était un document remarquable en ce que son caractère tenait le milieu entre la lettre officielle et la lettre particulière. Le roi de Prusse, après avoir fait un grand éloge du général Goblet, poursuivait en ces termes : « Il s'est cependant répandu une nouvelle à Berlin qui est venue de La Haye, que le général a quitté le service du roi des Pays-Bas sans avoir demandé ou obtenu son congé définitif, et qu'il y est nommé désigné sur la liste des déserteurs. Cette nouvelle a été vérifiée et a fait une impression nuisible dans l'opinion publique contre ce général qui, dans les relations sociales, l'expo-

<sup>1</sup> Le capitaine Beaulieu au roi Léopold, Berlin, 5 février 1834.



serait à des désagréments de diverses sortes, désagréments dont je serais très-peiné, mais que je ne saurais empêcher, qui pourraient avoir des suites importantes, et qui pourraient être nuisibles au service de Votre Majesté. Je désirerais donc beaucoup qu'il puisse être possible au général Goblet de démentir ces faits avant que de le voir accrédité près de moi... » Le général Goblet s'empressa d'envoyer au roi Léopold un récit exact des relations qui avaient eu lieu entre le prince d'Orange et lui, au moment où il avait quitté Anvers ; mais il refusa formellement de se disculper aux yeux d'un cabinet étranger. « ... Je croirais, disait-il, manquer au gouvernement de Votre Majesté et à moi-même si je laissais croire au cabinet de Berlin que je ferais jamais la moindre démarche pour obtenir, pour ainsi dire, la permission du roi de Hollande de représenter Votre Majesté à la cour de Prusse ou de toute autre puissance <sup>1</sup>. » Le roi Léopold fit communiquer à lord Palmerston l'historique complet de cet épisode diplomatique, et, persuadé que les renseignements qui seraient transmis à Berlin par le baron d'Arnim aplaniraient toutes les difficultés, il encouragea le général Goblet et lui adressa, pour sa direction, une peinture très-intéressante de la cour de Prusse. Tout en ne se dissimulant point que la famille royale était antibelge, il y comptait, croyait-il, de véritables amis, depuis les guerres de 1813 et de 1814, et depuis son long séjour en Silésie et à Berlin, en 1828. Il avait toujours particulièrement aimé le roi, abstraction faite de toutes

<sup>1</sup> Le général Goblet au roi Léopold, Gotha, 21 mars 1834.



considérations politiques ; il n'avait cessé d'être très-lié avec le prince héréditaire et d'avoir une profonde estime pour son frère, le prince Guillaume. Quoique le prince Charles, frère du roi, fût *ultra*, Léopold conservait de lui un bon souvenir ; l'autre frère, le prince Guillaume, et la princesse, sa femme, il les regardait comme des amis auxquels il avait voué la plus sincère affection <sup>1</sup>.

Malheureusement le roi Léopold, dans la profonde affliction que lui causait la maladie qui devait emporter le prince royal, ne répondit pas immédiatement à la lettre qui lui avait été adressée par le roi Frédéric-Guillaume III. Ce retard froissa le souverain et ajouta de nouvelles difficultés à toutes celles qui étaient déjà accumulées devant le général Goblet. Celui-ci, malgré les hostilités puissantes qu'il rencontrerait à Berlin, crut néanmoins que la dignité du gouvernement belge devait le déterminer à se rendre dans la capitale de la Prusse le plus tôt possible, et le roi Léopold partagea cet avis. Le général arriva donc à Berlin, le 6 avril, et le surlendemain remit au conseiller intime de Küster, remplaçant M. Ancillon, qui était parti pour Vienne, copie de la lettre par laquelle le roi des Belges l'accréditait près du roi de Prusse en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Quelques jours après, il apprenait que la cour de Berlin avait résolu de faire auprès du gouvernement belge une démarche extraordinaire : elle déclarerait que la réception officielle du général Goblet n'aurait lieu

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Bruxelles, 31 mars 1834. ]

qu'après que sa position vis-à-vis du roi de Hollande serait régularisée; le roi de Prusse annonçait d'ailleurs le dessein de faire personnellement près la cour de La Haye les démarches nécessaires à cet effet. Mais le général ne voulut pas admettre que son admission à la cour de Berlin dût dépendre du bon plaisir du roi des Pays-Bas : il protesta de nouveau contre cette atteinte à la dignité du roi des Belges et envoya le capitaine Beaulieu à Bruxelles pour demander des instructions<sup>1</sup>. Le cabinet de Bruxelles décida que des ordres de rappel seraient immédiatement transmis<sup>2</sup>. Cette décision reçut l'assentiment du roi Léopold; il adressa en même temps au roi de Prusse une lettre qui, écrite plus tôt, aurait pu prévenir des incidents bien fâcheux.

Le général Goblet quitta Berlin le 6 mai, et, après avoir séjourné quelque temps à Dresde, revint à Bruxelles, brisant sa carrière diplomatique plutôt que de consentir à une démarche humiliante. Le roi Louis-Philippe et son ministre des affaires étrangères, consultés sur les notes échangées à cette occasion, se prononcèrent avec une extrême réserve. Ils furent d'avis de ne pas prolonger la correspondance parce que l'effet ordinaire d'une pareille discussion était, disaient-ils, d'apporter du mécontentement et de l'irritation dans les relations des deux parties, lorsqu'elles n'en amenaient pas la rupture<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Le général Goblet au comte Félix de Merode, ministre intérimaire des affaires étrangères, Berlin, 15 avril 1834.

<sup>2</sup> Le ministre des affaires étrangères au général Goblet, Bruxelles, 24 avril 1834.

<sup>3</sup> Louis-Philippe écrivit au roi Léopold (27 avril 1834) : « L'affaire de

Le duc régnant de Saxe-Cobourg jugeait bien les procédés dont le général Goblet avait eu à se plaindre lorsqu'il écrivait à ce dernier : « J'y vois contre vous le résultat d'une intrigue de la part des adversaires de la cause que vous étiez appelé à représenter <sup>1</sup>. » De son côté, le roi Léopold reconnaissait qu'un dédommagement était dû à l'homme qui, depuis deux ans, avait rendu de si grands services à la Belgique : il lui fit offrir le portefeuille de la guerre, mais sans participation au conseil, et, par conséquent, sans obligation de retraite à chaque dissolution ministérielle. Le général Goblet déclina l'offre du roi, exprimant l'opinion que, dans l'état actuel des choses, ce ministère ne pouvait lui convenir <sup>2</sup>.

Goblet est un fâcheux contre-temps... Même en supposant que le roi Guillaume accordât le *radiatur*, il ne peut pas vous convenir que votre ministre fût reçu à Berlin *par sa permission*... J'avais prié M. Le Hon de vous rappeler ou de vous apprendre, car vous devez l'avoir ignoré, qu'en 1830, quand j'eus nommé l'amiral Verhuel pour mon ministre à Berlin, le roi de Prusse me fit dire (même sans me l'écrire) que cette nomination l'embarrassait en raison de ce qu'il avait été Hollandais, au service de la Hollande; qu'il craignait que cela ne suscitât des désagréments à l'amiral, et qu'alors nous ne donnâmes pas de suite à la nomination de l'amiral Verhuel, et nous le remplacâmes. Je regrette infiniment que vous n'ayez pas suivi la même marche, et surtout que vous n'ayez pas répondu à la lettre du roi de Prusse, ce dont il a été, me dit-on, très-irrité. Il paraît que cette irritation a été bien exploitée par les princes et princesses et par un parti de la cour dont les dispositions à notre égard, loin de s'améliorer, deviennent de jour en jour plus aigres et plus mauvaises. Vous savez aussi que les événements de Bruxelles n'ont pas été négligés et qu'ils ont été commentés de manière à en tirer parti... » *Revue rétrospective*, p. 329.

<sup>1</sup> Ernest, duc de Saxe, au général Goblet, 12 mai 1834.

<sup>2</sup> Le général Goblet ne fut point remplacé à Berlin; jusqu'en 1840, la Belgique n'y eut qu'un chargé d'affaires.



Le 1<sup>er</sup> mai, Léopold avait sanctionné la loi qui devait créer les premiers chemins de fer du continent européen, lier l'Escaut au Rhin, et rapprocher la mer du Nord de la frontière méridionale du pays. Le roi s'était formé sur cette question une opinion personnelle très-prononcée : il avait étudié avec soin les projets préparés par les ingénieurs Simons et de Ridder, et il avait pris l'avis de George Stephenson, l'illustre créateur des railways anglais. D'accord avec le ministre de l'intérieur, qui avait déposé les projets et qui était chargé de les défendre, il était d'avis que l'exécution devait se faire par l'État, afin que la loi soumise à la législature conservât un caractère de nationalité au dedans et au dehors. Il avait suivi avec le plus vif intérêt les discussions des chambres et applaudi à ces mâles et patriotiques paroles du ministre : « Gloire à la nation qui, à trois années de sa naissance, après avoir traversé des jours mauvais, se montrerait l'égale des plus fortes et des plus anciennes ; qui, enchaînée et mutilée, hélas ! en deux de ses parties, saurait se redresser sur elle-même et puiser dans ses propres forces des germes de vie et de gloire...<sup>1</sup>. »

La nation à laquelle Léopold s'était dévoué commençait à bien apprécier la droiture et l'élévation du

<sup>1</sup> Voir le discours de M. Ch. Rogier, ministre de l'intérieur, séance de la Chambre des représentants du 17 mars 1834. (*Moniteur belge* du 18.)

M. de Merode, quoique ministre d'État et membre du conseil, allait de banc en banc dans la Chambre répéter que ce que les ministres disaient était absurde, et quand on lui en faisait l'observation, il répondait que les ministres n'étaient pas quatre perroquets obligés de dire constamment la même chose. Le roi lui écrivit pour lui faire envisager les inconvénients qu'il y aurait à ce qu'il votât différemment de ses collègues.

caractère de son souverain. Lui-même disait qu'il gagnait constamment du terrain. On en eut une preuve éclatante dans le voyage presque triomphal que, vers la fin de l'été, il fit, accompagné de la reine, à Gand et dans les autres villes de Flandre.

Mais les partisans de la maison d'Orange n'avaient pas perdu toute espérance de voir reconstituer l'ancien royaume des Pays-Bas. Lorsque le duc de Wellington prit le pouvoir, le 16 novembre, les orangistes saluèrent dans son avènement la restauration du roi Guillaume. Léopold, cependant, se confiait au sens droit du duc de Wellington et à la prudence habile de l'autre chef des torys, sir Robert Peel. Et il ne se trompait pas : le duc de Wellington ne tarda point à donner au gouvernement belge des témoignages de sympathie, qui dissipèrent toutes les craintes. Le vainqueur de Waterloo était persuadé qu'aucune puissance de l'Europe ne se compromettrait facilement dans le seul dessein de reconstruire le royaume des Pays-Bas, comme il existait avant 1830. Du reste, Léopold s'était beaucoup occupé à détruire chez le duc l'idée qu'il paraissait avoir que la Belgique était déterminée à rester indéfiniment dans son *statu quo* actuel, quoique, en réalité, le roi appréciait tous les avantages de ce *statu quo*. « Elle est tenue, écrivait-il le 13 mars 1835, de négocier si on lui fait des *offres raisonnables*, et il est de son intérêt de tâcher généralement de donner cette impression aux puissances étrangères. »

Le 9 avril 1835 naquit à Bruxelles le prince qui, après avoir porté depuis 1840 le titre national de duc de Brabant, règne aujourd'hui sous le nom de Léopold II.



On a pu dire avec raison que, depuis la capitale jusqu'au dernier des hameaux, des cris de joie accueillirent un événement qui consolidait la dynastie belge.

Le roi était radieux. « La naissance de cet enfant, écrivait-il le 13 mai, nous est une grande consolation. » Et quelques mois après (12 décembre) : « La reine se repose ici (à Laeken), et notre enfant va, Dieu en soit loué, bien; nous ne pouvons que former des vœux pour que le ciel nous le continue aussi bien qu'il est à présent<sup>1</sup>. » En même temps, Léopold constatait que le peuple était heureux, qu'il y avait du travail et que les choses de première nécessité n'étaient pas chères. Il ajoutait que rarement on avait vu, après une révolution, un pays se trouver dans une meilleure situation.

Léopold jetait aussi les fondements de la grandeur que devait atteindre la maison de Saxe-Cobourg. Le 9 avril 1836, dona Maria II, reine de Portugal, épousait le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary, neveu du roi des Belges. Deux ans s'étaient écoulés depuis que la convention signée à Evora avait terminé une guerre civile qui avait dévoré, dit-on, plus de dix-sept mille hommes. Un corps organisé en Belgique avait combattu les miguélistes, et le duc de Bragançe avait noblement signalé, au sein des Cortès, les preuves non équivoques de bienveillance et d'efficace amitié qu'il avait reçues du nouveau royaume<sup>2</sup>. Mais

<sup>1</sup> Le prince Philippe, comte de Flandre, naquit au château de Laeken, le 24 mars 1837, et la princesse Charlotte a vu le jour dans la même résidence, le 7 juin 1840.

<sup>2</sup> Don Pedro mourut cette même année (24 septembre 1836).



à la guerre civile succéda la lutte violente des *constitutionnels* et des *chartistes*, lutte qui ébranla le trône et qui faisait prévoir de nouvelles calamités. Léopold envoya à Lisbonne M. Van de Weyer, son ministre à Londres, pour soutenir et diriger les jeunes princes qui parfois s'effrayaient de l'orage. Au commencement de l'automne, le général Goblet, de son côté, se rendit deux fois en Angleterre, afin d'intéresser le vicomte Melbourne et lord Palmerston, redevenus ministres depuis le 18 avril 1835, au sort périlleux de la reine dona Maria. Léopold aurait voulu que l'Angleterre réagît contre les *constitutionnels*, c'est-à-dire les ultra-libéraux; que la reine, après s'être réfugiée au château de Belem, se plaçât sous la protection de la flotte anglaise; au besoin même, il ne répugnait pas à laisser recruter en Belgique une légion étrangère qui aurait été débarquée par les vaisseaux britanniques. La prompt intervention de l'Angleterre en faveur des *chartistes* était, pensait-il, le seul moyen d'empêcher le triomphe de don Miguel et conséquemment la ruine de dona Maria et des libéraux eux-mêmes<sup>1</sup>. Cette crise, dont nous n'avons pas à rappeler ici les péripéties diverses, se prolongea longtemps encore.

En 1832, les deux fils du duc régnant de Saxe-Cobourg, Ernest et Albert, avaient accompagné leur père à Bruxelles pour faire visite à leur oncle Léopold. Quatre ans après, ils y revinrent afin de compléter, sous les yeux du roi des Belges, leur éducation. Ils y passèrent dix mois et se rendirent ensuite à l'université

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, Laeken, 29 octobre 1836.

de Bonn, emportant un souvenir durable du pays qui pratiquait avec modération et bon sens les plus grandes libertés. Dès cette époque, il était question de marier un jour le prince Albert, qui avait été dans son enfance le favori de son oncle Léopold, avec la princesse Victoria, réservée à de si hautes destinées<sup>1</sup>.

Ce fut le 20 juin 1837 que, par la mort de Guillaume IV, la princesse Victoria devint reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande. Le duc de Wellington, dans un entretien avec l'homme d'État qui allait remplacer M. Van de Weyer à Lisbonne, raconta l'avènement de la jeune reine. Laissons parler le général Goblet : « Après les compliments d'usage et les paroles flatteuses que Votre Majesté m'avait chargé de lui adresser, écrivit-il<sup>2</sup>, Sa Grâce entra brusquement en matière : « Eh bien, me dit-elle, il vient de se passer « ici un grand événement, tout un changement de « dynastie, car l'avènement de la reine n'est rien moins « que cela. Cependant nulle autre chose n'est changée, « et, si l'on excepte quelques mutations dans les fonctions de cour, l'on peut dire que le passage d'un règne à « l'autre a été inaperçu ; seulement, il est incontestable « que la position de la reine est la plus belle de toutes « celles que puisse avoir un monarque. En effet, que « dans les prochaines élections la balance penche vers « l'un ou l'autre parti, Sa Majesté doit y être indifférente : j'ose dire cependant que si, comme je le crois, « le parti conservateur gagne du terrain, la position « ne fera que s'en améliorer. Mais, ajouta le duc, si la

<sup>1</sup> Voir *Early years of his royal highness the prince consort*, etc., passim.

<sup>2</sup> Le général Goblet au roi des Belges, Londres, 8 juillet 1837.



« position est bonne, la reine en paraît bien digne. » Et ici, pour donner un cadre à ses éloges, il me cita la seule circonstance où il lui a été permis jusqu'ici de voir Sa Majesté. C'est celle où les membres nombreux du conseil privé ont été appelés à la cérémonie de la prestation de serment. Il me décrivit cette audience solennelle dans tous ses détails et en homme qui n'avait cessé d'avoir les yeux fixés sur l'auguste nièce de Votre Majesté. D'abord, il fut frappé des ressources que l'on peut puiser dans la dignité, l'aplomb, le regard, la démarche, pour se grandir au physique. Il chercha à me mettre au courant des localités pour me faire concevoir plus complètement son admiration ; il me parla d'un immense fauteuil capable de recevoir six reines de la dimension de Sa Majesté et qu'elle parvint à remplir seule par sa dignité pleine de grâces. Le son de voix de la reine, l'expression qu'elle mit en prononçant certains passages, paraissent avoir fait beaucoup d'impression sur le duc. Il n'a pu observer dans Sa Majesté qu'un seul moment d'émotion, c'est celui où ses deux oncles agenouillés lui baisaient la main<sup>1</sup> : alors une légère rougeur se fit remarquer aux joues de Sa Majesté. Quand vint le tour des deux archevêques, qui, en diverses circonstances antérieures, avaient *examiné* la princesse Victoria, la reine les reçut comme si elle ne les connaissait pas. Sa figure impassible fit alors aussi beaucoup d'impression sur le duc, qui m'exprima ce qu'il avait éprouvé, en me disant que ce n'était pas six heures que la reine paraissait avoir régné, mais bien

<sup>1</sup> Les deux oncles survivants de la reine étaient le duc de Cumberland, qui devint roi de Hanovre, et le duc de Sussex.



plutôt six années. Je crois, Sire, que ces détails suffisent pour donner à Votre Majesté une idée de l'esprit qui a présidé à la conversation ; je puis, d'ailleurs, la résumer, en disant que pas un regret pour le feu roi ne s'y est glissé, et qu'il y avait un grand culte pour la reine Victoria. »

Toujours prudent, Léopold s'était empressé de donner au prince Albert, qui se trouvait à Bonn, des informations exactes sur l'Angleterre : là tous les partis se réunissaient, à la vérité, dans leurs hommages à la jeune reine, mais ils semblaient plus que jamais manœuvrer et intriguer les uns contre les autres. Léopold conseillait à ses neveux de faire un voyage dans le midi de l'Allemagne et en Suisse. Son but était de détourner pour quelque temps l'attention publique de la personne des jeunes princes, à propos du projet de mariage dont le bruit s'était déjà répandu pendant leur séjour à Bruxelles.

En même temps, Léopold continuait d'étendre sa sollicitude à un autre de ses jeunes parents, le prince Ferdinand, qui partageait avec dona Maria II le trône de Portugal. Le général Goblet partait alors pour Lisbonne, en qualité de ministre plénipotentiaire, ou, pour mieux dire, comme ministre de famille. Il fut le conseiller du roi et de la reine, pendant les incidents si dramatiques de 1837 et de 1838<sup>1</sup>.

Le 28 juin de cette dernière année (1838), eut lieu le couronnement de la reine Victoria, cérémonie impo-

<sup>1</sup> Voir *l'Établissement des Cobourg en Portugal*, écrit sous les yeux du lieutenant général comte Goblet d'Alviella, par E. Goblet d'Alviella. (Bruxelles, 1869, in-8°.)

sante où le roi des Belges fut représenté par le prince de Ligne, chef d'une des plus illustres maisons des anciens Pays-Bas, petit-fils de ce célèbre feld-maréchal qui avait été un des plus glorieux contemporains de l'empereur Joseph II, de la reine Marie-Antoinette et de la grande Catherine de Russie.

Mais déjà le roi de Hollande avait suscité une nouvelle crise qui devait mettre encore une fois en péril la paix européenne.

Après avoir résisté pendant sept ans aux sollicitations de son peuple et aux protocoles de la conférence de Londres, Guillaume I<sup>er</sup> venait de donner enfin son adhésion au traité du 15 novembre 1831. Cette résolution était consignée dans une note du 14 mars 1838, remise à la conférence par le plénipotentiaire hollandais. Replacé ainsi devant le traité de 1831, menacé de se voir arracher ces populations du Limbourg et du Luxembourg, qui étaient et désiraient rester belges, Léopold, d'accord avec son peuple, voulut à son tour essayer de résister à l'Europe. Les cours du Nord avaient formellement déclaré que le traité du 15 novembre 1831 ne pouvait pas recevoir la moindre modification quant à la consistance territoriale de la Belgique; le ministère britannique avait pris une résolution analogue, et le cabinet français ne voulait défendre que la Belgique des vingt-quatre articles. Déjà même il était question de préparer la contre-partie du siège d'Anvers, en arrachant, par une exécution allemande, Venloo aux Belges.

La représentation nationale ne tarda point à révéler énergiquement les vœux du pays : le 30 avril, la



Chambre, à l'unanimité, votait une adresse dans laquelle elle exprimait l'espoir, la certitude même, que l'intégrité du territoire belge serait maintenue. Dix-sept jours après, le Sénat, à l'unanimité aussi, demandait la conservation de cette intégrité. Léopold, bravant les menaces que l'adresse vigoureuse de la Chambre des représentants avait déjà suscitées au delà du Rhin, répondit que ses sentiments et ses vœux étaient d'accord avec ceux de son peuple.

Ce n'étaient point de vaines paroles : Léopold était disposé à défendre, les armes à la main, les droits et les prétentions de la Belgique. Il désirait ardemment prendre la revanche de l'échec subi en 1831 ; il croyait qu'une guerre consoliderait la nationalité belge et qu'il lui fallait un baptême. Il pressait donc les armements, rappelait les miliciens et finissait par avoir une armée de cent seize mille hommes, qui ne demandaient qu'à combattre pour la patrie<sup>1</sup>.

Léopold manifesta hautement son ferme dessein, lorsque, le 13 novembre, ouvrant la session des Chambres, il prononça ces paroles mémorables, que lui-même avait dictées : « Nos différends avec la Hollande  
« ne sont pas encore arrangés ; les droits et les intérêts  
« du pays sont les seules règles de ma politique ; ils ont  
« été traités avec le soin que réclame leur importance ;  
« ils seront défendus avec persévérance et courage... »  
Ces mots électrisèrent l'assemblée : elle se leva spontanément et fit retentir l'enceinte législative de ses

<sup>1</sup> On prétend que les Hollandais n'avaient réellement sous les armes que soixante ou soixante-dix mille hommes. Voir *La Conférence de Londres*, par SIRTEMA DE GROVESTINS (Paris, 1844), p. 96.



applaudissements prolongés. Et lorsque le souverain sortit du palais de la Nation, les acclamations enthousiastes de l'armée et du peuple ratifièrent l'approbation donnée aux paroles royales par les membres de la législature. La déclaration belliqueuse de Léopold fit également une profonde sensation en Hollande et dans les cours du Nord : comme le roi des Belges revenait de la cour des Tuileries, on supposait, à tort cependant, qu'il avait la certitude d'être soutenu par le gouvernement français.

Non-seulement Léopold avait essayé de se concilier l'appui de son beau-père, mais en outre il s'était efforcé de détacher des cours du Nord le cabinet britannique, sachant bien que la coopération de Louis-Philippe dépendrait d'un accord préalable avec l'Angleterre. Aussi avait-il habilement travaillé à se concilier lord Palmerston, à le rendre favorable au système de résistance qu'il avait adopté <sup>1</sup>. Lord Palmerston n'avait pas renoncé à sa prédilection pour les Belges; mais ses collègues, redoutant de compromettre le sort du cabinet, l'obligèrent à se soumettre aux décisions de la conférence <sup>2</sup>. D'un autre côté, le comte Molé, chef du cabinet français, avait nettement déclaré qu'il voyait avec une véritable peine l'engagement personnel du roi Léopold dans la difficulté territoriale; il avait même ajouté : « Nous ne pouvons suivre le roi sur ce terrain. » C'était bien la pensée de Louis-Philippe. Il con-

<sup>1</sup> Le comte Molé à Louis-Philippe, 2 août et 5 septembre 1838. *Revue rétrospective*, pp. 102 et 104.

<sup>2</sup> Trois ministres, assurait-on, lord Melbourne, lord Langsdown et lord Holland, avaient fait forcer la main à lord Palmerston.

sidérait comme déplorables les adresses des Chambres belges, blâmait les armements du cabinet de Bruxelles et ajoutait qu'il ne fallait s'attacher qu'à la réduction de la dette; enfin, il conjurait son gendre de ne pas attirer sur la France la tempête ou la guerre<sup>1</sup>. Heureux de se voir appuyé cette fois par lord Palmerston, il adjurait le roi Léopold de suivre les sages conseils de cet homme d'État, c'est-à-dire d'adhérer au traité au lieu de favoriser ceux qui voulaient la guerre, la révolution et le bouleversement général<sup>2</sup>. Pour dissiper les dernières illusions du roi des Belges, il lui annonça que son intention bien arrêtée était de se joindre aux autres puissances et de signer le protocole ouvert à Londres<sup>3</sup>.

Ce protocole final avait été adopté le 6 décembre; il fixait à une rente annuelle de cinq millions de florins (au lieu de huit millions quatre cent mille) la part des Belges dans les dettes du royaume-uni des Pays-Bas, avec libération des arrérages jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1839; mais il reproduisait, d'autre part, et maintenait les arrangements territoriaux du traité du 15 novembre 1831.

Le cabinet de Bruxelles fit encore une tentative pour obtenir, par voie de transaction, le territoire contesté. Le 15 janvier 1839, M. Van de Weyer remettait à la conférence de Londres une note par laquelle le gouvernement belge proposait de racheter les districts qu'on voulait lui arracher, moyennant un capital de soixante millions de florins immédiatement exigible, indépendamment de la rente de cinq million de florins.

<sup>1</sup> Louis-Philippe au roi Léopold, 8 décembre 1838.

<sup>2</sup> Le même au même, 11 décembre 1838.

<sup>3</sup> Le même au même, 18 décembre 1838.

La reine des Belges, qui se trouvait alors à Paris, donna communication de cette note à son père; mais Louis-Philippe, au lieu de l'appuyer, dit tenir pour certain que la conférence ne consentirait, en aucun cas, au rachat de la totalité des territoires. Dans la nuit du 20 au 21 janvier, M. Molé envoya au général Sébastiani, ambassadeur de France à Londres<sup>1</sup>, l'ordre de signer le traité déjà revêtu de la sanction des quatre autres cours.

Quelques jours après, la crise arrivait à son paroxysme. Le cabinet de Bruxelles, où des opinions divergentes s'étaient manifestées, entra en dissolution, tandis que les représentants d'Autriche et de Prusse, prétextant l'admission du général Skrzynecki dans l'armée belge, rompaient tous rapports diplomatiques et quittaient la capitale avec les personnes attachées à leurs légations. « Ce n'est pas moi qu'on peut accuser, écrivait alors Louis-Philippe au roi Léopold, de vous avoir entraîné dans ce guêpier pour m'emparer de vos dépouilles. »

« Nous sommes pour notre compte, disait-il encore, très-décidés à ne pas nous séparer de la conférence, car la paix du monde tient à cette union; mais vous pouvez être bien sûr qu'en maintenant cet accord, nous ferons tout ce qui sera en notre pouvoir pour que les conditions de la paix belge soient aussi favorables que l'équité peut le permettre<sup>2</sup>. »

Léopold, malgré son isolement, ne se serait pas encore soumis s'il avait entrevu dans l'avenir l'espoir d'une autre conduite de la part de la France. Mais les

<sup>1</sup> Le prince de Talleyrand était mort le 17 mai 1838.

<sup>2</sup> Louis-Philippe au roi Léopold, 9 janvier et 7 février 1839.



chefs de la coalition, qui allaient renverser le ministère présidé par M. Molé, ne se montraient nullement disposés à adopter une politique plus décidée, plus belliqueuse en faveur des Belges. Les déclarations de M. Thiers et de M. Guizot étaient identiques sous ce rapport. Le cabinet de Bruxelles, alors réduit à trois membres, crut enfin devoir se rallier aux conseils de Louis-Philippe et de lord Palmerston. Le roi Léopold se résigna aussi, mais non sans peine. Le 19 février, M. de Theux, ministre des affaires étrangères, proposa à la législature l'acceptation des dernières décisions de la conférence de Londres. Après de violentes discussions, la Chambre des représentants donna son adhésion le 19 mars, et quelques jours après le Sénat suivait cet exemple.

Le 19 avril, avant d'apposer sa signature sur ce traité qui avait tant ému l'Europe et tant contristé les Belges, le représentant du roi Léopold à Londres s'adressa en ces termes à la conférence : « ... Sa Majesté devait un dernier effort à des populations qui ont montré tant d'affection et de dévouement ; et, si elle renonce à les conserver, c'est moins à cause des dangers qui menaçaient la Belgique entière, qu'en considération des maux qui devaient fondre sur les provinces de Limbourg et de Luxembourg. Jamais Sa Majesté n'a senti plus péniblement toute l'étendue de la tâche qu'elle a acceptée dans l'intérêt de la paix générale, et pour constituer une nationalité devenue une condition nécessaire de la politique européenne ; elle trouvera une consolation dans l'idée que cette nationalité et cette paix sont désormais à l'abri de toute atteinte... »



## VIII

Léopold n'avait pas cessé de se préoccuper de l'union qui devait associer le sort du prince Albert, son neveu, à la haute destinée de la reine Victoria. Au mois d'octobre 1839, Albert et son frère furent rappelés par leur oncle à Bruxelles, d'où ils partirent bientôt avec une lettre par laquelle le roi les recommandait à la bienveillance de sa nièce bien-aimée.

« Laeken, 8 octobre 1839.

« Ma bien chère Victoria, vos cousins seront eux-mêmes porteurs de cette lettre. Je les recommande à votre *bienveillance*. Ce sont de bonnes et honnêtes créatures, qui méritent votre sympathie, qui n'ont rien d'affecté, mais sont réellement sensibles et dignes de confiance. Je leur ai dit que votre grand désir est qu'ils soient entièrement à leur aise avec vous. »



Le 13 octobre, la reine Victoria, dans une réponse touchante, informait son oncle qu'elle avait fait savoir au prince Albert sa résolution spontanée et irrévocable.

« Windsor-Castle, 13 octobre 1839.

« Bien cher oncle, cette lettre, j'en suis sûre, vous fera plaisir, car vous avez toujours montré un vif intérêt à tout ce qui touche mon bonheur. Ma décision est bien prise et je l'ai dit ce matin à Albert. La vive affection qu'il m'a témoignée en l'apprenant m'a donné un grand plaisir. Il me paraît la perfection même, et je pense que je puis compter sur un bien grand bonheur avec lui. Je l'aime plus que je ne puis dire et je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour lui rendre ce sacrifice, car je comprends que c'en est un, pour le lui rendre aussi faible que possible. Il paraît avoir un grand tact, chose bien nécessaire dans sa future position. Ces derniers jours se sont passés comme un rêve et j'en suis si agitée que je ne sais comment vous écrire; mais je me sens bien heureuse. Il est indispensable que cette détermination ne soit connue que de vous et de l'oncle Ernest <sup>1</sup>, jusqu'à la réunion du Parlement, car autrement on pourrait me reprocher de n'avoir pas convoqué le Parlement pour la lui faire connaître.

« Lord Melbourne, que j'ai naturellement consulté sur toute cette affaire, approuve entièrement mon choix et exprime une grande satisfaction de cet événement qu'il pense de tous points désirable.

« Lord Melbourne a agi, comme il le fait toujours

<sup>1</sup> Ernest I<sup>er</sup>, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.

envers moi, avec la plus grande tendresse et la plus grande affection. Nous croyons aussi, et Albert est de notre avis, que le mariage doit avoir lieu peu après la réunion du Parlement, vers le commencement de février.

« Je vous prie, très-cher oncle, de faire passer ces deux lettres à l'oncle Ernest, auquel vous recommanderez le silence le plus absolu, et vous lui expliquerez, ainsi qu'au fidèle Stockmar<sup>1</sup>, tous ces détails que je n'ai pas le temps de leur donner. Je pense que vous pouvez aussi en parler à Louise (la reine des Belges), mais n'en dites rien à personne de sa famille.

« Je désire garder ici les chers jeunes gens jusqu'à la fin du mois prochain. Le plaisir sincère d'Ernest me cause une grande joie. Il adore tant son cher Albert. »

Le 10 février 1840, le prince Albert de Saxe-Cobourg épousait la reine de la Grande-Bretagne.

Vingt jours après, le 1<sup>er</sup> mars 1840, Louis-Philippe acceptait le ministère qui, sous la présidence de M. Thiers, devait soulever tant d'orages. Les commencements de la nouvelle administration ne faisaient pourtant pas présager ces tempêtes. Le président du conseil était fort occupé de négocier le mariage du duc de Nemours avec la princesse Victoire, fille du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg-Kohary et sœur du roi de Portugal. Les négociations, conduites par le ministre belge à Paris, représentant direct du roi Léopold en

<sup>1</sup> Après l'avènement du roi Léopold, le baron de Stockmar l'avait remplacé comme conseiller près de la princesse Victoria. Il venait aussi d'accompagner le prince Albert dans son voyage en Italie.

cette circonstance, furent assez laborieuses. Le duc Ferdinand ne dissimulait pas ses appréhensions sur l'état de la France, et Louis-Philippe, par l'entremise du roi des Belges, cherchait à le rassurer<sup>1</sup>. Toutes les difficultés ayant été aplanies, le mariage fut célébré au palais de Saint-Cloud, le 27 avril.

L'orage éclata enfin, lorsque le traité du 15 juillet eut placé la France dans une situation nouvelle. Le roi Léopold, se trouvant à Paris, observait, avec sa sagacité ordinaire, les dispositions du gouvernement français. M. Thiers ne dissimulait pas les armements de la France, et, dans un entretien qu'il eut avec le roi des Belges, au château de Saint-Cloud, il jeta même en avant le projet de réunir une armée de cent mille hommes sur la frontière, vers le Rhin. Il voulait par ce déploiement donner à réfléchir aux puissances allemandes qui s'étaient unies à l'Angleterre et à la Russie contre le système de la France dans la question égyptienne. M. Thiers appréciait d'ailleurs les avantages de la neutralité belge et manifestait une confiance entière dans les dispositions personnelles du roi Léopold. Une revue politique, écrite, disait-on, sous son influence, présentait la royauté née de l'indépendance de la Belgique comme la médiatrice naturelle et impartiale dans les conflits qui pouvaient diviser l'Allemagne, la France et l'Angleterre.

Le roi Léopold avait quitté Paris, avec la conviction que Louis-Philippe voulait le maintien de la paix :

<sup>1</sup> Il écrivit notamment au roi Léopold, le 18 avril 1840 : « ... J'ai la conviction que nous en avons pour plus longtemps que ces messieurs et surtout ces dames nous en accordent... » *Revue rétrospective*, p. 362.



Louis-Philippe laissait M. Thiers continuer ses armements parce qu'il fallait donner satisfaction à l'opinion publique, mais il n'était point disposé à adopter une politique aventureuse ou périlleuse. Le ministère français, cependant, ne voyait pas de bon œil les tendances du cabinet de Bruxelles, où M. Lebeau tenait, depuis le 18 avril, le portefeuille des affaires étrangères, tendances que M. Thiers supposait plutôt allemandes que françaises<sup>1</sup>. Non-seulement l'Allemagne était hostile à la France, mais elle supposait toujours que la Belgique, par ses sentiments, restait inféodée à cette puissance. On n'était pas encore détrompé, au delà du Rhin, de la prétendue tutelle que la France faisait subir aux Belges. C'est ce que venait de constater récemment un des hommes d'État les plus pénétrants de notre pays, pendant une mission qui lui avait permis de recueillir des renseignements authentiques. « Quant à l'importance, disait-il, qu'en Allemagne, princes et peuples attachent à la Belgique comme État indépendant, elle n'est pas encore bien définie, parce qu'on ne croit pas encore assez généralement à nos éléments de nationalité. On admet la richesse de notre sol, l'industrie de nos populations, on considère le territoire belge sous le rapport de son influence politique et militaire comme un objet si digne de fixer l'attention de toute l'Europe, qu'il ne peut échoir à aucune grande puissance sans rompre à l'instant l'équilibre existant; et nonobstant tous ces mérites et

<sup>1</sup> Déjà le 20 juillet précédent, M. Serurier, ministre de France à Bruxelles, informait son gouvernement que le parti *allemand* s'efforçait de ressaisir la principale influence en Belgique et qu'il y avait de nombreux et puissants éléments. *Revue rétrospective*, p. 361.

une position si remarquable, on est en Allemagne très-porté à douter de la durée de l'état des choses actuel; on n'y croirait même pas si la couronne de Belgique n'avait pas été placée sur la tête d'un prince dont la prudence et la sagesse sont de toutes parts si bien appréciées, si l'on n'attribuait pas à sa haute influence la brillante position que prend en Europe la maison de Saxe-Cobourg-Gotha. Aux yeux de la plupart des Allemands, c'est là que réside pour la Belgique la meilleure garantie d'une indépendance durable<sup>1</sup>. »

Quelles que fussent les dispositions personnelles de Louis-Philippe, il était à craindre néanmoins que, dans l'état d'effervescence des esprits, en présence de l'antagonisme de l'Allemagne et de la profonde irritation du peuple français contre l'Angleterre, le cabinet du 1<sup>er</sup> mars ne fût entraîné bien plus loin qu'il ne l'aurait voulu. Dans les premiers jours du mois de septembre, le roi Léopold arriva à Wiesbaden. De là il continua de correspondre avec Louis-Philippe et de s'enquérir près de son ministre à Paris des dispositions de M. Thiers et de la situation des esprits<sup>2</sup>. Le 7 septembre, le roi des Belges eut un long entretien avec le comte de Munch-Bellinghausen, président de la diète germanique à Francfort, et grand ami du prince de Metternich. Le roi le trouva très-sage, très-raisonnable et comprenant la position difficile où se trouvait Louis-Philippe. Il s'attacha à lui expliquer que ce qui avait avec raison blessé la France dans la conclusion du traité du 15 juil-

<sup>1</sup> Le général Goblet au ministre des affaires étrangères (décembre 1839).

<sup>2</sup> M. Ed. Conway au comte Le Hon, Wiesbaden, 7 septembre 1840.



let, c'était la non-communication du texte, communication qui aurait dû lui être faite officiellement. Les rapports du roi avec le comte de Munch devinrent fréquents; mais, comme ce personnage ne pouvait se rendre constamment à Wiesbaden, ce fut M. Nothomb, alors accrédité à Francfort, qui servit d'intermédiaire entre le souverain et le président de la diète. Le roi Léopold lui lisait les lettres de Louis-Philippe, le comte de Munch celles du prince de Metternich; des unes il rendait compte au roi, des autres à M. de Munch. Le prince de Metternich acquit ainsi la conviction que le roi des Français s'efforçait de maintenir la paix et finirait conséquemment par se détacher de M. Thiers. Dans cette persuasion, il était, de même que Louis-Philippe, d'avis que la Belgique devait se tenir tranquille. Le roi des Français avait été mécontent des armements ordonnés par le ministère belge. De son côté, le roi Léopold, tout en rendant justice au patriotisme de M. Lebeau, trouvait qu'il avait montré trop d'agitation et s'était trop facilement alarmé.

Les prévisions du roi des Belges et du prince de Metternich ne tardèrent point à se réaliser. Le 21 octobre, Louis-Philippe refusa de s'associer plus longtemps à la politique belliqueuse de ses ministres. Le cabinet du 1<sup>er</sup> mars fut immédiatement dissous, et huit jours après, le 29 octobre, M. Guizot remplaçait M. Thiers. Louis-Philippe semblait, du reste, persuadé qu'il avait joué son va-tout. « Si ce ministère est renversé, écrivit-il au roi Léopold (6 novembre), point d'illusions sur ce qui le remplace; c'est la guerre à tout prix, suivie d'un quatre-vingt-treize perfectionné... S'il est consolidé,



c'est la paix qui triomphe, et ce n'est que par la paix qu'il peut l'être...<sup>1</sup>. »

Le prince de Metternich, qui ne s'était pas montré favorable au prince de Saxe-Cobourg pendant les négociations de 1829 et de 1831, changea d'attitude et se rapprocha alors tout à fait du roi Léopold. Ayant un jour demandé incidemment, dans une de ses lettres au comte de Munch, s'il ne pouvait rien faire d'agréable au roi des Belges, M. Nothomb fut autorisé à dire que rien en ce moment ne serait plus agréable au roi Léopold que la reconnaissance par l'Autriche de sa nièce, dona Maria, reine de Portugal. La cour de Vienne finit, en effet, par abandonner la cause de don Miguel<sup>2</sup>.

La révolution belge ayant été faite et ayant triomphé par l'union des catholiques et des libéraux, le roi Léopold s'était gardé de briser l'alliance des deux partis. Cette alliance était d'ailleurs une nécessité aussi longtemps que la Belgique n'aurait pas été définitivement constituée. Jusqu'à la conclusion du traité de paix de 1839, l'unionisme reste donc le principe dominant de la politique royale et nationale. Mais, par la force même des choses, le cabinet dont M. de Theux avait été le chef, depuis 1834 jusqu'en 1840, s'était peu à peu transformé et avait pris une couleur de plus en plus exclusive. Ce ministère ayant succombé en 1840,

<sup>1</sup> *Revue rétrospective*, p. 365.

<sup>2</sup> Depuis 1840, le roi Léopold écrivit souvent au prince de Metternich sur l'une ou l'autre affaire amenée par les événements, sans qu'on puisse dire, toutefois, qu'il ait entretenu avec ce personnage une correspondance suivie.

M. Lebeau forma une administration homogène libérale, la choisissant toutefois, comme on l'a dit, sur la limite presque commune des deux opinions. Quelle que fût sa modération, ce cabinet vint se heurter contre la majorité catholique du Sénat : celle-ci adopta une adresse par laquelle elle demandait au roi, quoique en termes ambigus, le renversement du ministère. C'était entrer dans une voie irrégulière et dangereuse, attendu que le cabinet n'avait point démérité et qu'il conservait la confiance de la Chambre des représentants. Les ministres demandèrent la dissolution du Sénat : le roi n'acquiesça point à ce vœu légitime, mais, d'autre part, il engagea ses conseillers à conserver leurs portefeuilles. A leur tour, ils résistèrent au désir de la couronne et envoyèrent leurs démissions. Le roi voulait calmer les partis ; il se trompa : la retraite du cabinet libéral devant la majorité catholique du Sénat devait, au contraire, surexciter les esprits et susciter des luttes nouvelles. Le roi, cependant, ne remit pas le pouvoir aux catholiques. M. Nothomb, un des plus éminents fondateurs du nouveau royaume, ancien ami de M. Lebeau, fut appelé, le 13 avril 1841, à la tête d'un cabinet unioniste ou mixte. « Le cabinet actuel, dit-il lui-même, est le point culminant d'une situation. Après lui, il faut presque inévitablement que le pouvoir se porte à droite ou à gauche. » Cette prophétie devait se réaliser presque littéralement.

Désirant donner tout de suite aux libéraux un gage de sa bonne foi, M. Nothomb, avec l'assentiment du roi, entreprit de faire retirer une proposition qui, déposée au mois de janvier 1841, avait soulevé de vives protes-

tations ; elle tendait à conférer, par un privilège spécial, la qualité de personne civile à l'université catholique de Louvain. L'épiscopat ayant refusé de retirer spontanément cette proposition qu'il avait suggérée, M. Nothomb fit agir à Rome, par le nonce Fornari, avec lequel il était très-lié, et par le comte d'Oultremont, ministre belge près Grégoire XVI. Le roi lui-même adressa directement une lettre au pape, et le prince de Metternich intervint aussi, à la demande de M. Nothomb, à qui le comte de Dietrichstein, ministre d'Autriche à Bruxelles, servit d'intermédiaire. Au mois de février 1842, les évêques belges, par une communication adressée à la Chambre des représentants, déclarèrent enfin qu'ils retiraient leur demande.

Le roi avait également fait les plus grands efforts pour améliorer la situation industrielle et commerciale du pays. C'était pour lui une question d'existence nationale : il y voyait la tranquillité de la Belgique et de la France, l'affermissement de la paix européenne. Mais les négociations, commencées en 1840, étaient pleines de vicissitudes : la France voulait une union douanière, le roi Léopold un traité différentiel.

« Il faut, disait-il, une ligne de douane entre les deux pays ; il faut au reste de l'Europe une preuve palpable qu'il n'y a pas d'incorporation. »

Au milieu des préoccupations produites par ces négociations, avorta, dans l'automne de 1841, le dernier complot que les orangistes tramèrent contre le trône du roi des Belges. Cette conspiration, si elle avait été mieux conduite, aurait pu acquérir momentanément un caractère sérieux, en réveillant les espérances de



Guillaume II, roi des Pays-Bas depuis le 7 octobre 1840, et en donnant lieu à une tentative suprême. Le roi Léopold avoua même que cette tentative, dirigée contre Anvers, aurait pu avoir quelques chances de succès, dans un moment où, par suite de la quiétude générale, l'armée belge était entièrement sur le pied de paix et la ville convoitée presque dépourvue de garnison.

Depuis son avènement, Léopold avait toujours suivi avec une sérieuse attention les débats des Chambres belges. Par le talent éminent du chef du cabinet, par l'émulation que ce talent même entretenait parmi ses amis de la veille, devenus maintenant des antagonistes, les discussions législatives avaient pris un grand éclat. La question la plus importante qui fut alors débattue concernait l'organisation de l'enseignement primaire public. Le roi s'intéressa extrêmement à cette mémorable discussion qui prépara la loi du 23 septembre 1842. Le jour où il la sanctionna, il adressa une lettre très-remarquable à M. Nothomb, qui avait soutenu le projet, comme ministre de l'intérieur, et qui venait de remporter une grande victoire. La loi du 23 septembre était loin, d'ailleurs, de réaliser les prétentions de l'épiscopat, notamment celles de l'évêque de Liège, qui réclamait une part directe et officielle dans les nominations concernant les écoles. Il y a plus : cette loi votée et sanctionnée, comme une grande mesure transactionnelle, ne fut pas spontanément acceptée par le clergé belge. M. Nothomb dut agir de nouveau à Rome, par l'intermédiaire du nonce Fornari et du comte d'Oultremont. Grégoire XVI, plus accommodant que le clergé de Belgique, trouva la loi du 23 septembre 1842

conforme à tout ce qu'on pouvait attendre du pouvoir civil dans les temps modernes. Quant à Léopold, il redoutait pour le peuple (et cette crainte chez lui était sincère) l'enseignement civil sans éducation religieuse obligée; en 1860, il écrivait encore à M. Dechamps, qui avait été rapporteur de la loi de 1842 : « Vous connaissez depuis longtemps mes sentiments et combien je crois que l'existence d'un esprit religieux est dans l'intérêt des populations<sup>1</sup>. »

Au mois d'octobre, le roi Léopold se trouvait au château de Saint-Cloud, près de Louis-Philippe. Le cabinet de Bruxelles négociait alors directement avec celui de La Haye une convention qui devait, en réglant l'application des principes généraux du traité du 19 avril 1839, clore définitivement les longs différends de la Belgique avec la Hollande. M. Guizot désirait que Louis-Philippe décidât le roi des Belges à terminer ces négociations. « Il importe extrêmement, disait-il en persistant dans son illusion, que le démêlé hollando-belge soit clos, pour que nous puissions attirer la Hollande dans l'union franco-belge<sup>2</sup>. » La convention fut conclue le 5 novembre 1842, et, après l'approbation donnée par les Chambres, sanctionnée le 3 février 1843.

L'indépendance de la Belgique était alors devenue, selon les expressions d'un homme d'État, un « article de foi », même pour les diplomates de la vieille école

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre d'État, Laeken, 24 février 1860.

<sup>2</sup> M. Guizot au roi Louis-Philippe, Auteuil, 29 septembre et 11 octobre 1842. *Revue rétrospective*, p. 151.



de 1815. Léopold, voyant affermie l'œuvre à laquelle il s'était si vaillamment dévoué, crut que sa présence continuelle au gouvernail n'était plus indispensable.

Il n'éprouvait ni lassitude, ni ennui ; mais, croyant la paix assurée, il aurait désiré plus de liberté pour sa personne. A l'exemple des princes allemands, il aurait voulu avoir la faculté de déléguer ses pouvoirs à la reine, pour entreprendre de longs voyages. Du lac de Côme, où il se trouvait en ce moment, il s'adressa à son ministre de l'intérieur. M. Nothomb, d'accord avec les membres principaux de la majorité qui soutenait son administration, n'hésita point à se refuser au désir du roi, désir qui lui paraissait, d'ailleurs, très-impolitique ; il représenta que la Constitution s'opposait à une régence facultative. Le roi finit par se rendre aux raisons de son ministre, car il se prêtait avec bonne grâce à toute controverse polie et loyale. Pendant quelque temps, il se montra aussi préoccupé d'une autre idée : convaincu que la reine lui survivrait, il voulait faire fixer par les chambres le douaire mentionné dans les conventions matrimoniales du 28 juillet 1832. M. Nothomb soutint que, si la Belgique avait le malheur de le perdre, on pouvait compter sur le patriotisme et la générosité de la législature, et le roi finit aussi par admettre cette opinion.

La reine Louise, que Léopold aurait voulu associer aux affaires de l'État, n'y prenait, malgré son esprit et son jugement exquis, qu'une part très-indirecte. Elle servait quelquefois d'intermédiaire entre le roi des Belges et le roi des Français, ou entre Louis-Philippe



et la reine Victoria. Les hautes vertus dont elle était douée, sa bienveillance, son inépuisable charité lui avaient concilié l'affection du peuple; mais, modeste autant que spirituelle, elle s'effaçait. « Sa politique, a-t-on dit, c'était sa bienfaisance. Elle s'occupait de vêtements pour les pauvres; non qu'elle se désintéressât des choses publiques, lisant beaucoup les livres, les revues, les journaux, les publications importantes; mais elle s'abstenait. Elle était prodigue par charité; sa mère parfois l'en grondait, et elle, à trente-quatre ans, et souveraine, en 1846, promettait d'être plus économe à l'avenir; puis, avec une timidité charmante, par un touchant retour vers les souvenirs d'autrefois, elle s'en excusait, disant que sa caisse était ici mieux garnie que celle de Paris <sup>1</sup>. »

Léopold n'aurait pu, d'ailleurs, se désintéresser des affaires de l'État : il reconnaissait même que son impulsion était encore bien nécessaire. « Nous devons, disait-il, tout créer pour ce pays, car l'entreprise particulière ne fait presque rien <sup>2</sup>. » Il disait aussi que le régime constitutionnel, surtout dans un petit pays, prenait beaucoup de temps et faisait perdre de vue les questions qui seules pouvaient lui assurer un avenir politique. Or, il était temps, selon lui, de s'occuper sérieusement de ces questions, si la Belgique ne voulait pas se trouver en arrière de toutes les autres nations. Il citait l'exemple d'une association de princes allemands qui s'occupait activement d'un essai de coloni-

<sup>1</sup> *Revue française* (1<sup>er</sup> février 1866).

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des travaux publics, Ardenne, 20 mai 1844.

sation au Texas<sup>1</sup>. Lui aussi désirait vivement établir une colonie belge dans l'Amérique centrale. Plusieurs mesures préliminaires lui avaient été proposées; mais, après mûr examen et après avoir envoyé sur les lieux une mission spéciale et confidentielle, il dut reconnaître qu'on ne pourrait donner suite à ce projet. En effet, on lui fit observer que l'établissement d'une colonie devait être précédée par l'acquisition de la souveraineté territoriale du pays où il s'agissait de placer des colons; et cette souveraineté, il était impossible de l'obtenir. Mais il regretta longtemps encore l'insuccès de la tentative qui avait été faite. « L'Amérique centrale, écrivait-il en 1851, est devenue fort importante; elle a de l'avenir, et il est inconcevable comment en Belgique on ne lui accorde pas plus d'intérêt<sup>2</sup>. »

En même temps qu'il cherchait pour l'industrie belge des débouchés hors de l'Europe, Léopold hâtait la conclusion d'un traité avec les États composant le *Zollverein*. Cette convention fut enfin conclue le 1<sup>er</sup> septembre et sanctionnée le 31 décembre 1844. Comme la France aurait pu voir dans ce traité avec l'Allemagne une manifestation hostile et s'en prévaloir pour retarder encore l'arrangement discuté depuis 1840, Léopold fit en sorte que la fausseté de ces accusations fût pleinement établie : la Belgique, disait-il, était toujours disposée à négocier et à conclure avec la France l'arrangement le plus complet, auquel la France voudrait

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 27 février 1844.

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, 7 août 1851.

consentir <sup>1</sup>. Mais il avait précédemment, dans une lettre à Louis-Philippe, signalé toutes les difficultés de cet arrangement et aussi les embarras politiques qui résulteraient d'un non-succès du traité <sup>2</sup>. Du palais des Tuileries, où il se trouvait vers la fin de l'année, Léopold, après avoir passé en revue toutes les péripéties de cette négociation depuis 1843, signala à son conseil l'urgente nécessité de satisfaire la France lorsque les prétentions de celle-ci étaient raisonnables <sup>3</sup>.

La négociation pour la conclusion d'un traité définitif avait éprouvé de nouveaux retards quand approcha le moment où expirait la convention linière conclue avec la France, le 16 juillet 1842. Or, Léopold avait, selon ses expressions, déclaré très-franchement à son conseil qu'il ne partagerait pas avec lui la responsabilité d'un événement aussi désastreux que le non-renouvellement de la convention linière. Mais la convention expirant le 16 juillet 1846, fallait-il dès 1845 faire une démarche pour son renouvellement? Le cabinet, contrairement à l'opinion du roi, trouvait cette démarche prématurée et semblait pénétré de l'idée qu'on offrait des avantages nouveaux gratuitement à la France pour une position acquise. Léopold, qui se trouvait alors à Londres, vit avec déplaisir ce revirement dans l'opinion de ses ministres : il le combattit longuement et avec beaucoup de vivacité. « Un petit pays qui négocie,

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 25 novembre 1844.

<sup>2</sup> *Mémoires* de M. Guizot (édit. de Leipzig), t. VI, p. 277.

<sup>3</sup> Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, 17 décembre 1844.



écrivit-il au général Goblet, avec un voisin puissant, doit profiter des moments favorables ; ils ne reviennent pas si souvent qu'on est tenté de le croire. Veuillez de nouveau traiter l'affaire au conseil et me communiquer le résultat. Vous êtes sous l'impression de petits événements, résultat de *très-mesquines intrigues* locales ; il s'agit des moyens d'assurer l'existence politique de la Belgique : cette existence n'est pas tellement solide qu'il soit prudent de la compromettre comme on paraît disposé à le faire<sup>1</sup>. »

Pendant l'automne, les négociations pour un traité définitif avec la France furent reprises avec plus d'activité. Léopold les suivait attentivement et y prenait un vif intérêt et une grande part. Il écrivait de Saint-Cloud à M. Dechamps, qui avait remplacé le général Goblet au ministère des affaires étrangères : « Ce qui nous ôte beaucoup de notre force, c'est que la question politique, qui dominait les intérêts matériels et qui commençait déjà en 1841 à s'affaiblir, est d'année en année moins discutée en face de la position du ministère dans la chambre qui domine tout<sup>2</sup>. » Dans une lettre remarquable, écrite quelques jours plus tard, il s'exprimait en ces termes : « Si quelque chose peut influencer M. Guizot, ce n'est nullement une rupture avec la Belgique comme pays, car on a parfaitement ici la mesure de ce qu'elle pourrait ou ne pourrait pas faire ; mais bien de ne pas perdre l'appui qu'il a toujours trouvé en moi

<sup>1</sup> Le roi Léopold au général Goblet, ministre des affaires étrangères, Buckingham-Palace, 4<sup>er</sup> juillet 1845.

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Cloud, 20 octobre 1845.

pour la grande politique de l'Europe, appui sur lequel il a toujours pu compter quand sa politique personnelle a été conforme aux grands et véritables intérêts de l'Europe <sup>1</sup>. » Les négociations traînèrent jusque vers la fin de l'année; le roi continuait à y être extrêmement attentif, alors même qu'on le croyait occupé à chasser le loup et le sanglier à Ardenne ou à Saint-Hubert. « En Belgique, écrivait-il, on est un peu gâté. On considère qu'on doit toujours obtenir les meilleures conditions; j'ai sous ce point de vue gâté le pays en lui obtenant, depuis quinze ans, des choses auxquelles seul il n'avait pas la moindre chance de parvenir <sup>2</sup>. » Le traité, conclu à Paris le 13 décembre, après avoir donné lieu à de vives discussions au sein de la Chambre des représentants, fut sanctionné le 26 juillet 1846.

Trois jours après (29 juillet), un traité commercial, qui succédait à une guerre de tarifs, avait été également signé avec les Pays-Bas. « Il faut, écrivait Léopold, au moment où il s'était vu contraint de décréter des représailles, il faut conserver son calme et ne pas se laisser irriter ou terroriser par nos voisins <sup>3</sup>... »

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Cloud, 29 octobre 1845.

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Ciergnon, 14 décembre 1845. — Louis-Philippe écrivit le même jour au roi Léopold (Saint-Cloud, 14 décembre 1845) : « ... J'ai aussi à me féliciter avec vous de la conclusion de notre convention et de la signature d'hier. C'est une bonne affaire, et il était temps d'en finir; mais, à présent qu'elle est signée, il importe plus encore de cesser la complainte des petites choses et de défendre rondement son acte... »

<sup>3</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, Saint-Hubert, 8 janvier 1846.



Mais, depuis longtemps, le roi Léopold se trouvait mêlé à des négociations d'une tout autre gravité, à une question qui agitait profondément le monde politique et dont la solution allait exercer une influence fatale sur les destinées de la monarchie de juillet. Nous voulons parler des mariages espagnols.

On sait que le cabinet français avait déclaré aux chambres qu'il s'efforcerait d'empêcher tout mariage de la reine Isabelle avec un prince qui n'appartiendrait pas à la maison de Bourbon. Si Louis-Philippe n'osa pas convoiter le trône de Castille pour le duc d'Aumale, il voulait, d'autre part, en écarter tous les princes qui ne seraient pas issus du sang de Louis XIV. Il désirait aussi que, en tout cas, la main de l'infante, sœur de la reine, fût réservée pour le duc de Montpensier.

Or, en 1841, l'idée vint on ne sait à qui ni par qui, selon Louis-Philippe et M. Guizot, de donner pour époux à la reine d'Espagne le prince Léopold de Saxe-Cobourg, frère du roi de Portugal, de la duchesse de Nemours et du prince Auguste qui, en 1843, devait épouser la princesse Clémentine d'Orléans. Le prince Léopold était aussi le neveu du roi des Belges et le cousin germain de la reine Victoria et du prince Albert. Il n'en fallait pas tant pour que ce membre de la famille de Cobourg, très-bien vu du prince Albert, qui en parla à lord Aberdeen, fût représenté comme un candidat anglais<sup>1</sup>. Quant au roi Léopold, pour éviter qu'on ne lui reprochât d'avoir appuyé un candidat désagréable à la France, il s'abstint de faire aucune espèce de

<sup>1</sup> Lord Aberdeen était ministre des affaires étrangères dans le cabinet formé par sir Robert Peel, le 3 septembre 1841.



démarche directe ou indirecte en faveur de son neveu. Louis-Philippe déclara à M. Guizot que, sur ce sujet, ils gardaient, le roi des Belges et lui-même, une extrême réserve l'un envers l'autre. Désappointé, M. Guizot s'adressa à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, pour qu'il cherchât à pénétrer les dispositions du roi Léopold. M. de Sainte-Aulaire lui répondit, le 14 juillet 1843 : « Vous me demandez ce que je sais du roi Léopold. Pas grand'chose, et pourtant j'y ai regardé de mon mieux. Il est très-fin et très-boutonné sur ce point. Pendant deux heures d'escrime, il a très-dextrement paré mes bottes sans jamais se découvrir ; mais cette réserve même n'est-elle pas significative ? Il m'a dit « qu'il ne fallait pas nous « faire illusion sur les Bourbons d'Espagne, qu'ils « seraient toujours hostiles à notre roi, le duc de Cadix « comme les autres. » Il m'a dit aussi, en m'assurant qu'il le répétait souvent à la reine Victoria et au prince Albert, pour apaiser toute rancune contre le roi, que, « dans une question pareille, il fallait tenir grand « compte du sentiment français, et que c'était, pour « notre gouvernement, un devoir de ne pas le blesser. » Je me suis avancé jusqu'à dire que lord Aberdeen regardait un mariage Cobourg comme une fort mauvaise combinaison pour l'Angleterre, et qu'il ne ferait assurément rien dans le sens de cette politique. J'ai ajouté que je n'étais pas aussi certain que les influences personnelles de la cour fussent tout à fait en dehors de la question. Le roi Léopold m'a répondu avec vivacité que je pouvais me rassurer complètement sur ce point et qu'il n'y avait ni volonté, ni moyen d'agir en

Espagne autrement que par la diplomatie patente. En résumé, mon impression est que le roi Léopold ne veut pas mécontenter notre roi, qu'il s'emploiera toujours en bon esprit entre nous et l'Angleterre, mais qu'après tout, il est beaucoup plus Cobourg que Bourbon, et qu'il ferait pour son neveu tout ce qu'il jugerait possible<sup>1</sup>. »

Aujourd'hui, on pourrait reprocher au roi Léopold de n'avoir pas fait assez, d'être demeuré trop strictement passif. Pour ne pas froisser Louis-Philippe et la famille de la reine Louise, il s'attacha constamment à dire : « Je ne me prononcerai pour la candidature de mon neveu que si elle est de nature à amener un accord entre toutes les puissances; hors de là, je garderai à son sujet le silence le plus absolu<sup>2</sup>. » M. Bresson, ambassadeur de France à Madrid, insinuait néanmoins, mais en riant, que le chargé d'affaires de Belgique, à l'ombre de sir Henry Bulwer, ministre d'Angleterre, « glissait de temps en temps l'offre de son Cobourg<sup>3</sup>. » Mais M. Bresson était mal servi dans ses informations. Le comte Charles de Marnix, qui représentait alors la Belgique à Madrid, avait pour instructions permanentes de s'abstenir de la manière la plus complète, et il se conformait loyalement à ces instructions.

<sup>1</sup> *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, pp. 131 et suiv.

<sup>2</sup> M. de Sainte-Aulaire écrivait à M. Guizot (Londres, 18 juillet 1845) : « ... J'ai demandé crûment à lord Aberdeen ce que le roi Léopold lui avait dit pour son neveu Cobourg. Il m'a répondu que l'avis du roi Léopold était de ne rien faire en faveur du mariage et d'attendre ce que les événements pourraient amener... » *Revue rétrospective*, p. 298.

<sup>3</sup> *Mémoires* de M. Guizot, t. VIII, p. 218.



La chute du cabinet de sir Robert Peel et l'entrée de lord Palmerston dans le ministère formé par lord John Russell, le 26 juin 1846, allaient hâter le dénouement de ce drame diplomatique. Un mois environ après son installation au *Foreign-Office*, lord Palmerston envoya à M. Bulwer une instruction dans laquelle il limitait à trois les princes dont l'Angleterre admettait la candidature à la main de la reine Isabelle II, savoir : 1<sup>o</sup> le prince Léopold de Saxe-Cobourg ; 2<sup>o</sup> don François d'Assise, duc de Cadix ; 3<sup>o</sup> Don Enrique, duc de Séville.

Cette dépêche, datée du 19 juillet 1846, et communiquée le lendemain à M. de Jarnac, chargé d'affaires à Londres, émut beaucoup le gouvernement français. C'était bien là, selon M. Guizot, cette chance probable et imminente d'un mariage de la reine d'Espagne avec le prince Léopold de Cobourg, que le ministère de Louis-Philippe avait toujours considérée et annoncée comme lui rendant la pleine liberté d'agir immédiatement pour parer le coup en demandant la main, soit de la reine, soit de l'infante pour le duc de Montpensier. Cependant lord Palmerston, quoiqu'il eût placé le prince Léopold en tête des prétendants, écrivit d'une manière officieuse à M. Bulwer pour lui recommander spécialement de soutenir la candidature de don Enrique, chef des progressistes, et le véritable candidat du nouveau cabinet<sup>1</sup>. La reine Victoria, le prince Albert et le roi Léopold partageaient le sentiment de lord Palmerston en ce sens qu'ils voulaient toujours

<sup>1</sup> *Quarterly Review*, janvier 1868, p. 135.



accorder la préférence à un prince espagnol. Mais alors M. Guizot eut une autre crainte : « On renonce peut-être à la reine pour le Cobourg, écrivait-il à Louis-Philippe, mais dans la pensée de vouloir pour lui l'infante quand la reine sera mariée...<sup>1</sup>. » Pour parer ce nouveau coup, le gouvernement français pressa le mariage de la reine Isabelle avec l'infant don François d'Assise et celui de l'infante Louise-Fernande avec le duc de Montpensier. Ils furent unis le même jour, 10 octobre 1846.

Cette victoire des descendants de Louis XIV fut, on a eu raison de le dire, plus malheureuse qu'une défaite ; car elle créa des abîmes autour du trône de Louis-Philippe. Si le roi des Belges, par sa haute influence, avait fait triompher la candidature de son neveu, n'aurait-il pas rendu un notable service à tout le monde, même à la France ? La seule objection qu'eût pu faire Louis-Philippe, c'est que le prince Léopold de Saxe-Cobourg n'était pas un Bourbon. Mais la tranquillité de l'Espagne, le bonheur de la reine Isabelle et la concorde de l'Europe étaient intéressés à ce qu'on ne poussât pas à l'extrême les traditions surannées de Louis XIV<sup>2</sup>.

Louis-Philippe ne tarda point à voir que l'orgueil de l'Angleterre était vivement froissé. La reine Victoria, en répondant à l'annonce du mariage du duc de Montpensier avec l'infante Louise-Fernande, n'avait point

<sup>1</sup> Louis-Philippe à M. Guizot, Neuilly, 23 juillet 1846, et M. Guizot à Louis-Philippe, Val-Richer, 8 août 1846. *Revue rétrospective*, pp. 183 et 197.

<sup>2</sup> *Quarterly Review*, janvier 1868, p. 132.

dissimulé son mécontentement. Elle écrivit à la reine Marie-Amélie :

« Osborn, le 10 septembre 1846.

« Je viens de recevoir la lettre de Votre Majesté du 8 de ce mois, et je m'empresse de vous en remercier. Vous vous souviendrez peut-être de ce qui s'est passé à Eu entre le roi et moi; vous connaissez l'importance que j'ai toujours attachée au maintien de notre entente cordiale et le zèle avec lequel j'y ai travaillé; vous avez appris sans doute que nous nous sommes refusés d'arranger le mariage entre la reine d'Espagne et notre cousin Léopold (que les deux reines<sup>1</sup> avaient désiré vivement), dans ce seul but de ne pas nous éloigner d'une marche qui serait plus agréable au roi, quoique nous ne pouvions considérer cette marche comme la meilleure. Vous pouvez donc aisément comprendre que l'annonce soudaine de ce *double mariage* ne pouvait nous causer que de la surprise et un bien vif regret.

« Je vous demande pardon, madame, de vous parler de politique dans ce moment, mais j'aime pouvoir me dire que j'ai toujours été sincère avec vous... »

Très-ému, Louis-Philippe pria la reine des Belges, sa fille, de transmettre à la reine d'Angleterre une sorte de mémoire justificatif<sup>2</sup>. Il prévoyait les malheurs

<sup>1</sup> Les reines Christine et Isabelle.

<sup>2</sup> En novembre 1849, discourant, à Claremont, de ces mariages espagnols, Louis-Philippe disait qu'il avait failli se brouiller avec la reine Victoria et qu'il se serait brouillé avec l'Europe entière, s'il l'avait fallu. *Abdication de Louis-Philippe racontée par lui-même.* (Paris, 1851, in-12, p. 81.)

qui accablent le monde si la tourmente actuelle, disait-il, ne se terminait pas par le maintien et la consolidation de la précieuse *entente cordiale* qui pouvait seule l'en préserver<sup>1</sup>. En même temps, il priait le prince de Joinville, alors avec son escadre dans la baie de Naples, de s'abstenir de tout contact avec les Anglais, afin de ne point donner lieu à des incidents plus graves<sup>2</sup>. Le roi Léopold joignit son intervention aux bons offices de la reine des Belges pour dissiper les nuages qui s'étaient élevés entre les deux cours. C'est une justice que Louis-Philippe lui rendait lorsqu'il écrivait : « Quelle que puisse devenir l'issue de vos bons efforts pour amener la reine Victoria à une appréciation plus saine et plus équitable de toute la transaction, je suis pressé de vous en remercier et de dire combien j'y suis sensible<sup>3</sup>. »

Louis-Philippe, confiant dans son habileté et dans l'orgueilleuse quiétude de son principal conseiller, au lieu de s'inquiéter de l'état de la France, où se révé-

<sup>1</sup> Dans cette lettre, datée de Neuilly, 14 septembre 1846, Louis-Philippe attribuait tout ce qui arrivait à l'influence de lord Palmerston : « ... La reine, poursuivait-il, ne voit maintenant les choses que par la lunette de lord Palmerston, et cette lunette les fausse et les dénature trop souvent. C'est tout simple. La grande différence entre la lunette de cet excellent Aberdeen et celle de lord Palmerston provient de la différence de leur nature : lord Aberdeen aimait à être bien avec ses amis ; lord Palmerston, je le crains, aime à se quereller avec eux. C'est là, ma chère Louise, ce qui causait mes alarmes sur le maintien de notre entente cordiale, lorsque lord Palmerston a repris la direction du Foreign-Office... » *Revue rétrospective*, pp. 17 et suiv.

<sup>2</sup> Louis-Philippe au prince de Joinville, La Ferté-Vidame, 16 septembre 1846. *Revue rétrospective*, p. 249.

<sup>3</sup> Louis-Philippe au roi des Belges, Saint-Cloud, 1<sup>er</sup> novembre 1846.



laient partout les symptômes d'un sourd mécontentement, s'alarmait de l'agitation constitutionnelle qui se manifestait en Belgique.

M. Nothomb prévoyait bien l'avenir lorsqu'il disait que, si le cabinet du 13 avril 1841 succombait, le pouvoir se porterait presque inévitablement à droite ou à gauche. Quoique cet homme d'État, dans la reconstitution partielle de son administration, le 16 avril 1843, eût cherché à se rapprocher autant de la gauche que de la droite, il ne put concilier les deux partis dans lesquels il trouvait également des antagonistes. Après avoir occupé le pouvoir pendant plus de quatre années et signalé son passage par une remarquable activité et les plus rares talents, M. Nothomb se retira devant l'opposition qui s'était manifestement déclarée contre sa politique dans les élections du mois de juin 1845. Privé de ce conseiller, qui alla occuper le poste de ministre plénipotentiaire de Belgique à Berlin, Léopold, après quelques pourparlers avec M. Rogier, voulut essayer encore le système unioniste pour lequel sa préférence était toujours la même. Il fit un appel au dévouement de M. Van de Weyer, son représentant à la cour de Londres, dont le libéralisme, attesté par des écrits remarquables, par des discours prononcés au Congrès de 1830, par la part que cet homme d'État avait prise à la création de l'université libre de Bruxelles, ne pouvait être suspect. M. Van de Weyer consentit à prendre la direction d'un nouveau cabinet mixte. Entré au pouvoir le 30 juillet 1845, il en sortit le 31 mars 1846, reconnaissant l'impossibilité de maintenir plus longtemps l'accord entre les diverses frac-

tions de la majorité qui l'avait soutenu. Il sut, ce qui est une grande vertu politique, faire retraite à propos.

Le roi, quelles que fussent ses sympathies, dut alors entrer dans une voie nouvelle. Il offrit d'abord à M. Rogier, représentant du libéralisme modéré, la mission de reconstituer le ministère; mais on ne put s'entendre sur un des points essentiels du programme, M. Rogier demandant et le roi lui refusant la faculté, jusqu'aux élections de 1847, de dissoudre éventuellement les Chambres. Les libéraux et les unionistes écartés ou ajournés, il fallut recourir à l'homme d'État qui avait eu le pouvoir de 1834 à 1840. M. de Theux constitua, le 31 mars 1846, une administration catholique homogène, qui fut immédiatement combattue avec la plus grande énergie.

Bientôt même la principale association électorale de Bruxelles convoqua, pour le 14 juin, à l'hôtel de ville, un *congrès libéral*, qui devait être composé de délégués des associations des provinces. L'annonce seule de cette assemblée indigna, alarma, stupéfia Louis-Philippe. Il écrivit le 14 mai au roi Léopold :

« Paris, le 14 mai 1846.

« C'est sur la table du conseil que je vous écris. Vos lettres et tout ce que je recueille d'informations sur la situation de la Belgique fermentent dans ma tête, sur le fonds de ma vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges, qui va se réunir à Bruxelles, qui me préoccupe. Elle ne me rap-



pelle rien moins que la commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté) tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain les décrets qu'elle avait prononcés la veille.

« J'ignore le moyen que peut fournir la législation belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que la Constitution belge autorise les associations; mais je ne sais pas jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, comme des chambres légalement élues et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins, à mes yeux, qu'une convention nationale révolutionnaire constituée, puisqu'elle le serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

« J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur



création que les assemblées révolutionnaires tirent la force de détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent intimider par l'audace effrénée des autres.

« Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

« En voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

« 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire pour les prévenir;

« 2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé, vous croiriez devoir et pouvoir nous demander. Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative; mais il faut prévoir à l'avance, et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

« L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère actuel; soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez; rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique. »

Un moment ébranlé par les appréhensions de la diplomatie et par les véhémentes supplications du roi

des Français, Léopold reprit bientôt son calme. D'accord avec ses ministres (il faut leur rendre cette justice), il ne voulut point entraver un droit constitutionnel, s'en remettant d'ailleurs au bon sens du peuple belge. Cette confiance ne fut pas trompée. Les trois cents délégués qui se réunirent à l'hôtel de ville de Bruxelles, représentants, bourgmestres, conseillers communaux, industriels, etc., délibérèrent avec le plus grand calme, et, en une seule séance, rédigèrent l'acte de fédération ainsi que le programme du libéralisme belge.

Le cabinet, battu en brèche par les adhérents du Congrès libéral, succomba dans les élections du mois de juin 1847. Léopold, encore une fois, ne suivit pas les recommandations du roi des Français : il n'adopta point, comme base de son règne, ce mot fatal de *résistance*, qui prévalait dans les conseils des Tuileries. Le 12 juin, les ministres avaient remis leurs démissions au roi. Deux mois après, le 12 août, M. Rogier prenait le pouvoir avec une administration libérale qui annonçait solennellement une *politique nouvelle*.

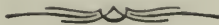
Heureux Louis-Philippe, s'il avait imité le roi des Belges, si, lui aussi, avait inauguré une politique nouvelle ! Le péril devenait pressant. C'était le moment où le prince de Metternich, épouvanté des réformes qu'accomplissait Pie IX, s'écriait : « Avoir vécu pour voir un pape libéralisant ! » C'était le moment où un noble prince s'écriait avec angoisse : « ... Nous arrivons devant les chambres avec une détestable situation intérieure ; et, à l'extérieur, une situation qui n'est pas meilleure. Tout cela est l'œuvre du roi seul... Ces malheureux mariages espagnols ! Nous n'avons pas

encore épuisé le réservoir d'amertume qu'ils contiennent...<sup>1</sup>. » C'était le moment, enfin, où M. Thiers disait : « La France marche à pas de géant à une catastrophe. »

Le roi Léopold voyait l'orage se former. Lui aussi prévoyait une catastrophe et il s'efforçait de la conjurer, de la prévenir. Il ne dissimulait pas ses craintes à la famille de la reine. Dès 1847, il faisait donner à Louis-Philippe des avertissements salutaires, il lui faisait transmettre des conseils qui dénotaient ses tristes prévisions; il tâchait enfin de dessiller les yeux du vieux roi<sup>2</sup>. Mais Louis-Philippe, comme on l'a dit, n'écoutait plus aucun avis; il était obstiné dans ses illusions; les forces, la volonté lui manquaient pour prendre une résolution virile, pour empêcher la catastrophe que de plus sages entrevoyaient et prédisaient.

<sup>1</sup> Le prince de Joinville au duc de Nemours, Spezzia, 7 novembre 1847. *Revue rétrospective*, p. 481.

<sup>2</sup> Préoccupé des banquets qui s'organisaient sous les auspices des chefs de l'opposition et de la présence à Paris, au milieu de cette agitation, des princes Jérôme et Napoléon, le roi Léopold avait chargé son ambassadeur, le prince de Ligne, de faire part à Louis-Philippe de ses appréhensions : « ... Rassurez le roi Léopold, mon gendre, répondit Louis-Philippe; il s'inquiète à tort; ce ne sont ni les banquets de veau froid, ni les Bonaparte qui me désarçonneront. Je suis trop ferme sur mon cheval. »







## IX

Tandis que Louis-Philippe, abandonné et fugitif, abordait aux rivages de l'Angleterre, vingt peuples se soulevaient et combattaient pour leur indépendance, leur nationalité ou leur liberté. Mais les Belges restaient calmes, inébranlables; groupés, sans distinction de partis, autour du trône qu'ils avaient eux-mêmes élevé en 1831, confiants dans le prince qui s'était comme identifié avec la plus libérale constitution du continent, ils se montraient résolus à maintenir l'œuvre du Congrès national. En présence de cette noble et loyale attitude de la nation, Léopold, loin de songer à descendre du trône, voulut rester le chef honoré et populaire de la Belgique indépendante.

Deux ans auparavant, le roi se plaignait encore, et avec raison, d'une sorte d'affaissement ou d'indifférence dans les classes supérieures. « Ce qui reste à désirer

pour ce pays-ci, disait-il, c'est un esprit national plus robuste, qui existe dans le peuple, mais qui est faible et partagé chez les classes plus élevées<sup>1</sup> » Quelle prodigieuse transformation en 1848!

Le 4 mars, le roi la signalait lui-même lorsqu'il écrivait à M. Van de Weyer : « Je vous félicite de tout mon cœur de la conduite admirable de votre pays; *maintenant vous êtes et vous resterez une nation.* — J'avoue que la conduite du pays m'a fait un plaisir que je ne saurais pas assez vous exprimer; car j'ai toujours beaucoup aimé le peuple, et je crois que la confiance entière que je lui ai toujours accordée a été cause que ces bonnes gens ont eu d'autres sentiments pour moi que ceux que l'on trouve, hélas! dans tant de pays, de nos jours... »

Heureux d'être secondé, dans cette grande crise, par des ministres qui avaient également la confiance du pays, Léopold approuvait hautement les sages concessions qui étaient faites sur le terrain politique et les mesures énergiques qui étaient prises non-seulement pour venir en aide aux intérêts matériels, mais aussi pour assurer la défense du territoire. Quoique M. de Lamartine eût fait une déclaration pacifique et que la république française, issue de la révolution du 24 février 1848, eût été reconnue par le gouvernement du roi Léopold, la démagogie étrangère avait pris ombrage de la force que ce prince tirait de sa popularité croissante. Quelques centaines d'aventuriers, avec la connivence au moins tacite de personnages alors très-

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. le baron Nothomb, ministre plénipotentiaire à Berlin, Ardenne, 6 janvier 1846.



puissants<sup>1</sup>, vinrent, le 30 mars, attaquer les troupes belges au hameau de *Risquons-Tout*, près de Mouscron : mais ils furent reçus à coups de canon et bientôt dispersés.

Peu de temps après, Léopold fut, sur la place des palais à Bruxelles, l'objet d'une démonstration vraiment émouvante. Un témoin, qui faisait partie de l'état-major du roi, raconte que chacun à son tour venait serrer la main du souverain, au risque d'être écrasé sous les pieds des chevaux, et que deux heures au moins se passèrent avant que le roi pût rentrer au palais.

L'attitude si remarquable de la Belgique, dans cette grande épreuve de 1848, avait partout éveillé les plus vives sympathies ; et on peut dire que la renommée de Léopold I<sup>er</sup> s'étendit rapidement depuis cette époque mémorable. « J'ai relu, disait plus tard un ministre belge, toute la correspondance politique de nos envoyés, durant cette époque si agitée ; j'y ai trouvé, à chaque page, des témoignages de ces sympathies. Une lettre de Berlin porte : « A l'égard de la Belgique, toutes les formules d'admiration sont épuisées. » Vers le même temps, le gouvernement prussien chargeait son représentant à Bruxelles d'exprimer la vive satisfaction (je transcris textuellement), la vive satisfaction que lui faisait éprouver l'attitude noble, ferme et vraiment nationale de la Belgique. — « Nous n'attendions pas moins, disaient les ministres de Frédéric-Guillaume IV, d'un peuple et d'un gouvernement auxquels les traités ont garanti une nationalité, dont, à l'heure du danger,

<sup>1</sup> *Une année de révolution*, par lord NORMANBY (traduction française), t. II, p. 206.

ils se montrent si dignes. » Dans une autre grande cour de l'Allemagne, un ministre qui a joué un rôle important écrivait à notre agent diplomatique : « Vous savez naviguer avec calme au milieu des orages, je vous en félicite ; la chose n'est pas facile. L'éducation politique de votre peuple est bien faite. » Ailleurs, et plus près de nous, un homme d'État illustre, à propos de la défaite des bandes révolutionnaires qui avaient envahi notre territoire, s'écriait : « Que le succès de Mouscron était d'une immense importance, non-seulement pour la Belgique, mais pour toute l'Europe. » En rapportant ces paroles, notre envoyé ajoutait : « Tout le monde, depuis les princes jusqu'aux simples citoyens, félicite la Belgique sur l'attitude pleine de calme, de dignité et de courage qu'elle a su prendre dans ces moments difficiles, sur la sagesse de son roi, sur la fidélité des populations et la valeur des troupes belges. » Cette conduite de la Belgique fit aussi une profonde impression à Saint-Pétersbourg. Des sentiments de bienveillance pour notre pays s'y produisirent d'une façon qui fut remarquée. J'ai sous les yeux une dépêche où se trouve le passage suivant : « Des lettres officielles arrivées de Saint-Pétersbourg affirment positivement que les dispositions de l'empereur Nicolas sont devenues excellentes et l'on ajoute que Sa Majesté serait disposée à établir des relations diplomatiques régulières entre les deux pays... » La dépêche dont ceci est extrait porte la date du 11 mai 1848...<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Discours de M. H. de Brouckere, ministre des affaires étrangères, Chambre des représentants, séance du 23 février 1853. (*Annales parlementaires*, session de 1852-1853, p. 729.) — Lord Palmerston écrivait au roi



Lorsque le prince de Metternich vint chercher un refuge à Bruxelles, durant la tourmente de 1848-1849, il ne fut pas moins expressif dans ses sentiments d'estime et même d'admiration. « Si nous vous avions mieux connus en 1831, dit-il à un ancien diplomate, nous vous aurions fait une bien meilleure part; mais nous vous regardions comme des gens ingouvernables. La manière dont la Belgique se conduit, avec une constitution aussi mal rédigée et presque inexécutable, une constitution qui serait la plus mauvaise de l'Europe, si celle de Norvège n'existait pas, prouve combien les Belges sont faciles à gouverner. » Le rapprochement qui s'était effectué, en 1840, entre le roi Léopold et le prince de Metternich, par l'intermédiaire du comte de Munch, et des souvenirs de jeunesse<sup>1</sup> avaient attiré en Belgique l'ancien chancelier d'Autriche. Durant ce séjour à Bruxelles, le prince eut avec le roi Léopold des rapports indirects assez fréquents; mais on assure qu'il ne fut pas reçu plus de deux fois au palais. Du reste, il était devenu très-difficile au prince, à cause de son grand âge, de prendre rendez-vous à jour et à heure fixes; il préférait que ses communications avec le roi eussent lieu par intermédiaire ou par écrit.

Les terribles et sanglantes journées de juin firent

Léopold, le 15 juin 1848 : « Je suis heureux de féliciter Votre Majesté sur le calme qui n'a cessé de régner dans son royaume. On dirait que les tempêtes, qui ont dévasté presque tout le continent européen, n'ont servi qu'à consolider plus fermement encore les fondations du trône de Votre Majesté. »

E. ASHLEY, *The life of viscount Palmerston*, t. I<sup>er</sup>, p. 96.

<sup>1</sup> Le père du prince, le comte de Metternich-Winnebourg, avait été ministre plénipotentiaire dans les Pays-Bas autrichiens, en 1791-1792.



une profonde impression sur le roi Léopold, mais sans affaiblir sa confiance dans le bon sens et le courage du peuple belge. Elle se manifesta avec éclat lorsque, pendant les fêtes anniversaires de septembre, Léopold, ayant à côté de lui la reine et ses enfants, distribua solennellement des drapeaux à la garde civique réorganisée. Les légions présentaient les armes, les tambours battaient, le canon tonnait, les drapeaux s'inclinaient devant le roi et la famille royale debout sur une estrade adossée au palais; tout à coup le roi descend l'escalier d'honneur et parle en ces termes aux officiers supérieurs groupés avec leurs drapeaux au pied de l'estrade : « En vous adressant quelques paroles, j'éprouve une bien vive émotion, mais aussi une bien légitime fierté. Ce beau pays, siège de la plus ancienne civilisation, avait longtemps espéré une existence à lui, une existence nationale; mais, hélas! ses vœux ont été souvent déçus, et les destinées du pays subordonnées à des intérêts qui lui étaient étrangers. Enfin, depuis dix-huit ans, vous avez réussi à conquérir cette existence souvent appelée. Pour la première fois, vous vous appartenez à vous-mêmes. De cette existence indépendante, vous avez fait un noble et patriotique usage, et vous l'avez ainsi fortement cimentée. C'est dans cette situation que vous avez trouvé une crise politique sans exemple dans l'histoire. Vous l'avez, jusqu'à présent, glorieusement traversée; si glorieusement que beaucoup de pays ont adopté votre organisation politique comme modèle, que votre nom est partout honoré et respecté, et que vous devez avoir le sentiment qu'il mérite de l'être. Sachons maintenir cette noble posi-

tion; continuons à marcher comme nous l'avons fait jusqu'à présent; c'est ainsi que nous nous assurerons un beau nom dans l'histoire et un glorieux avenir. »

C'est à consolider la noble position acquise par la Belgique que Léopold consacra désormais tous ses efforts et toute sa sollicitude. Croyant toujours à la nécessité de l'union des partis, mais se faisant illusion, ce nous semble, sur la durée de cette alliance, il s'appliquait à écarter autant que possible du terrain politique toute question irritante. Il était loin d'épargner, sous ce rapport, ses conseils et ses recommandations. Une question, qui devait exciter, quelques années plus tard, une grande émotion dans le pays, occupait dès lors l'attention du roi : c'était celle de la bienfaisance. « On ne devrait pas, écrivait-il au ministre de la justice, contrarier les volontés des donateurs et bienfaiteurs publics, à moins de raisons importantes<sup>1</sup>. » Au ministre de l'intérieur il exposait ses vues sur l'impérieuse nécessité d'assurer un travail productif aux industries du pays et de leur procurer des débouchés. « La question du droit au travail, disait-il, a été agitée et l'attention des populations ouvrières s'est portée sur les différentes théories mises en avant en faveur du travail. Sans vouloir donner une opinion sur cette grave question, je dois pourtant dire que, s'il existe des pays où le gouvernement est appelé à venir en aide au travail, la Belgique plus que tout autre se trouve dans cette position. On ne peut nullement lui en faire un reproche; cela tient à des causes historiques; mais, selon

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. de Haussy, ministre de la justice, Laeken, 20 février 1849.

moi, le pays est en droit de dire à son gouvernement : Nos produits sont bons, il existe des marchés où nous pouvons les vendre avantageusement; mais nous ne pouvons pas y parvenir par nos propres efforts, aidez-nous à nous mettre en contact avec ces marchés...<sup>1</sup> . »

Un acte de gratitude termina cette mémorable période : le 24 septembre 1849, le roi décréta qu'un monument serait érigé, dans la ville de Bruxelles, en commémoration du Congrès national, de l'illustre assemblée qui avait fixé, en 1831, les destinées nouvelles du pays.

La pose de la première pierre de ce monument de gratitude eut lieu solennellement le 25 septembre 1850. Arrivé au pied des fondations de la colonne projetée, le roi prononça un discours dans lequel il rendit hommage à une assemblée mémorable entre toutes par son patriotisme, ses lumières et sa modération; félicita le pays d'avoir eu foi dans ses libérales institutions et constata que, de son côté, le gouvernement, lui aussi, avait cherché son appui dans les institutions et dans les sentiments sympathiques de la nation. « Que la Constitution, ajouta-t-il, soit transmise intacte à ceux qui nous suivront, et ce vingtième anniversaire ouvrira pour la Belgique une nouvelle ère de grandeur véritable et de prospérité. » Le même soir, au palais de la Nation, Léopold I<sup>er</sup> réunit dans un banquet les membres encore vivants de toutes les législatures élues depuis 1830.

La reine manquait à cette grande fête nationale.

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Laeken, 23 mai 1849.



Depuis le 24 février 1848, sa santé avait été bien éprouvée. Les craintes qu'elle avait eues pour Louis-Philippe, pour sa mère et ses frères, dans les premiers jours de la révolution; la soudaineté de cette terrible catastrophe; le spectacle de cette famille royale, occupant naguère le palais des Tuileries, et maintenant presque isolée dans le château de Claremont, la mort récente de Louis-Philippe, tant de vicissitudes et de douleurs avaient comme terrassé la noble femme.

Léopold, cependant, se faisait encore illusion sur l'état de la reine; il était toujours obsédé de l'idée qu'elle lui survivrait. C'est ainsi que, au mois de mars précédent, il avait pressé le cabinet de saisir immédiatement les Chambres d'une proposition ayant pour objet de régulariser, en ce qui concernait le douaire assigné à la reine, les conventions matrimoniales intervenues en 1832. Mais le conseil fut d'avis que ce serait jeter de l'inquiétude dans les esprits que de s'occuper de l'éventualité prévue par l'article invoqué. « Tout gouvernement belge, disait-il, aura toujours à cœur de voir assurer à la mère de nos princes des conditions d'existence dignes d'elle et du pays. Mais si les sympathies qu'inspire, et à si juste titre, Sa Majesté la reine pouvaient encore s'accroître et se manifester avec plus d'unanimité, ce serait surtout dans le moment où l'éventualité prévue viendrait à se réaliser. »

Comme la santé de la reine Louise ne s'améliorait pas, la famille royale avait, le 5 septembre, fixé sa résidence à Ostende, espérant beaucoup de l'air vivifiant de la mer. Mais déjà les jours de l'auguste malade étaient comptés. La vénérable reine Marie-Amélie vou-

lut bénir une dernière fois sa fille ; elle se rendit au palais d'Ostende avec la duchesse Auguste de Saxe-Cobourg (princesse Clémentine d'Orléans). Le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale, la duchesse d'Orléans et le duc Auguste de Saxe-Cobourg vinrent aussi de Claremont et de Twickenham.

Le vendredi, 11 octobre, vers quatre heures du matin, l'agonie commença. A huit heures dix minutes, la reine Louise s'éteignit, en tenant la main du roi, sa mère à ses côtés, ses enfants, ses frères, ses sœurs à genoux, pleurant autour de ce lit où venait d'expirer, à l'âge de trente-huit ans et six mois, une des plus nobles femmes qui aient occupé un trône. « Sa mort, disait le roi Léopold, avait été sainte comme sa vie. »

Dans un dernier entretien avec le roi, elle avait exprimé le vœu que ses restes mortels fussent déposés à Laeken, et ce vœu fut religieusement accompli. Le 14 octobre, le train funèbre, qui emportait les dépouilles de la reine, quitta Ostende et se dirigea lentement vers Laeken, escorté par les multitudes qui étaient accourues des extrémités de la Flandre et du Brabant. Vers quatre heures, il arriva à sa destination, et le cercueil fut descendu de la chapelle ardente : derrière marchait le roi, entre ses deux fils ; puis venaient les autres princes ; puis, les premiers dignitaires de l'État et les représentants des puissances étrangères ; puis la foule, la foule silencieuse, émue, recueillie. Pendant deux jours, le cercueil de la reine resta exposé dans la modeste église de Laeken, qui attira plus de visiteurs qu'on n'en vit jamais dans les plus vastes cathédrales. Le 17, après un service funèbre, célébré



en présence du roi et de la famille royale, le cercueil fut descendu dans un caveau qui avait été ménagé sous l'autel de la Vierge.

Ce ne devait être qu'une demeure provisoire. Déjà le roi avait résolu d'ériger, sur sa fortune privée, dans la commune affectionnée par la reine, une nouvelle église où reposerait sa dépouille terrestre. Déjà aussi, par un mouvement spontané, des souscriptions avaient été ouvertes dans le dessein de consacrer par un monument le souvenir de la reine bienfaisante et populaire. Le 24 octobre, les délégués des différentes provinces, réunis en conférence à Bruxelles, convinrent que le produit des souscriptions particulières serait affecté à la construction de la nouvelle église de Laeken, qui deviendrait ainsi un témoignage de l'amour que le peuple belge avait voué à la reine Louise<sup>1</sup>.

Le jour même où cette résolution fut prise, un service solennel, auquel assistaient toutes les autorités du pays, à l'exception du roi et des princes, était célébré par le cardinal-archevêque de Malines et six autres prélats, dans l'église collégiale des SS. Michel et Gudule à Bruxelles. Après la lecture de l'Évangile, le R. P. Dechamps, de l'ordre des rédemptoristes (aujourd'hui cardinal-archevêque de Malines), se plaça devant le maître autel pour prononcer l'oraison funèbre de la reine des Belges. « C'est donc en vain, dit-il, que nos yeux la chercheront encore, cette douce Majesté que nous avons vue si souvent ici, humblement confondue dans l'assemblée de tous. Sa place y est vide!... »

<sup>1</sup> Le 27 mai 1854 fut posée la première pierre de ce monument; le roi, avec ses enfants, présida à la cérémonie religieuse.



Noblement inspiré par l'affliction générale, l'orateur sacré retraça, dans un langage d'une pénétrante éloquence, la sainte vie et la sainte mort de la reine, et plus d'une fois il trouva des accents qui remuèrent profondément les cœurs. « ... Dieu, dit-il, a voulu la voir mourir à l'extrémité du royaume, afin que, portée à travers nos provinces, comme sur les bras des populations, jusqu'au tombeau qu'elle avait choisi, elle imprimât en passant, dans le cœur de tous, l'empreinte de sa sainte vie et de sa sainte mort. Ne l'oublions jamais ce long cortège de deuil, ce char funèbre, cette couronne voilée, cette chapelle ardente que cherchaient tous les yeux, traversant ces multitudes accourues pour s'agenouiller au passage, pour prier et pour pleurer; ces prêtres, ces pontifes se remettant les uns aux autres le dépôt vénéré, avec les prières et les bénédictions de l'Église. N'oublions jamais ce moment douloureux et sublime où le roi, entouré de ses fils, des princes de France et d'Allemagne, des représentants des puissances étrangères, des ministres, des grands corps de l'État, des notabilités de la nation, d'une foule immense, innombrable, silencieuse, s'inclina devant l'auguste cercueil, et suivit à pied, la tête nue, les traits profondément altérés par la douleur, ce char du triomphe de la mort, dont on ralentissait la marche, comme si l'on craignait d'arriver trop tôt à la tombe qui se creusait et à l'heure du suprême adieu... » Le roi écrivit le lendemain à M. Dechamps, ancien ministre des affaires étrangères : « Je vous prie d'exprimer à votre digne frère toute ma gratitude pour le touchant et excellent sermon du 24 octobre. La force et la santé me man-

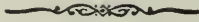
quaient pour y assister ; mais mes enfants et moi nous avons versé des larmes d'attendrissement en le lisant<sup>1</sup>. » De son côté, la vénérable reine Marie-Amélie adressait à l'éloquent rédemptoriste ces paroles, à la fois si fermes et si touchantes : « J'aime à croire, comme vous, que ma bien-aimée fille a passé de ce monde entre les bras de Dieu, et je sens qu'il faudrait lui porter envie plutôt que de la pleurer. Mais je n'ai pas assez de force pour maîtriser entièrement ma douleur, et mon âme est toujours en proie à une bien profonde amertume. Dieu seul peut m'aider à porter la croix dont il m'a chargée... » Elle ajoutait : « C'est un véritable honneur pour la Belgique que d'avoir trouvé un interprète aussi fidèle et aussi éloquent de sa douleur<sup>2</sup>... »

Le 25 novembre, Léopold reçut la grande députation du Sénat, chargée de présenter l'adresse de condoléance que cette assemblée avait votée à l'occasion de la mort de la reine. Le lendemain, la Chambre des représentants étant venue en corps lui présenter également son adresse, il répondit d'une voix émue : « Je remercie du fond de mon cœur la Chambre des représentants de cette adresse où elle exprime, d'une manière si touchante, si élevée et si affectueuse, ses regrets pour la reine et ses sentiments pour moi. Le pays a partagé ma douleur comme s'il avait perdu tout ce que j'ai perdu moi-même. Je ne saurais dire combien ce sentiment du pays m'a touché et combien j'en suis pro-

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Dechamps, Lacken, 25 octobre 1850.

<sup>2</sup> La reine Marie-Amélie au R. P. Dechamps, Claremont, 5 novembre 1850.

fondément reconnaissant. Vous avez raison, messieurs, de parler de la reine comme vous le faites. Elle s'était attachée de cœur et d'âme à sa nouvelle patrie; elle aimait en vous des qualités qu'elle possédait au plus haut degré, la sûreté et la constance des affections. C'est à vous, messieurs, c'est au pays, à son bonheur, à ses progrès, que je demande les consolations dont j'ai besoin. Les pensées d'avenir que j'avais exprimées avant même mon arrivée en Belgique se sont réalisées. Le pays a vécu et grandi. Ce qu'il offre aujourd'hui à nos yeux, ce ne sont plus les promesses incertaines de l'enfance : c'est la florissante et robuste santé de la jeunesse. Tous les vœux les plus ardents de mon âme sont pour votre prospérité future. Mes enfants, qui seront avec vous quand je n'y serai plus, continueront ma tâche, et vos intérêts seront leur seule pensée. Il y aura entre eux et vous cette même sympathie qui a existé entre nous, messieurs, et que chaque année qui s'écoule rend plus forte et plus profonde. »





## X

Peu rassuré encore sur l'état de l'Europe, le roi des Belges voulait être en mesure de faire face à toutes les éventualités. Aussi désapprouvait-il les idées économiques qui paraissaient dominer dans la législature et qui, selon lui, tendaient à décourager et à désorganiser l'armée. Le 28 septembre, il communiquait ses appréhensions à l'homme d'État qui l'avait aidé à surmonter les périls de 1831; il s'exprimait en ces termes, dans une remarquable lettre adressée à M. Lebeau :

« J'espérais que le banquet du 25 m'offrirait une occasion de m'entretenir avec vous, mais je n'y ai pas réussi, et je prends le parti de vous écrire quelques mots.

« Le vingtième anniversaire des journées de septembre, après tant de périls et de difficultés vaincues, a quelque chose qui parle au cœur, et je sentais le besoin de vous rappeler les temps passés et de vous prouver

ainsi que le souvenir de votre affectueux dévouement et votre fidèle courage au milieu des dangers qui nous menaçaient et même nous accablaient *est resté gravé dans ma mémoire*. L'avenir peut devenir encore très-grave, il est difficile que toutes ces complications ne soient pas suivies par des luttes plus sérieuses, par des guerres !! Les hommes politiques qui aiment leur pays ne doivent pas se faire d'illusion sur ces possibilités, qui sont des probabilités; cependant nous voyons des tendances à se laisser aller à une sécurité que rien ne justifie; il y a des idées purement économiques qui auraient pour résultat la désorganisation des moyens de défense du pays.

« Cela m'étonne d'autant plus que le moindre envahissement du pays par des forces étrangères, lui coûterait des centaines de millions; *mais, ce qui est bien plus précieux, il pourrait lui coûter son EXISTENCE POLITIQUE*, car croire qu'une fois occupé par des forces étrangères, ces forces l'évacueraient, ce serait de gaieté de cœur se laisser aller à de bien étranges illusions.

« La réunion des Chambres n'est pas éloignée, il faut donc sérieusement s'occuper à prévenir un mal dont les résultats seraient désastreux; il ne faut pas oublier 1831! Un pays ne saurait *deux fois* s'exposer au même danger *sans périr!!*

« Veuillez avec votre expérience et votre patriotisme éclairé me seconder dans la défense des principes sur lesquels devra toujours reposer l'existence du pays... »

Les inquiétudes du roi ayant redoublé à l'approche de la discussion du budget de la guerre, il écrivit au chef du cabinet : « La Belgique, par sa position géogra-

phique, est le pays le plus exposé de la terre. Là où d'autres pays ont des mois pour se préparer, elle a des jours. Les combats de juin 1848 pouvaient l'exposer à une catastrophe immédiate; en février 1848, le péril était également grand, quoiqu'on pût espérer une lutte intérieure plus longue. La Belgique peut être inondée, mais si elle ne s'abandonne pas elle-même, elle a des chances fort belles de résistance et même d'avantages ultérieurs; tandis que, envahie et occupée, elle aura à supporter d'ennemis et même d'amis des charges énormes et ruineuses, et je dois ajouter parfaitement méritées, si elles sont le résultat de son propre aveuglement. Une autre et bien grave considération est celle de l'esprit de l'armée. Tous les pays, sans exception, se sont occupés à exalter l'esprit et le courage de ceux qui étaient plus spécialement chargés de la noble tâche de leur défense. La Belgique, au contraire, ne fait pas seulement tout ce qu'elle peut pour décourager dans le présent ses défenseurs, mais elle veut déclarer pour plusieurs années de suite qu'on s'occupera de la même tâche! Le pays offre peu de carrières à la jeunesse, il ne lui reste que l'armée qui offre quelque chose qui puisse parler à l'imagination. Si vous vous montrez déterminés à fermer aussi cette carrière, que voulez-vous que la jeunesse devienne? Je suis parfaitement impartial dans cette grave question qui peut compromettre l'avenir du pays: je n'ai jamais fait de l'armée, comme cela se voit dans beaucoup d'autres pays, un amusement personnel, malgré le vif intérêt que les choses militaires m'inspirent; mais je vois en elle, comme M. Thiers me disait, il y a peu de mois, l'indépendance



de la Belgique; sans bons moyens de défense, vous serez le jouet de tout le monde...<sup>1</sup>. »

Un mois après, tourmenté par un grave incident ministériel, il disait encore au chef du cabinet, en lui adressant l'instance prière de se charger provisoirement du portefeuille de la guerre : « Sans sécurité nationale il n'y a pas d'existence politique; tous les intérêts les plus précieux, sans exception aucune, se rattachent à cette sécurité; les garanties les plus fortes doivent donc être données au pays et à l'armée que nous défendrons les éléments de cette sécurité, comme notre trésor le plus précieux. Je remets ce dépôt entre vos mains courageuses et dévouées; la tâche, je le sais, est laborieuse et difficile; mais vous défendrez le plus grand intérêt national<sup>2</sup>. »

Léopold suivait avec une attention croissante les péripéties diverses de la lutte engagée entre l'assemblée législative et le prince Louis-Napoléon Bonaparte, président temporaire de la république française. Dès 1850, il avait la certitude que le président sortirait de cette position difficile. Il ne fut donc pas trop surpris par le coup d'État qui, le 2 décembre 1851, fit passer la dictature entre les mains du prince Louis-Napoléon. Mais les conséquences qu'aurait pour l'Europe ce grave événement, qui pouvait les deviner? La Belgique surtout devait se préoccuper vivement du changement qui venait de s'accomplir en France. Toutes relations

<sup>1</sup> Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Ardenne, 20 décembre 1850.

<sup>2</sup> Le roi Léopold à M. Rogier, ministre de l'intérieur, Bruxelles, 21 janvier 1851.

avec le gouvernement dictatorial étaient interrompues ; aucun journal belge ne pouvait passer la frontière, et, à Bruxelles, on ne recevait aucun renseignement positif sur la situation de Paris.

Dans ces graves et singulières conjonctures, le roi eut recours à un des hommes d'État les plus distingués de la Belgique. M. H. de Brouckere se disposait à retourner à Turin, où il était accrédité comme ministre plénipotentiaire. A la demande du roi, il partit pour Paris, dès que le canon eut cessé de gronder, chargé officieusement de voir M. de Morny, qu'il avait connu, et de s'éclairer sur les sentiments et les intentions du gouvernement français à l'égard de la Belgique. Cette mission délicate fut remplie avec le plus grand succès. Le confident de Léopold, arrivé à Paris le 8 décembre, vit M. de Morny le lendemain. Il lui dit que le roi des Belges avait toujours eu de bons rapports de voisinage avec le président et n'avait jamais eu qu'à s'en louer. « Le roi comprend, ajouta-t-il, notre régime de liberté et d'hospitalité dans ce sens qu'on ne doit pas s'établir dans notre jardin pour lancer des fusées dans celui du voisin, ni tolérer de la part d'un homme qui appartenait autrefois aux partis monarchiques ce qu'on empêcherait de la part d'un révolutionnaire de naissance. Notre régime existe chez nous, mais pour nous. » Cette conversation, qui se prolongea, fit une impression sérieuse sur M. de Morny et laissa une très-bonne trace : en établissant la confiance, elle servit de point de départ pour d'autres communications. M. de Brouckere avait vu aussi le prince Lucien Murat, son collègue à Turin, et le

maréchal Magnan, qui prêtèrent utilement leur concours.

Lors de la réception solennelle du premier jour de l'an 1852, Léopold prononça des paroles à la fois sages et rassurantes. « La Belgique, dit-il, possède des institutions empreintes d'un grand esprit de liberté; elle en a toujours usé avec sagesse et jamais elle n'en a exagéré l'application. Nous entrons dans une ère nouvelle. Je ne doute pas que la même prudence et le même bon esprit ne guident la Belgique et ne lui fassent surmonter les difficultés qui pourraient survenir. Elle maintiendra la position distinguée qu'elle occupe parmi les nations européennes. » En notifiant au roi Léopold le vote émis par le peuple français le 20 et le 21 décembre 1851, le président de la république exprima, de son côté, l'intention formelle de maintenir la paix au dehors et de rendre plus intimes les liens d'amitié entre la France et la Belgique.

Le triomphe remporté par le prince Louis-Napoléon fut malheureusement le signal d'une réaction qui n'épargna point la Belgique. Après avoir affaibli, elle finit par renverser le cabinet libéral qui, arrivé au pouvoir six mois avant la révolution de février, avait dirigé hardiment et sagement le vaisseau de l'État à travers tous les écueils d'une époque plus tumultueuse parfois que l'océan même. Des adversaires acharnés du libéralisme envenimèrent les difficultés qui existaient entre le ministère belge et le gouvernement français pour le renouvellement du traité de commerce du 13 décembre 1845; exploitèrent contre les membres principaux du cabinet les alarmes des populations



industrielles et agricoles, et réussirent enfin à miner et à disloquer la célèbre administration qui datait du 12 août 1847. M. Frère-Orban, puissant orateur et administrateur hors ligne, dont la réputation comme ministre des finances n'était pas circonscrite à la Belgique, se retira le 17 septembre 1852, et, quelques jours après, M. Rogier et ses autres collègues, vaincus dans un scrutin secret de la Chambre des représentants, résignèrent aussi le pouvoir dont ils avaient vaillamment supporté la lourde responsabilité pendant les jours les plus orageux de l'époque contemporaine.

Le roi Léopold fit alors un appel au dévouement de M. H. de Brouckere. Il appartenait au parti libéral et l'avait fidèlement servi au Congrès national et durant les législatures suivantes. Mais son éloignement du pays pendant les luttes des dernières années lui donnait une position particulière. Les négociations pour la formation d'un nouveau ministère furent, du reste, très-laborieuses. Le roi se plaignit même des difficultés que lui suscitaient les ambitions personnelles de certains membres de la Chambre; et, de guerre lasse, manifesta le désir de voir introduire en Belgique le système des États-Unis d'Amérique, que les Hollandais semblaient disposés à implanter chez eux, et suivant lequel les ministres ne peuvent être ou rester membres du Parlement. Enfin, à la grande satisfaction du roi, M. H. de Brouckere réussit dans sa mission; il constitua un ministère de conciliation, mais dont le principal appui pourtant devait se trouver dans la gauche.

L'espoir de cet homme d'État, si fin et si sagace, ne fut pas déçu. Le 9 décembre, le gouvernement français

consentait à remettre en vigueur, à partir du 13 janvier 1853 et jusqu'à la conclusion d'un traité définitif, la convention commerciale du 13 décembre 1843. Le 20, le roi promulguait la loi relative à la répression des offenses commises par la presse envers les chefs des gouvernements étrangers.

Au printemps de l'année suivante, c'est-à-dire le 9 avril 1853, le duc de Brabant atteignit sa dix-huitième année, âge fixé par la Constitution pour la majorité et l'admission au Sénat de l'héritier présomptif du trône. Cet événement fut célébré dans la Belgique entière avec une allégresse à laquelle toutes les classes s'associèrent.

Le duc de Brabant étant entré dans la salle du Sénat et ayant pris possession de son siège, le prince de Ligne, qui présidait l'assemblée, prononça une patriotique allocution :

« Depuis l'époque mémorable où, il y a vingt-deux ans, dit-il, le Roi, votre auguste Père, vint consacrer sa vie à l'indépendance et au bonheur de notre Patrie, en jurant de maintenir nos institutions, aucun jour plus solennel n'a marqué les fastes de notre histoire !

« Les manifestations qui éclatent sur tous les points du royaume, l'attitude des populations prouvent toute la part qu'elles prennent à cet événement, et combien elles en ont compris la haute importance. Quelle plus grande preuve, aux yeux de l'Europe, de l'attachement du Peuple belge à sa Monarchie constitutionnelle, à sa Nationalité et à sa dynastie, qui a jeté dans le Pays de si profondes racines !

« Déjà, le temps les a sanctionnées ; mais l'imposante

cérémonie d'aujourd'hui les consacre encore. Nouveau gage de sécurité, elle les consolide dans le présent, elle les perpétue dans l'avenir.

« Héritier du trône, Fils d'un Roi modèle de fidélité à la foi jurée, vous continuerez un jour ses nobles et patriotiques traditions. Guidé par sa sagesse, votre route sera toute tracée.

« Monseigneur, le Sénat recevra le serment que Votre Altesse Royale va prononcer.

« Venez donc, Prince, venez vous initier à la vie parlementaire; nos cœurs vous attendent; du haut du ciel, la Reine, votre auguste Mère, vous regarde; la Belgique entière vous écoute!

« LÉOPOLD, DUC DE BRABANT, PRINCE ROYAL, jurez-vous d'observer la Constitution? »

L'héritier du trône, debout, répondit d'une voix ferme, et dit au milieu du religieux silence de l'assemblée :

« Je jure d'observer la Constitution.

« C'est profondément touché par le discours de notre honorable président, que je viens prendre parmi vous, Messieurs, la place que la Constitution m'y assigne.

« Appelé désormais à partager vos travaux, je m'associe avec bonheur à la tâche que le Sénat poursuit, depuis vingt-deux ans, avec un patriotisme si soutenu.

« Il ne m'a pas encore été donné de m'adresser à la Nation tout entière. Jamais pourtant, Messieurs, je ne pourrai lui parler avec un cœur plus dévoué et plus reconnaissant.

« Les acclamations dont le Peuple belge veut bien



saluer mon entrée dans cette enceinte me prouvent une fois de plus que, satisfait de son passé, il n'en désire que la continuation dans l'avenir.

« Tel est, en effet, Messieurs, le but vers lequel nous devons marcher ensemble. Quant à moi, vous connaissez les sentiments qui m'animent. Vous savez que, sincèrement dévoué à l'existence du Pays, je la confonds avec la mienne. Vous trouverez toujours en moi un compatriote heureux et fier de pouvoir contribuer au maintien de notre indépendance et de notre prospérité.

« Tel a toujours été mon vœu le plus cher.

« Puisse le Ciel, qui, depuis vingt-deux ans, protège si visiblement ma Patrie, m'exaucer encore aujourd'hui! »

Quelque temps après, la législature prenait une résolution décisive sur l'organisation de l'armée, cette question capitale, qui avait donné lieu à de si vifs et de si fréquents débats, qui avait tant préoccupé le roi Léopold et qu'il plaçait en première ligne comme impliquant l'existence même du pays. Une grande commission, composée partie d'officiers supérieurs et partie de représentants, avait été chargée d'étudier tous les détails qui se rattachaient à la défense de la Belgique; elle résuma ses travaux en proposant une armée de cent mille hommes, y compris la réserve. « Avec moins, disait le roi Léopold, il serait impossible, en cas de péril, de marcher. » Le cabinet convertit ces propositions en un projet de loi, et M. Renard, alors colonel d'état-major, ayant été nommé commis-